

CLI FLAMANVILLE

Assemblée Générale

Jeudi 25 mai 2023

COLLEGE DES ELUS :

FIDELIN Benoît	Président
THOMINET Odile	1 ^{ère} Vice-Présidente
HOULLEGATTE Jean-Michel	Sénateur
JEAN Antoine	Conseiller régional
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
LETOUZE Thierry	Conseiller départemental
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
BURNOUF Elisabeth	Déléguée communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
POIGNANT Jean-Pierre	Délégué communautaire du Cotentin
GOURDIN Sédrick	Délégué communautaire du Cotentin
GUILLEMETTE Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin

COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

MARTIN Jean-Paul	AEPN
JACQUES André	CRILAN
MARGERIE Pierre	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
GAIFFE Lionel	SFEN
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en Questions

COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LUCE Patrick	FO
GROULT Eric	CFE-CGC

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BOUST Dominique
DRUEZ Yveline
BARON Yves
HERLEM Eric
FOOS Jacques

QUINGARE Didier
Lieutenant Christophe Potier
BRISSET Gaëtan

SDIS 50
Chambre d'agriculture de la Manche

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

LEBONNOIS Marie-Françoise
CONSTANT Emile
BRISSET Philippe
MORVAN Alain
GIBAUD Guillaume
BONNIN Amélie
PHILIPPE Marine
LECHEVALIER Anne-Lise
LAFFORGUE-MARMET
BARBOT Jean-François
MARBACH Pierre
FLAHAUT François
MILLERET Sophie
LUNEL Emmanuel
LEBEDEL Christelle

CRILAN
CREPAN
ACRO
Directeur de projet EPR EDF Flamanville
EDF
EDF
EDF
EDF
ASN
ASN
IRSN
Préfecture
Préfecture
Chargé de mission CLI
Assistante CLI

EXCUSES :

TRAVERT Stéphane
FONTAINE Isabelle
BAUDRY Jean-Marc
LELONG Gilles
HELLENBRAND Bernard
LARUE Jean-Pierre
VIGOT François
VOISIN Eric
HARDY-GIRARD Jonathan
GIELEN Valérie
CASTELLOTTI Elisabeth

Député
Conseillère départementale
Délégué communautaire du Cotentin
Délégué communautaire du Cotentin
SAUVONS LE CLIMAT LENOURY Emmanuel CFDT
Conseil de l'ordre des Pharmaciens
CCI
CGT
CFE-CGC
Sous-Préfète de Cherbourg

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît FIDELIN.

M. le PRESIDENT.- ... et puis d'implication dans la CLI. Il a fait partie de beaucoup de groupes de travail et il partageait avec énormément de sincérité sa connaissance et sa vision des sujets nucléaires. Nous avons adressé toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches et, si vous le désirez, j'aurais aimé que l'on marque ensemble une minute de silence, c'est-à-dire un moment de recueillement pour Jean-Claude AUTRET.

(Il est observé une minute de silence)

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie beaucoup pour cette minute de silence pour quelqu'un qui va nous manquer.

La deuxième chose dont je voulais vous informer et, cette fois, c'est heureusement une bonne nouvelle : je voulais vous partager une distinction qu'ont reçues les CLI de la Manche. Le vendredi 31 mars dernier, l'inter-CLI, regroupant donc nos CLI de la Manche, celle d'Orano, celle de l'Andra et la nôtre, a reçu le Grand Prix Territorial des mains de Bérengère COUILLARD, la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, pour récompenser le travail mené par les CLI de la Manche depuis des années, notamment le travail d'information au grand public sur les enjeux du nucléaire et de nos installations, et puis le travail de débat, l'exercice démocratique - toujours à parfaire - au sein de nos assemblées. On en a été très heureux.

Et c'est Gilles LELONG, président de la CLI d'Orano et président des inter-CLI de la Manche qui a reçu ce prix à Paris avec Emmanuel LUNEL. Cela marque la reconnaissance du travail que vous effectuez. On était content pour la CLI et pour vous-mêmes.

On va pouvoir passer à l'ordre du jour.

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 09.02.2023

M. le PRESIDENT.- Comme d'habitude, le premier point porte sur la validation du compte rendu de l'assemblée générale du 9 février 2023. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte rendu ? Non, je ne vois pas d'observation. Le compte rendu est donc validé.

2. VOTE DE L'ASSEMBLEE DE LA CLI DE FLAMANVILLE, SUR LA DEMANDE DU CRILAN D'EXPERTISE DU CHANTIER DE L'EPR DE FLAMANVILLE. (CRILAN)

&

3. DE L'ASSEMBLEE DE LA CLI DE FLAMANVILLE, SUR LA PROPOSITION D'UNE SYNTHESE DE L'HISTORIQUE DU CHANTIER EPR DE FLAMANVILLE , DESTINE A INFORMER LE GRAND PUBLIC. (CLI).

M. le PRESIDENT.- Le deuxième point est lié au troisième : le vote de la CLI de Flamanville à la demande du CRILAN de l'expertise du chantier de l'EPR de Flamanville suivi d'un deuxième vote de l'assemblée de la CLI sur une proposition de synthèse de l'historique du chantier EPR de Flamanville, destiné à informer le grand public.

Je voulais juste vous rappeler les termes de ce débat : d'un côté, le CRILAN demande une expertise indépendante du chantier EPR, avant la construction de l'EPR, un travail financé par la CLI. De l'autre côté, il y a une proposition de produire un document accessible à tous les habitants portant justement sur les enjeux et les aléas du chantier EPR et de sa construction. Il y aura donc deux votes. Le CRILAN s'exprimera d'une part durant vingt minutes maximum puisque nous l'avons décidé ainsi. Ensuite, Yannick ROUSSELET (Greenpeace), qui a été à l'origine de l'autre proposition, s'exprimera.

Un vote suivra le premier exposé du CRILAN pour exprimer votre accord, votre désaccord ou votre abstention. Ensuite, et faisant suite à la prise de parole de Yannick ROUSSELET, un vote aura lieu à bulletin secret pour exprimer votre accord, votre désaccord ou votre abstention.

Je vais passer la parole au CRILAN qui va présenter son projet.

M. LUCE.- Monsieur le Président, pourrais-je juste communiquer une information aux membres de la CLI parce que nous avons eu un CA le 12 mai durant lequel on a eu la position de l'ANCCLI par rapport à ce que demande le CRILAN. Cela pourrait donc aider à la réflexion.

M. le PRESIDENT.- On va le faire après.

M. LUCE.- D'accord, Monsieur le Président.

M. le PRESIDENT.- On va le faire après. On va laisser le CRILAN s'exprimer en toute neutralité. Monsieur JACQUES, vous avez la parole durant un maximum de vingt minutes.

M. JACQUES.- Je viens donc porter à votre connaissance les éléments qui conduisent le CRILAN, depuis 18 mois, à demander une expertise indépendante sur l'EPR et étant donné la sécurité que nous devons à la population. En effet, depuis 18 mois, nous avons demandé cette expertise inlassablement, ce qui est totalement justifié avec un chantier aussi complexe et chaotique, aussi long et coûteux. Et pourtant, ce réacteur est promis à un fonctionnement à 100 % de ses capacités initiales de 1 650 mégawatts, le plus puissant du monde visiblement, malgré les défauts de la cuve et d'autres encore. Malgré les vicissitudes de notre demande, le CRILAN se propose de donner à l'Assemblée générale les arguments permettant de statuer sur la proposition d'expertise indépendante. C'est une prérogative qui est attachée à la CLI par le Code de l'environnement. Peut-être ne le saviez-vous pas, quant à moi, je l'ai appris il y a deux ans. En fait, derrière cette prérogative, il y a forcément une responsabilité, et on y reviendra.

Le CRILAN ne présentera pas de cahier des charges complet et détaillé, ni même un budget. Il est même étonnant que le Bureau de la CLI ait osé le lui demander alors que nous sommes privés de la présence d'un expert à nos côtés et des moyens de l'ANCCLI, ce qui nous aurait permis de mieux qualifier encore notre demande. Nous partons donc avec un handicap qui nous a été imposé par le président et le Bureau.

Notre document, qui vous a été adressé samedi par le Conseil Départemental et sur ma réclamation, relève de l'approche profane des associations. Nous ne sommes pas des scientifiques. En revanche, le document CRIIRAD, que nous voulions vous adresser par e-mail et que nous avons fini par vous diffuser à l'entrée, relève quant à lui de l'expertise scientifique. Voilà ce que je voulais dire en introduction.

Donc tout d'abord, les constats, les historiques liés à ce chantier : en premier lieu et concernant l'EPR, il s'agit à notre niveau d'acter d'une situation industrielle inédite pour l'industrie nucléaire et pour notre région, avec un chantier toujours en cours et pourtant à la veille de la fin du délai accordé pour la seconde prolongation, délai qui se termine donc en avril 2024. Cela, je suppose que vous le savez. L'EPR est un prototype, un prototype dont le chantier a commencé en 2007 et qui est toujours en cours seize ans après. Je passerai sur les termes de Monsieur le ministre de l'Économie et des Finances qui parle de « Fiasco » et je passerai aussi sur les termes d'« Engin quasi inconstructible », employé par Monsieur PROGLIO, ancien PDG d'EDF, pour qualifier ce réacteur. Selon nous, nous sommes tout d'abord face à une situation, situation que la CLI doit prendre en compte pour ce chantier toujours en état. Selon nous, il existe de sérieux doutes, et pas que pour nous, membres du CRILAN. Il existe de sérieux doutes sur la capacité de cet EPR à

fonctionner en toute sûreté en raison de l'accumulation des problèmes dont certains sont encore présents. Il s'agit d'abord de la cuve qui n'aurait jamais dû, j'insiste sur le « Jamais dû », être validée par un décret ministériel et il s'agit également d'un défaut de conception générique du cœur de l'EPR étant donné le combustible. Le document de la CRIIRAD qui vous a été remis fait le point sur le sujet bien mieux que je ne le fais moi-même, bien évidemment.

Dès le départ – et là, je ne serai pas trop technique – la construction de l'EPR a fait l'objet de nombreuses malfaçons et de nombreux écarts depuis l'implantation du ferrailage, du coulage des voiles en béton jusqu'aux écarts sur les piquages du circuit primaire, en passant par les falsifications des dossiers de fabrication au Creusot, confère notre document. Vous avez là-dessus une littérature abondante qui devrait quand même aider à se poser des questions. Certaines malfaçons ont donné lieu à des procédures dérogatoires parce que l'EPR est un réacteur qui fait l'objet de dérogations en série comme c'est le cas pour les marges consommées par les défauts de fabrication de la cuve tandis que d'autres ont donné lieu à des réparations inédites et incertaines, comme pour les soudures du circuit secondaire couvertes par l'exclusion de rupture. Cela fait beaucoup.

La progression de l'instruction technique et le retour d'expérience internationale, comme vous le savez, ont mis en évidence des problèmes spécifiques comme la qualification des soupapes, que nous avons été amenés à connaître en Finlande lorsque nous y sommes allés, comme les vibrations induites par les pressuriseurs – en Finlande aussi, ils avaient ce problème-là – ou voire plus récemment, les incertitudes sur la tenue du combustible étant donné la situation à Taishan. Ces points sont développés dans notre document.

Après avoir révélé le sujet en 2021, la CRIIRAD a souligné en décembre 2022 un défaut de conception générique du cœur de l'EPR, entraînant des vibrations, des fluctuations du flux neutronique, des anomalies et des dégradations du combustible. La question de la modification du fond de la cuve était posée, ainsi que le fonctionnement du réacteur à vitesse réduite – je dis bien « Vitesse réduite » – pour limiter les phénomènes vibratoires. Et là, je vais m'arrêter avec les constats parce qu'on ne peut pas y passer plus de temps que ce qui nous est autorisé.

Donc, étant donné l'étendue des problèmes autour de la qualité de la cuve, non conforme, et du couvercle qui vient d'être validé alors qu'il devrait être changé avant toute divergence nucléaire, étant donné les problèmes des vibrations du fond de la cuve et de la tenue du combustible rapportés par la CRIIRAD à

Taishan numéro 1, étant donné le rôle de l'EPR dans la validation du programme EPR 2, c'est-à-dire du lien de cause à effet pour pouvoir valider le programme, c'est un contexte véritablement préoccupant avec la dernière annonce de la consultation ASN sur le démarrage de L'EPR. En réalité, nous sommes face à une fuite en avant depuis 2007. Chacune de nos réunions de CLI est suspendue, comme vous le savez, à l'annonce d'un nouvel aléa ou d'un nouveau retard. Pendant ce temps-là, les associations ne sont pas restées sans rien faire et je peux les citer : les recours collectifs en Conseil d'État engagés par les associations Réseau Sortir du Nucléaire, Greenpeace France, STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs, FNE (France Nature Environnement), CREPAN- FNE-Normandie, CRILAN, Notre Affaire à Tous, ont tous été rejetés. Ils portaient sur l'augmentation des rejets gazeux et liquides en lien avec les trois réacteurs, qui sont quand même en augmentation remarquable. La dérogation à la réglementation sur les équipements nucléaires sous pression a fait aussi l'objet d'un recours qui a été rejeté. Le décret de création et les deux prolongations du chantier dont on peut dire que la deuxième demande ne correspondait pas à la première demande initiale, mais cela a été rejeté. L'avis favorable de l'ASN sur la cuve non conforme et son autorisation de mise en service. Là, nos associations, effectivement, ne peuvent que déplorer les décisions qui ont été rendues. Et effectivement, c'est un véritable problème encore aujourd'hui. Enfin, il y a aussi la mise en service partielle de l'installation mais je ne peux pas me permettre de détailler puisque je n'ai pas assez de temps. Enfin, il y a l'autorisation ministérielle d'exploiter l'EPR qui, elle, est renvoyée depuis peu au tribunal administratif de Caen.

Mais il n'y a pas que cela : les plaintes collectives en justice, donc au pénal, ont toutes été classées sans suite, notamment s'agissant de la plainte sur la non-conformité des soudures du circuit secondaire principal, de la qualification de certains matériels qui étaient liés à la sûreté nucléaire et qui n'étaient pas conformes. Et enfin, et là, c'est quand même un sujet important, il y a les 36 infractions environnementales relevées par l'ASN sur le site de Flamanville et qui n'ont donné lieu à aucune suite. Et donc, pour nous, la question, c'est : la raison d'État ne saurait se substituer au droit de l'environnement.

La fuite en avant continue avec la consultation annoncée par l'ASN en vue du démarrage de l'EPR et en appui sur un dossier de 22 000 pages. Alors c'est vrai qu'au-delà des actions en justice qui relèvent tout simplement du droit de chacun et des associations, il y a des voix qui se sont élevées. Et donc, pour certaines associations antinucléaires et critiques, elles ont souvent exprimé le souhait d'arrêter les frais avec l'EPR dont effectivement le coût ne cessait d'augmenter. Mais mon propos aujourd'hui n'est pas de parler d'argent. En 2021, Greenpeace France demandait un moratoire sur l'EPR de Flamanville afin de conduire à une

évaluation en lien avec Taishan. A l'occasion de la dernière campagne présidentielle, le candidat Jadot demandait un audit très sérieux sur le chantier. A priori, rien de tout cela ne s'est produit. Début 2023, des députés écologistes ont fait une demande d'expertise indépendante sur l'EPR en commission de l'Assemblée nationale, puis près de la ministre. Des élus régionaux écologistes de Normandie ont effectué la même démarche près de la ministre. Aujourd'hui, on ne connaît pas encore le résultat, mais, d'après mes informations, il n'y a pas d'empressement du ministère à répondre à ces sujets-là. Quant à la Presse de la Manche, elle vient de rapporter, le 15 mai 2023, une consultation de l'ASN avec 571 contributions. On y observe que 40 % des contributeurs expriment une opposition à la filière nucléaire et au projet de réacteurs EPR mais qu'aussi 25 % expriment une opposition à la mise en service de la cuve de ce réacteur avec les composants actuels. Voilà une information importante à communiquer parce qu'effectivement, c'est aussi là l'expression du public.

Le temps est donc venu pour la CLI d'user de la prérogative qui lui est donnée afin d'engager le processus vers une expertise indépendante prévue par le Code de l'environnement, notamment avant la mise en service d'une installation. C'est prévu par le Code de l'environnement. Au niveau du CRILAN, on est dans les clous quand on demande cela, et on est dans les clous depuis 18 mois pour cela. Le temps est donc venu mais, selon nos informations, ni l'ANCCLI, ni l'ASN, n'ont le pouvoir de se substituer à la CLI de Flamanville mais, en revanche, elles peuvent l'accompagner, et j'ai un courrier de l'ANCCLI.

Pourquoi une expertise indépendante ? Dans le contexte actuel de l'EPR, l'expertise indépendante doit apporter la preuve que l'EPR peut fonctionner en conformité avec les règles de sûreté nucléaire et sans mettre en cause la sécurité de tous, parce que si nous sommes là aujourd'hui, c'est avant tout pour nos concitoyens. Au niveau de la CLI, nous sommes là en particulier pour les informer et les protéger. Il s'agit donc d'expertiser un prototype avec ses défauts résiduels. En effet, après avoir analysé les différents documents et avis de l'exploitant, de l'ASN, de l'IRSN, il est nécessaire d'évaluer, ou de réévaluer, notamment – et j'insiste sur ce point-là – la consommation des marges de sûreté de la cuve et des gros composants, qui ont fait l'objet d'un dialogue technique auquel certains membres de cette CLI ont participé. En particulier, Jean-Claude AUTRET y a participé en émettant, quant à lui, un avis minoritaire par rapport à ce qui avait été exprimé dans ce dialogue technique. Effectivement, il constatait que ce n'était pas possible d'envisager valider cette cuve avec cette situation de consommation des marges de sûreté. Et pour honorer sa mémoire, je me devais de rappeler son rôle dans ce groupe de dialogue technique. Les conséquences

des nombreux défauts, défaillances et dérogations doivent être appréciés les uns par rapport aux autres. Enfin, on doit notamment apprécier les effets du fonctionnement du réacteur à 100 % sur le combustible et sur l'instrumentation de la cuve, sachant que lors d'une dernière CLI, EDF nous a bien dit qu'il ne s'agissait effectivement pas de faire fonctionner l'EPR à moins de 100 %. Il s'agit donc de prouver que tous les problèmes sont réglés ainsi que les possibles interactions entre ces problèmes, une cascade de causes pouvant créer un accident majeur.

Une simple revue documentaire, comme on va nous le proposer tout à l'heure, ne suffit donc pas. Il faut une analyse qui soit réalisée par d'autres spécialistes de renommée internationale pour apprécier la situation. C'est aussi un enjeu national et international avec les EPR et les EPR 2. Il s'agit donc d'identifier les problèmes génériques des EPR actuels étant donné la démultiplication envisagée par le biais des futurs EPR 2. En effet, les EPR 2 n'existent que sur papier et ils sont censés résoudre les problèmes apparus sur l'EPR de Flamanville qui, lui, en revanche, risque de rester avec. C'est aussi cela qui motive notre demande s'agissant d'encore plus d'expertise indépendante.

Parlons des expertises indépendantes : une expertise indépendante est différente et complémentaire des expertises liées à l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique, liées à WANO, c'est-à-dire le groupe d'exploitants de réacteurs nucléaires dans le monde et qui se réunit sur certains sites. A ce sujet, on a des informations que je ne peux pas développer. Je dois me censurer. Il y a aussi des expertises qui sont réalisées par l'exploitant, qui sont réalisées par l'ASN et qui sont réalisés par l'IRSN, comme il peut y en avoir sur l'EPR actuellement. D'ailleurs, la presse en a fait l'écho. Des expertises indépendantes ont déjà été effectuées sur des sites nucléaires en France et, souvent avec le concours de l'ANCCLI, à propos de questions de sûreté des installations ou de santé environnementale. Alors, là aussi, je vais être bref : il y a eu expertise à Fessenheim, à La Hague, avec le GRNC (Groupe Radioécologie Nord-Cotentin) et c'était en 99. Je crois que c'est la seule expertise indépendante qui a eu lieu dans la Manche. Et pourtant, nous sommes l'un des sites nucléaires les plus importants au monde. Il y en a eu aussi au Blayais, au Tricastin, à Dampierre et à Saint-Laurent-des-Eaux. L'expertise indépendante esquissée et argumentée dans notre dossier doit permettre de vérifier l'aptitude de l'EPR à démarrer et à fonctionner en toute sûreté et pour la sécurité de tous dans une presqu'île concernée par d'autres installations nucléaires et qui peuvent interagir entre elles en cas d'accident nucléaire. C'est ce que l'on appelle l'effet domino.

Pour rester dans les temps, je vais aborder maintenant notre proposition mais en essayant quand même de ne pas aller trop vite. On va donc vous parler de d'expertise indépendante, qui est une prérogative de la CLI, effectivement en lien avec le principe de précaution et ses responsabilités vis-à-vis de la population. La CLI a cette possibilité de diligenter des expertises. C'est une prérogative que n'ont pas, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, l'ASN et l'ANCCLI. Nous proposons donc : une expertise pluraliste et contradictoire disposant de moyens en lien avec l'enjeu, parce que l'enjeu, comme je viens de vous le dire, est considérable. En responsabilité et en connaissance de cause, la CLI doit apprécier quelles seraient les conséquences en ne réalisant pas cette expertise indépendante dans une situation pareille. Je le répète : une situation pareille. Dans un tel contexte, en cas de défaillance accidentelle de l'EPR, on pourrait alors reprocher à la CLI un défaut d'information du public et aussi un défaut d'engagement au nom de son rôle. Sa responsabilité pourrait être engagée, notamment au regard des conséquences. Le CRILAN vous propose donc d'engager des discussions avec l'ANCLLI pour étudier la mise en place de cette expertise indépendante à dimension internationale. Pour mémoire, une expertise indépendante internationale a été effectuée à Gorleben, en Allemagne, sur un projet de site de stockage de déchets nucléaires. Compte tenu du temps qui m'est imparti, je ne peux pas vous développer cette expertise de Gorleben parce qu'effectivement il y a plein de choses intéressantes à en dire, mais sachez au moins que cela existe.

International, pourquoi ? Les défauts survenus dans l'exploitation des trois autres EPR actuellement en service montrent que la technologie n'est pas mature. Donc, une expertise contradictoire, totalement indépendante est donc justifiée afin de discuter en profondeur de l'EPR de Flamanville, et ce, à la lumière des enseignements de l'exploitation des EPR déjà démarrés en Chine et en Finlande. Comment ? Eh bien, il s'agit de conduire une expertise contradictoire et publique afin de pouvoir juger en connaissance de cause. L'ANCLLI nous a indiqué par écrit être à la disposition de la CLI de Flamanville qui en est adhérente. Il est donc possible de la solliciter pour travailler sur un cahier des charges, détailler ce que le CRILAN, en tant qu'association bénévole, ne peut bien évidemment pas faire. Le réseau de l'ANCCLI dispose de compétences et l'ANCCLI sera sûrement à même d'aider et préfigurer un programme, un budget, une structuration d'expertises contradictoires avec des experts internationaux. Je répète : des experts internationaux. Dans cette démarche, l'engagement de la CLI qui, effectivement, dispose aujourd'hui de ce pouvoir du monde politique – parce que cela regarde aussi le monde politique, au-delà de notre Assemblée

– mais aussi du financement public parce qu'il faut un engagement du financement public afin de protéger la population.

J'ai terminé et je vous remercie de votre attention.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur Jacques. Nous allons donc passer au vote à bulletin secret et je vais vous laisser vous exprimer par le vote.

Mme HOVNANIAN.- Est-ce que l'on peut poser des questions ? C'est une question posée à l'ASN. J'entends l'aspect « Enquête indépendante » mais comment allons-nous étudier l'impact sur le fait qu'il y ait autant de sources différentes aux problèmes potentiels ? Selon moi, cette question est directement en lien par rapport à l'utilité du dossier d'une enquête indépendante.

ASN.- Concernant ce sujet particulier, dans le cadre de l'instruction, à chaque écart relevé, l'exploitant doit regarder l'impact global des écarts rencontrés et l'impact de ces écarts, de leur totalité, sur le fonctionnement de l'installation. Ensuite, l'ASN et l'IRSN, dans le cadre de leur expertise et de l'instruction de ce dossier, vont regarder effectivement ces éléments-là et vont poser des questions, comme c'est le cas de toutes les instructions que nous suivons. C'est évidemment un sujet qui est regardé. Et on peut prendre l'exemple – et c'est un exemple qui a été cité par M. JACQUES – du béton du réacteur : effectivement, le cumul des écarts qui ont pu être rencontrés et leur impact sur la sûreté et sur le confinement, sont des points qui ont été regardés par l'ASN et l'IRSN.

M. HEDOUIN.- Je vous remercie de me donner la parole alors que je ne suis pas membre de la CLI mais, simplement, c'est parce que le document nous met un petit peu « en cause », entre les conseillers régionaux écologistes et puis les députés écologistes. Je me permets donc de rappeler déjà que l'on a un attachement très important au système dual et au fait qu'ASN et IRSN puissent aussi travailler en toute indépendance. Et je souhaite rappeler effectivement que cette indépendance des organismes de contrôle existe et que c'est extrêmement important de réaffirmer le soutien à ces organismes de contrôle. C'était là la première chose.

La deuxième chose : effectivement, nous avons pu aussi demander une expertise indépendante, mais concernant cette expertise, nous souhaitons qu'elle soit aujourd'hui mandatée par l'État. C'est-à-dire que nous estimons que c'est bien à l'État, à la ministre, de mettre en place et de piloter une étude avec les moyens de l'État et il nous semble, en revanche, que CLI doit effectivement et probablement mettre en avant

la nécessité d'avoir une étude plus large. Je pense que ce qu'a pu proposer Yannick ROUSSELET, c'est-à-dire la possibilité d'avoir un recueil assez pédagogique de l'ensemble de la construction de l'EPR, avec les problèmes qui ont pu apparaître, est une première démarche qui permettra à la CLI – du moins, je l'espère en tout cas – d'établir peut-être ensuite une demande un peu plus importante. C'est pourquoi je voulais rappeler simplement cette position des écologistes sur ce point.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur HEDOUIN. Oui, Monsieur Patrick LUCE.

M. LUCE.- Monsieur le Président, je voudrais juste rappeler aux membres que l'on a eu un CA le 12 mai durant lequel, justement, j'avais posé la question ...

Un intervenant (hors micro).- Un CA de quoi ?

M. LUCE.- Comment ?

Un intervenant (hors micro).- Un CA de quoi ?

M. LUCE.- Un CA de l'ANCCLI, auquel ont assisté quelques personnes présentes ici, dont Yannick ROUSSELET. J'avais posé la question à propos du financement comme le demandait le CRILAN. On a eu la réponse du Président dans le relevé de décisions. Le Président rappelle que l'ANCCLI n'a absolument pas à interférer avec des décisions de CLI, ni même à financer des activités de CLI. Il rappelle que les CLIS sont indépendantes et que c'est le Bureau de CLI qui définit les axes de travail et les initiatives de la CLI. Le Président a précisé qu'ils n'avaient pas les ressources financières nécessaires pour financer une enquête.

M. QUIGARDE.- Merci, Président, de me donner la parole. C'était plutôt une interrogation que je voulais porter : je ne comprends pas, lorsque je vois l'exposé qui a été fait, puisque le Code de l'environnement dit – et je crois que c'est à l'article 593 12-54 – que c'est la CLI qui décide. La CLI ne se substitue pas à l'État ni à l'ANCCLI, et surtout pas à l'ASN. Cela étant, notre collègue dit qu'ils ne sont pas scientifiques mais qu'ils ont en revanche des constats scientifiques à la fin. Du coup, je me pose la question : l'IRSN n'est-il pas assez scientifique par rapport aux avis scientifiques qu'il a rendus, sachant quand même que l'IRSN travaille avec la DGA (Direction Générale de l'Armement). Je pense que l'on a assez de scientifiques en France pour rendre des avis scientifiques et sur des sujets que traite la CLI. Je me pose la question suivante : n'était-ce pas un peu contradictoire ?

M. JACQUES.- Je voudrais apporter une réponse à ce que vient de dire M. LUCE. Eh bien oui, parce que j'ai un courrier de l'ANCCLI, qui date du 4 octobre 2022, courrier de M. DELALONDE, Président de l'ANCCLI, qui m'indique : « *Concernant votre question sur la mobilisation des ressources techniques de l'ANCCLI, je vous précise simplement que l'ANCCLI répond aux sollicitations, besoins et questionnements des CLI. Elle peut répondre ponctuellement à une question d'un membre de CLI – c'est ce qu'elle a fait pour moi – mais si l'ANCCLI doit mobiliser ses groupes de travail permanents et/ou des experts scientifiques associés, elle le fait après une demande officielle de la CLI, validée en interne.* » Donc, nous y sommes, Mesdames et Messieurs.

Un intervenant (hors micro).- On va voter alors.

M. le PRESIDENT.- Pardon, j'avais oublié mon micro. Merci pour cette courte phase de débats et pour votre expression. Après le vote auquel nous allons procéder tous ensemble maintenant, ce sera à Yannick ROUSSELET de présenter l'autre proposition. Un vote suivra.

M. LUNEL.- Je vous explique : pour le premier vote, vous utilisez le bulletin bleu ...

M. JACQUES.- Non, non, non. Ce qui est posé là comme question, ce n'est pas du tout cela ! La question qui est posée, c'est à propos du fait d'engager des discussions avec l'ANCCLI en vue de ...

M. LUNEL.- ... Non, non ...

M. JACQUES.- ... En vue d'une expertise indépendante ...

M. LUNEL.- ... Non, non, non.

M. JACQUES.- Si, c'est cela la question et ce n'est pas autre chose, voyons.

M. LUNEL.- Donc, le vote, c'est le bulletin bleu.

M. JACQUES.- Mais ce n'est pas un vote comme celui-là que l'on demande ...

M. LUNEL.- ... Si, si, c'est un vote...

M. JACQUES.- On ne connaît pas le montant de la somme nécessaire, Monsieur LUNEL. Il faut arrêter de se moquer du monde. La question posée concerne le fait d'aller discuter avec l'ANCCLI ...

M. LUNEL.- ... Non, non.

M. le PRESIDENT.- Non, non.

M. LUNEL.- Vous êtes en train de modifier et changer votre ...

M. le PRESIDENT.- ... Ce n'est pas du tout ce qui est inscrit à l'ordre du jour.

M. LUNEL.- Donc, aujourd'hui, on vote oui ou non, ou on s'abstient.

Un membre du CRILAN.- Mais ce n'est pas la question qui a été posée. Ce n'est pas la question du CRILAN. Je suis seulement une citoyenne – et je suis membre du CRILAN comme vous le savez – mais enfin ...

M. le PRESIDENT.- Madame, le débat est clos.

Un membre du CRILAN.- Non, parce que voter, proposer un vote comme celui-là ...

M. le PRESIDENT.- Eh bien, vous ne votez pas.

Discussions hors micro / inaudible.

Un membre du CRILAN hors-micro.- Ce n'est pas correct. Là, vous mettez (inaudible) financière, c'est cela que l'on voit alors que c'est la question ...

M. JACQUES.- ... On ne connaît pas le montant. Nous vous demandons simplement d'aller vers l'ANCCLI. Qu'est-ce que va faire la CLI de Flamanville à L' ANCCLI si ce n'est ...

Discussions hors micro / inaudible.

M. le PRESIDENT.- Je vous rappelle que nous votons entre deux propositions. A la proposition d'une expertise indépendante proposée par le CRILAN, votez-vous oui, non ou vous abstenez-vous ? Et il y a une autre proposition qui va vous être présentée ensuite par Yannick ROUSSELET : sommes-nous d'accord pour un document pédagogique : oui, non, ou abstention.

Un membre du CRILAN.- La question posée n'est pas honnête.

Long silence.

CREPAN.- Le CREPAN aimerait s'exprimer à propos de ce vote.

M. le PRESIDENT.- On laisse le scrutin se dérouler si vous êtes d'accord.

Long silence.

M. le PRESIDENT.- Alors, passée la phase du scrutin, je vous donne donc le résultat de ce vote numéro 1 :

7 abstentions, 1 bulletin blanc, 36 votes contre.

Nous allons passer maintenant la parole à Yannick ROUSSELET, qui va nous présenter l'autre proposition, faisant également l'objet d'un vote après son exposé. Merci, Yannick ROUSSELET.

M. ROUSSELET.- Dans ce climat, cela va être un peu compliqué mais on va essayer. J'aimerais juste essayer de dire qu'en fait, on a deux sujets un peu différents sur la table et il me semble intéressant qu'on les garde bien en tête : il y a le sujet de fond, qui a été développé en partie tout à l'heure par André JACQUES, et il y a le problème de fonctionnement. Et je pense que ce sont deux sujets qu'il faut arriver à séparer parce que cela devient un vrai bazar entre les deux. C'est-à-dire qu'il y a un parasitage qui opère entre des critiques sur le fonctionnement et le sujet de fond. Et je pense que c'est là un vrai problème.

Rappelons quand même l'historique du tout début parce que je pense qu'il est important que tout le monde s'en souvienne. Cela commence par une réunion du Bureau. A cette réunion du Bureau, à laquelle nous étions tous présents – il n'y avait aucun absent ce jour-là – André JACQUES nous a présenté un projet qui consistait bien à faire une contre-expertise – et c'est le mot qui était utilisé à l'époque, « Contre-expertise » est le mot qu'il a utilisé. On l'a écouté pendant une heure-dix, durée pendant laquelle il nous a présenté à peu près ce qu'il nous a présenté tout à l'heure. Et il s'agissait bien de diligenter, par la CLI, une expertise indépendante, donc bien avec son étude et son financement. C'était clair et cela a figuré dans le débat. D'ailleurs, dans les discussions, il y a même eu cette question du financement, qui est la question posée aujourd'hui, parce qu'elle était fondamentale. Ces questions-là ont donc bien été traitées ce jour-là.

Quand cette proposition-là a été faite, j'ai vu immédiatement une réaction de l'ensemble du Bureau, qui a réagi de manière extrêmement forte avec un blocage en disant : non, non, ce que vous proposez, ce n'est pas possible. Techniquement, refaire une expertise complète, cela n'a pas de sens. Il en existe déjà beaucoup et puis il a été précisé ensuite que, de toute façon, on n'avait pas les moyens de le faire.

A ce moment-là, André JACQUES a rappelé qu'il découvrait que faire des contre-expertise était possible. Rappelons qu'on a utilisé cette possibilité très régulièrement, et non pas simplement à propos de ce qui a été cité précédemment. Rappelons-nous d'autres exemples, par exemple à la CLI du CSM, au cours de laquelle on a fait cette étude sur la stratification – et on était plusieurs membres venant de différents

collèges – et que l'on a financée et à laquelle on a participé. Cet usage de la contre-expertise, on l'a donc déjà utilisé à nombreuses reprises dans les trois CLI. C'est donc quelque chose que l'on savait juridiquement, possible. On pouvait le faire.

Dans le cas présent, la difficulté est que l'on se retrouvait face à un dossier gigantesque, pour lequel des expertises et des contre-expertises sont déjà sur la table par dizaines. Et donc, quand j'ai vu que c'était complètement bloqué, je me suis dit qu'il nous fallait en sortir par le haut, d'une manière ou d'une autre. C'est-à-dire que : ou bien il n'y avait rien, ou bien il fallait trouver une autre possibilité. Et c'est à ce moment-là que j'ai proposé de réaliser un document, qui serait un document dans lequel on pourrait rappeler l'ensemble des grandes étapes de ce chantier, une bibliographie, pour flécher auprès des gens les différentes expertises qui existent, que ce soient des expertises favorables, évidemment, ou défavorables. J'ai proposé le rapport FOLZ parce qu'il traite énormément des questions industrielles, etc. Bien évidemment, il y a des documents tels que celui qui a été produit par l'IRSN pour EPR 2 et qui est très intéressant parce qu'il compare EPR 2 avec le retour d'expérience de l'EPR. Il y existe donc ce document. Il existe des documents de l'ASN et puis il y a ce document de la CRIIRAD, que l'on nous a distribué ce matin et qui, de fait, est extrêmement bien fait. Il existe de nombreux documents et l'avantage est de pouvoir dire : voilà ce qui existe, on vous dresse un point de la situation, ce qui va permettre de mettre à la disposition du public et des membres de la CLI un ensemble de documents, documents qui, à leur tour, permettront de se faire sa propre idée.

Cela me semble être là une possibilité de faire quelque chose tandis que, sinon, il n'y aura rien. Je veux dire qu'il faut être clair : attendre de la CLI une proposition de document qui contiendrait une orientation consistant à dire « Non, ce réacteur ne doit pas démarrer », je suis désolé, mais on n'y arrivera pas parce que, de toute façon, ce n'est pas là le rôle de la CLI de produire ce type de document. En revanche, ce type de document peut être réalisé par des quantités d'autres personnes. Je pense que c'était donc important de trouver une solution qui permettrait à tout le monde de se faire une idée ou de continuer à avoir sa propre opinion, et de pouvoir se prononcer sur la question de l'EPR.

Je fais moi-même partie d'une organisation qui continue de dire qu'il ne devrait pas démarrer mais chacun peut parfaitement continuer à développer ses arguments, etc. Mais aujourd'hui, le sujet n'est pas là.

Le sujet est : comment, au sein de cette CLI pluraliste, on pourrait trouver un document, quelque chose, qui permettrait à tout le monde de se faire une opinion. Et je crois qu'il ne faut pas mélanger les deux.

On a également reçu cette semaine un document du CRILAN. Il s'agit d'un long document, que j'ai évidemment lu avec attention et dans lequel il y a toute une partie technique qui est extrêmement développée, mais qui est très intéressante et qui, par exemple, pourrait être utilisée. Le problème – et j'en reviens à l'histoire du deuxième point, celui du fonctionnement – c'est que ce document est émaillé ensuite d'une quantité de commentaires sur le fonctionnement, et qu'ils n'ont plus rien à voir avec le fonctionnement de l'EPR mais concernent le fonctionnement de la CLI. Hélas, selon moi, c'est là où il y a un énorme problème parce qu'à l'intérieur de ce document, on y voit des choses – et je suis désolé de le dire – qui sont fausses, totalement fausses. Quand je vois dans ce document que, par exemple, nous n'aurions pas eu connaissance des budgets des années passées. On a ce document et, systématiquement, il est voté en CLI. C'est donc faux de dire que cela n'existe pas. Ensuite et à propos des démarches officielles, la CLI, de fait, a demandé de manière tout à fait claire à l'ANCCLI quel était son avis par rapport à cette étude. Et je suis désolé, André, quand tu cites la réponse qui t'a été faite : oui, elle a été faite en octobre, mais depuis, il y a eu cette démarche que tu as demandée et qui a été faite à l'ANCCLI, et il y a eu cette réunion du Bureau de l'ANCCLI à laquelle nous étions présents – Evelyne DRUEZ et un certain nombre d'autres personnes y étaient. Je crois qu'Yves y était aussi – et au cours de cette réunion de l'ANCCLI, il y a eu cette discussion. Et la décision du Bureau de l'ANCCLI, c'est de ne pas soutenir cette demande. C'est simplement une réalité et c'est dans l'ordre des choses.

Je pense que c'est là un vrai problème que de systématiquement tout mélanger, tout au long du document, des problèmes de fonctionnement avec un problème de fond. Je pense qu'il faut absolument que l'on en sorte parce que l'on va pourrir le climat des travaux que l'on effectue et ce n'est pas envisageable.

Quant à moi, je maintiens cette proposition, que j'ai faite en Bureau et qui a été soutenue par l'ensemble du Bureau : faisons un document synthétique, un document pédagogique, pour expliquer les différents grands aléas qu'il y a eu, qu'ils soient industriels, économiques, etc., et derrière, fléchons vers toutes les études aujourd'hui existantes, et Dieu sait si elles sont nombreuses et si elles sont fournies.

Je sais que vous avez envoyé un document. Je pense qu'il faut également associer à ce document une lecture et une relecture faite évidemment par les membres des collèges qui le souhaiteraient, de façon

que l'on soit d'accord sur le contenu. En particulier, s'il existe des propositions de documents qui ont été oubliées, on pourrait aussi les y inclure. Et puis, il faudrait ensuite une relecture avec la possibilité, si cela advenait, de faire comme on l'a fait pour les bulletins : laisser à la fin de ce document la possibilité pour chacun des collèges d'avoir une expression propre, de manière que chacun puisse dire ce qu'il pense de la situation en tant que collègue.

Je vous invite évidemment à voter favorablement pour ce document, sachant que je pense que c'est aujourd'hui une solution qui nous permet d'en sortir par le haut.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur Rousselet.

M. JACQUES.- Effectivement, il faut savoir que cette proposition de synthèse documentaire, elle a été présentée en Bureau de la CLI de Flamanville, le jour où la demande du CRILAN a été étudiée et rejetée illégalement par le Bureau. Et effectivement, on a présenté en même temps cette synthèse documentaire pour faire le contre-pied, et nous y sommes encore aujourd'hui. Non mais j'ai la parole deux minutes, s'il te plaît. A chacun de s'exprimer. Tout cela, pour moi, c'est de la poudre aux yeux et c'est effectivement pour faire échec à la demande d'expertise indépendante qui, elle, doit répondre à une question d'une extrême gravité par rapport à la population. Je crois que notre débat, aujourd'hui, est totalement surréaliste parce que l'on oublie effectivement que, derrière, il y a la population qui doit être protégée par rapport aux risques qui sont inhérents à l'EPR.

Concernant le document dont on nous parle, on ne nous dit pas quelle est sa finalité parce que, quelque part, un document doit avoir une finalité. Une finalité d'information, pourquoi ? Pour dire que l'EPR, ça y est, tout va bien, il peut démarrer. Non, non, non, non, non, je termine ! Ou alors, est-ce que le document va poser des questions en concluant que tout cela reste à explorer ? Un document a une finalité. Attention, si ce document pouvait ressembler à un quitus implicite par rapport au démarrage, il engagerait forcément la CLI, demain, en cas d'incident ou d'accident nucléaire. Je n'ai jamais entendu parler qu'une CLI fasse un document de communication tel que celui-là à la veille du démarrage d'une installation nucléaire, ou alors je ne connais pas bien le sujet. Mais ce n'est pas là le rôle de la CLI que faire ce genre de travail. La CLI ne peut simplement que prendre acte d'une situation, et en toute indépendance, pour ne pas se trouver effectivement en lien avec l'industriel.

Je voudrais aussi rappeler à Yannick ROUSSELET : Yannick ROUSSELET était partie prenante avec nous au niveau de Greenpeace et pour de nombreuses actions en justice que j'ai citées tout à l'heure. Et j'imagine mal les associations que nous représentons ici aller valider demain un document qui validerait effectivement tous les problèmes pour lesquels nous nous sommes opposés. Donc, quelque part, il faut être cohérent sur ces sujets-là.

M. le PRESIDENT.- On va passer à... Non, non, c'est un débat. Chacun dit ce qu'il veut mais durant de courtes interventions.

M. MARTIN.- Cela va être très court et je vous remercie, Monsieur le Président J'ai noté quelque chose qui m'a choqué : j'ai entendu que s'il n'y avait pas cette enquête qui était proposée, alors il n'y aurait rien. Je ne suis pas d'accord. Je suis retraité, j'ai du temps, je lis les rapports de l'ASN, je lis les rapports d'information d'EDF et il y a énormément de données qui sont très précises. Alors, je dis qu'il ne faut pas dire qu'il n'y aurait rien si on votait contre ce deuxième document parce que les documents de l'ASN et de l'IRSN, bien sûr, sont particulièrement techniques. Et si on se donne la peine de les lire, on a à peu près tout ce que l'on voulait. C'est tout, merci.

M. ROUSSELET.- Monsieur MARTIN, je suis d'accord.

M. MARTIN.- Mais moi, je ne suis pas d'accord avec vous.

M. ROUSSELET.- Non, non, mais je crois seulement que vous n'avez pas compris ce que j'ai voulu dire. C'est tout ...

M. MARTIN (hors micro).- ... Inaudible ...

M. ROUSSELET.- ... Non, non, non, non ! Non, mais on n'est pas d'accord sur le... Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait rien mais je dis qu'il n'y a rien par rapport à ce que la CLI ...

M. MARTIN (hors micro).- ... Inaudible ...

M. ROUSSELET.- ... Oui ...

M. MARTIN (hors micro).- ... Inaudible.

M. ROUSSELET.- Mais non, mais non, je veux juste dire qu'il n'y aurait rien qui soit signé par la CLI. C'est juste cela que j'ai voulu dire. Bien évidemment, il y a une foule de choses que l'on a tous lues, que l'on

va continuer à lire. Il y aura encore beaucoup de choses. Il y a l'inspection de revue en cours dont on va parler tout à l'heure. Il y aura des quantités de choses. Il n'y a donc aucune remise en cause de tout cela. Quand je ne disais « Rien », c'était par rapport à un document de la CLI, voilà tout.

M. le PRESIDENT.- Madame BURNOUF, un mot ? Rapidement parce qu'il nous faut poursuivre.

Mme BURNOUF.- Ce n'est pas une réflexion mais une petite question : Odyssee Création, est-ce que vous pouvez nous dire ce que c'est parce que j'avoue que je ne connais pas ? Est-ce ce que c'est du public ou du privé ? Est-ce une agence ? Qu'est-ce que c'est ?

Discussion entre différents membres hors-micro / Inaudible

M. le PRESIDENT.- Non, non, c'est une personne très qualifiée, qui est un ancien journaliste. C'est quelqu'un qui a été consultant et qui est maintenant enseignant, et qui a l'habitude de vulgariser les problèmes pour que le grand public en ait connaissance, et il pourra travailler en toute objectivité, et en toute neutralité ? Il y avait une question de M. FOOS.

M. FOOS.- Pour mettre M. ROUSSELET et M. MARTIN un peu d'accord, sachant par ailleurs que je les apprécie tous deux : on parle là d'un document de synthèse sur l'histoire, c'est-à-dire qu'il s'agirait effectivement d'une synthèse un peu pédagogique sur cet ensemble. C'est là un premier point.

Deuxième point : à propos de la première question qui a été posée, j'ai le recours gracieux sous les yeux : c'était bien une demande d'expertise et cela n'avait rien à voir avec l'ANCCLI, on ne demandait pas à l'ANCCLI de venir, non. C'était bien une demande d'expertise de la CLI.

Enfin, un troisième point : je voulais remercier tous les membres présents ici parce que je suis moi-même membre du Bureau et on s'aperçoit que l'on a quand même fait perdre beaucoup de temps à tout le monde pour parvenir à une décision qu'avait prise le Bureau à sa quasi-unanimité, moins une seule personne. Je dirais qu'il n'y a pas que les membres de la CLI mais il y a aussi des élus de la République, du Conseil régional, du Conseil départemental, des services de l'État, des exploitants qui sont présents et tout le monde est en train de perdre son temps. On n'est pas dans les missions de la CLI. Le Bureau avait décidé quelque chose. Chacun de nous sommes élus par tous les membres de la CLI. On représente donc la CLI. On avait pris une décision. Merci encore à tout le monde d'avoir confirmé ce fait mais je regrette beaucoup

que l'on ait perdu énormément de temps alors que l'on a effectivement d'autres sujets qui intéressent directement la CLI et qui font partie de ses missions.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur FOOS. Écoutez, on ne va plus perdre de temps. On passe au vote.

Silence.

M. le PRESIDENT.- Nous avons un ordre du jour important avec des questions sur le fonctionnement ...

Des intervenants s'expriment dans la salle hors-micro / inaudible.

Silence.

Un intervenant.- Monsieur le Président, est-ce que je peux simplement poser une question ?

Silence.

Un intervenant (début d'intervention hors micro).- ... Ce n'est une perte de temps. Ce n'est jamais une perte de temps de s'exprimer pour parvenir à un résultat.

Applaudissements dans l'assemblée.

Long silence.

M. le PRESIDENT.- Le scrutin ayant maintenant eu lieu, je vous livre les résultats à propos de ce vote numéro 2 : 3 abstentions, 5 non et 36 oui.

Nous allons passer maintenant au ...

M. JACQUES.- ... S'il vous plaît, Monsieur le Président, je voudrais revenir sur l'intervention de M. FOOS. Monsieur FOOS a dit quelque chose tout à l'heure que je considère comme étant inexact ... (suite de son intervention hors-micro / inaudible).

M. le PRESIDENT.- ... Je vous prie de... Non, non, non, on passe maintenant ...

M. JACQUES (hors micro).- ... Inaudible ...

4. REVISION DU FONCTIONNEMENT DES CLI DE LA MANCHE – MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES CLI. (CLI)

M. le PRESIDENT.- ... Nous allons passer maintenant, chers collègues, à tout le travail que nous avons à faire, qui est très important, et qui concerne le fonctionnement des installations, avec des questions adressées à l'exploitant, avec l'avis de l'IRSN, celui de l'ASN bien évidemment.

Avant d'aborder le point sur les événements significatifs, les départs d'incendie et le retour sur l'exercice de sécurité avec la préfecture, Emmanuel LUNEL va justement nous présenter le projet de révision du fonctionnement des CLI parce que ces CLI avaient de bons modes de fonctionnements mais ils dataient d'un certain temps. Le Conseil départemental a décidé de les actualiser pour le rendre toujours plus performant et, surtout, toujours plus démocratiques. Il y a eu une réunion de l'ensemble des Bureaux, à Saint-Lô, au Département. A la suite de cela, Emmanuel LUNEL va vous présenter ce projet de révision du fonctionnement des CLI. Il n'est pas totalement revu mais il est revu à la marge et, je le répète, dans le but d'obtenir toujours plus de participation de chacun, de transparence et de démocratie interne.

M. LUNEL.- Bonjour à tous. Je vais donc vous présenter quelques slides pour vous expliquer un petit peu les choses concernant la composition de la CLI de Flamanville. Il en sera fait de même pour les deux autres CLI.

Un petit rappel du contexte réglementaire : les CLI sont créés par décision du Président du Conseil Départemental et les CLI non associatives, comme celle de l'Andra et de Flamanville, n'ont donc pas de personnalité juridique. La composition des collègues, la désignation des membres sont donc compétences du Président du Département. D'après le Code de l'environnement, les CLI non associatives – et c'est le cas de la CLI de Flamanville – adoptent un règlement intérieur. Elles n'ont en effet aucune obligation, ni cadre réglementaire, pour adopter des statuts.

Un petit historique : le Conseil départemental de la Manche, à l'époque Conseil général d'ailleurs, avait pris une délibération pour la création, les définitions, la composition pour la CLI de Flamanville en 1995. Et la dernière version de la révision de la composition des CLI avait été faite pour les CLI de Flamanville et du CSM Andra le 19 juin 2014 en Assemblée générale de la CLI de Flamanville et, ensuite, en délibération, lors du Conseil Départemental du 25 septembre 2014.

Alors, pourquoi réviser le fonctionnement des CLI ? C'est pour l'actualisation, pour se conformer au contexte réglementaire, pour simplifier et en harmonisation avec le Code de l'environnement, et moderniser le fonctionnement des CLI. La procédure qui vous est proposée, et qui nous a été conseillée par les services juridiques du Conseil départemental de la Manche : dans un premier temps, il s'agit de voter en Assemblée générale la composition des collèges pour chaque CLI. C'est la raison pour laquelle on va vous proposer cette délibération aujourd'hui, donc aujourd'hui 25 mai 2023. Cela sera fait le 9 juin pour la CLI Orano et le 22 juin pour la CLI CSM Andra. Ensuite, fin juin, il y aura un vote en séance plénière du Conseil départemental de la Manche fin juin. Ensuite, il y aura une actualisation des arrêtés de désignation. Une réunion de travail dédiée des Bureaux inter-CLI sera organisée en septembre 2023 et puis, un vote sera effectué en assemblée générale à l'automne pour valider le règlement intérieur au sein de cette assemblée. Une information sera faite auprès du Conseil départemental de la Manche.

Juste un petit rappel de la composition des collèges, composition qui avait été décidée en septembre 2014 : pour le collège des élus, à l'époque, les textes imposaient au moins 50 % du total des membres de la CLI. Nous avons le président du Conseil départemental de la Manche, ou son représentant, un député, un sénateur, deux conseillers régionaux, six conseillers départementaux et douze membres des groupements de communes. Pour le collège des associations, il y avait six représentants des associations de protection de l'environnement, avec la possibilité d'avoir un titulaire et un suppléant. Pour le collège des représentants des organisations syndicales, il y a un représentant pour chaque organisation représentative. Le texte demandait qu'il y ait au moins 10 % des membres avec la possibilité d'avoir un suppléant. Pour le Collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique, donc six personnalités qualifiées, un représentant de la CCI, Chambre des métiers, un représentant de chambre de l'agriculture, un représentant de l'ordre départemental des médecins ou des pharmaciens ou des vétérinaires, un représentant du monde de la pêche. Et à l'époque, la loi TSN ne permettait pas d'avoir des suppléants pour les experts. C'est ce que nous avons donc actuellement.

Maintenant, le Code de l'environnement dit qu'il doit y avoir au moins 40 % minimum des membres élus. C'est le cas aujourd'hui. Donc : le Président du Conseil départemental de la Manche ou son représentant, un député, un sénateur, dix conseillers régionaux, six conseillers départementaux et douze membres de groupement de communes. De ce côté-là, rien n'a changé par rapport à ce qui s'était décidé en 2014. Pour le collège des associations de protection de l'environnement, il y avait six sièges. Aujourd'hui, il

y en a huit avec toujours la possibilité d'avoir un suppléant. Pour les organisations syndicales, il n'y a pas de changement. Aujourd'hui, il y a quatre organisations représentées à ce jour. Et pour le Collège des personnalités qualifiées, nous avons huit personnes qualifiées, avec la possibilité aujourd'hui d'avoir des suppléants. C'est la petite différence avec les textes réglementaires de l'époque. Un membre du SDIS, un membre du Comité régional des pêches, un membre du Conseil de l'ordre des pharmaciens, un membre de la Chambre d'agriculture de la Manche et un membre de la CCI.

Pour mémoire et c'est en annexe, je vous avais mis les petites règles qui avaient été décidées lors du Bureau inter-CLI. Pour rappeler quelques définitions : le suppléant désigné par le titulaire du collège concerné pourra se substituer au titulaire en cas d'absence de ce dernier et/ou assister aux assemblées générales sans possibilité de prise de parole directe, sauf avec l'accord du Président. L'observateur – l'observateur, c'est donc le Code de l'environnement qui le définit comme cela – peut participer aux travaux de la Commission avec voix consultative : il s'agit donc du représentant de l'ASN, les services de l'État, les représentants des établissements, les syndicats du site non représentatifs et les suppléants. Le public : toute personne souhaitant assister aux assemblées générales sans prise de parole directe, sauf accord du Président.

Voilà, j'ai terminé.

M. le PRESIDENT.- On doit donc faire valider ce qui a été accepté par tous les Bureaux. Les trois bureaux ont été réunis dans ce but et tout le monde s'est mis d'accord sur cela. On peut peut-être le faire à main levée, on ne va pas réorganiser un vote.

M. JACQUES.- Je renouvelle la question que j'ai posée l'autre jour à Saint-Lô lors de notre réunion : je voulais savoir, en ce qui concerne les associations environnementales, quels sont les critères sur lesquels, effectivement, le Président du Conseil départemental se base pour intégrer de nouvelles associations au sein des CLI ?

M. LUNEL.- Ceux du Code de l'environnement.

M. JACQUES.- Oui, mais il n'y a rien qui soit écrit.

M. LUNEL.- Donc, on applique le Code de l'environnement.

M. JACQUES.- Donc, voilà, c'est open-bar.

M. le PRESIDENT.- C'est le Code de l'environnement.

M. LUNEL.- C'est le Code de l'environnement.

M. le PRESIDENT.- Voilà. Alors, on peut voter à main levée.

VOTE : qui est contre cette proposition de toilettage du fonctionnement des CLI ? Personne n'est contre. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie beaucoup.

5. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 1 ET PLUS, SURVENUS SUR LE SITE DE FLAMANVILLE DEPUIS LA CLI DU 09.02.2023. (Exploitant – ASN)

M. le PRESIDENT.- Concernant le point numéro 5, donc les événements significatifs de 1 et plus, survenus sur le site de Flamanville depuis la CLI du 9 février dernier, il n'y en a pas eu. Je tenais quand même à le dire parce que l'on fait toujours très attention à cela.

6. DEPARTS D'INCENDIES SUR LES DIESELS D'ULTIME SECOURS. (Exploitant et ASN)

M. le PRESIDENT.- Ensuite, je vais donner la parole à l'exploitant sur un sujet qui nous paraissait très important et dont on a déjà débattu : le problème des incendies successifs qui sont survenus sur les diesels d'ultime secours. Vous savez l'importance de ces diesels qui peuvent prendre le relais en cas de problème. Je vous laisse donc la parole. Merci beaucoup.

M. GUIBAUD (Exploitant).- Bonjour à tous ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer.

A propos des diesels d'ultime secours – c'est un dossier dont on a parlé ici plusieurs fois – on avait mis un slide pour présenter le rôle de ces diesels d'ultime secours. Je pense que l'on en a parlé plusieurs fois mais, s'il y a des questions, je me tiendrai à votre disposition pour y répondre. Leur rôle est de pouvoir fournir de l'électricité en cas de situation dégradée.

Si on passe au document d'après : en fin d'année, le 16 décembre, on a eu un départ de feu toujours sur notre diesel d'ultime secours de la tranche 2. On était en train de réaliser des essais avec le constructeur, des essais à 100 % de puissance et puis on a eu un petit départ de feu. Quand je dis départ de feu, c'est un ou deux centimètres, ce sont des petites flammes toujours situées sur l'échappement du diesel. Il s'agit donc toujours du même processus de fiabilisation de ce diesel dont on vous avait parlé la dernière fois, c'est-à-dire que l'on a quelques suintements sur ce moteur-là mais pas sur l'autre. En tranche 1, on n'a aucun suintement mais sur celui-là, on a quelques suintements. Au gré des essais, petit à petit, on est en train de fiabiliser cela. Cela ne se situait pas du tout au même endroit que la dernière fois. On le voit ici, cela se situe sur d'autres parties et les conséquences n'ont aussi rien à voir avec le dernier événement que l'on vous avait présenté ici puisque, dans le cas présent, le diesel a continué de fonctionner et fournir son électricité. Il n'y a donc pas de souci.

Dans ce cas, quelles sont les causes ? C'est assez simple et je vous l'avais expliqué la dernière fois : on a des tuyaux et, autour, on des protections thermiques que l'on appelle calorifuges – c'est comme de la laine de verre tout autour - et puis il y a une protection mécanique. Tout cela, on l'avait remplacé à la suite de ce qui s'était produit la fois précédente. On ne rencontre donc pas du tout le même phénomène, comme on pouvait l'avoir au début, d'accumulation de quantité d'huile dans la laine de verre, ce qui permet d'alimenter le feu. Dans ce cas, une fois les quelques gouttes consommées, il n'y a plus rien, il n'y a plus de carburant, donc le feu s'arrête tout seul. C'est donc ce qui s'est produit cette fois. On a eu quelques gouttes. Qu'est-ce que cela a produit ? On a contrôlé que l'on n'avait pas abîmé le calorifuge. Ensuite, on a réétanché les parties où l'on avait vu ces nouveaux suintements, et c'étaient des parties différentes par rapport à la dernière fois. Et puis, on a rajouté un contrôle 48 heures. C'est-à-dire qu'après chaque démarrage, on ira vérifier 48 heures après que l'on n'ait pas une apparition de suintements à un autre endroit, au niveau du moteur. Voilà un peu comment on fonctionne, ce qui fait que l'on est toujours dans ce processus de fiabilisation mais qui ne gêne en rien la fourniture d'électricité au diesel, en tout cas au stade où l'on est maintenant. Pour autant, on doit rester vigilant et c'est là notre culture, donc on continuera de faire des contrôles sur ce diesel. Voilà rapidement ce que je pouvais vous rapporter à propos de l'évènement.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. POIGNANT.- Bonjour. Je crois que j'en avais déjà parlé lorsqu'il avait pris feu une première fois : où il a pris feu. Ce sont bien des moteurs deux temps diesel, n'est-ce pas ?

Exploitant.- Oui.

M. POIGNANT.- Avec la capacité d'huile sur le moteur.

Exploitant.- Oui.

M. POIGNANT.- On sait donc très bien, puisqu'on en a parlé déjà la dernière fois, que, mécaniquement, les joints sèchent quand ce n'est pas utilisé et donc, forcément, quand vous mettez en route, c'est obligé qu'il y ait une fuite. Donc, pourquoi n'avons-nous pas continué à prendre des MTU comme les autres ? Ils étaient fiables. La question est là.

Exploitant.- le choix qui a été fait, et je l'avais expliqué la dernière fois, est un choix pour avoir une technologie différente. C'est notre culture : on diversifie, on prend des matériels différents. Cela étant et à propos de ce que vous dites, nous, on le fait de tourner régulièrement. C'est-à-dire qu'on ne le laisse pas sans utilisation pendant un an. On a nos essais périodiques qui permettent quand même en permanence de le faire tourner. Et la preuve en est : sur la tranchée 1, on n'a jamais de problème tandis que pour la tranchée 2 – et ce sont pourtant les mêmes moteurs – on rencontre ce problème dont je vous ai parlé. Alors, est-ce au moment de l'assemblage ? Est-ce en fonction des pièces qui avaient été montées ? En tout état de cause, celui-là demande une fiabilisation un peu plus longue mais il ne s'agit plus du tout des mêmes problèmes que l'on rencontrait au départ. On avait un problème de transfert de technologie avec les Américains où, au départ, on avait mal appréhendé puisqu'effectivement et vous avez raison de le rappeler, ce sont des technologies différentes. Il fallait donc que l'on se les approprie. En ce qui concerne cela, c'est bon, c'est derrière nous.

Ensuite, on avait l'histoire des Calorifuges que l'on a cumulés avec ces suintements d'huile et cela engendrait donc des départs de feu dès que l'échappement était chaud. Il fallait donc que l'on agisse. Maintenant, on a remplacé tout cela pour avoir des choses qui, finalement, ne puissent plus retenir l'huile. Et là, lorsque les suintements apparaissent, il nous reste quelques gouttes et c'est pourquoi cela produit un feu de bougie – c'est quasiment cela – en superficie. Il faut donc que l'on poursuive.

Maintenant, on a ré étanché les parties que l'on a vues. On fait maintenant des contrôles 48 heures après chaque démarrage. Et puis j'ai bon espoir que, petit à petit, on n'ait même plus ce type de petit événement-là. Pour autant, on reste vigilant et on partage. On reste vigilant là-dessus et, finalement, on attend que notre diesel tranche 2 fonctionne sans difficulté comme c'est le cas de celui de la tranche 1.

M. ROUSSELET.- La question du choix a été reposée mais cela reste quand même une vraie question. Je rappelle quand même qu'il y a toujours une affaire en cours au parquet financier concernant une distorsion de la concurrence par rapport au choix qui a été fait par l'un des concurrents au marché. Concernant cette question du choix de la technologie, c'est vrai qu'il y a de fiabilité et, là, on a un système de cylindres verticaux qui est quand même un peu plus complexe. Et c'est vrai qu'au niveau de la transmission de l'information, cela peut... Mais si j'avais bien compris, il y avait quand même un problème de serrage et de préparation du matériel à l'origine. C'est-à-dire qu'il y avait des marquages sur le serrage qui, lui, avait été oublié et vous n'aviez pas vu qu'il y avait un desserrage.

Exploitant.- Je n'ai pas l'historique complet au moment de l'installation des diesels, pour autant, aujourd'hui, on n'a plus de soucis avec tout cela. Désormais, l'enjeu, ce sont des suintements au niveau des joints. Que fait-on lorsque cela se produit ? Chez nous, c'est un processus classique avec une demande de travaux. Nos mécaniciens arrivent, on consigne le diesel, on remplace le joint, on resserre – on a des couples de serrage à respecter – et puis, on requalifie ensuite et on refait tourner le diesel.

M. ROUSSELET.- Avez-vous regardé ailleurs parce que, dans la mesure où il est vrai que c'est différent du problème précédent, en termes de joints, avez-vous regardé ce qu'il en est dans les autres centrales ?

Exploitant.- Oui, on partage tout cela. On a une animation nationale que l'on pratique pour les différents types de matériels. Là, il s'agit de diesels, mais on a une animation nationale sur l'ensemble de nos matériels, par groupe de matériels. Ce que l'on fait là, ce sont vraiment des actions de fiabilisation très ponctuelles puisqu'encore une fois, concernant le diesel de l'autre tranche, il n'y a pas de problème. Il s'agit donc de quelque chose de ponctuel. On a donc créé une gamme adaptée, de fréquence mensuelle, durant lesquelles et en plus des contrôles après 48 heures, après chaque démarrage, on va faire mensuellement une ronde détaillée avec nos mécaniciens pour vérifier que l'on ne voit pas apparaître de nouvelles traces de suintement.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur les diesels ? Oui, Monsieur MARTIN ?

M. MARTIN.- Juste un détail : quand vous faites l'essai périodique, combien de temps dure-t-il à peu près ?

Exploitant.- C'est variable en fonction de la puissance à laquelle sont réalisés les essais. On ne réalise pas toujours des essais à 100 % comme on les a réalisés là avec le constructeur. Ce sont quelques heures.

M. MARTIN.- Ce sont quand même quelques heures ?

Exploitant.- Oui, tout à fait.

M. MARTIN.- Et quelle est la marque de ces moteurs ?

Exploitant.- Je ne sais plus.

M. MARTIN.- C'est américain, si j'ai bien compris.

Exploitant.- Oui, c'est américain.

M. MARTIN.- Peu importe, si je n'ai pas la réponse, ce n'est pas grave.

Un intervenant.- Ce sont des moteurs Fairbanks

Exploitant.- Oui, voilà, Fairbanks et l'installation a été réalisée par Westinghouse. On a donc fait cela avec Fairbanks et Westinghouse.

M. MARTIN.- D'accord, merci beaucoup.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup pour ce point.

Un intervenant ASN.- Par rapport à la question de M. ROUSSELET concernant les joints : à propos de l'affaire des DUS, il existe des échanges réguliers entre les services centraux d'EDF et l'ASN. Ils ont amené des évolutions des gammes opératoires pour faire ces essais périodiques, la périodicité de ces essais. Et il y a actuellement des échanges en cours concernant ces joints avec le constructeur Fairbanks et le fournisseur des joints dans le but éventuel de trouver une technologie de joints qui serait moins fragile par rapport à ces problèmes de conception.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup pour ce débat parce que c'est important. Le fait qu'il y ait des questions précises sur les joints prouve que l'on peut creuser tous ensemble ces questions techniques. Ce

sont des questions importantes sur ces départs d'incendie, départs d'incendie qui, je le rappelle, ont eu lieu sur des diesels d'ultime secours.

7. RETOUR SUR L'EXERCICE DE SECURITE CIVILE SUR LE SITE DU CNPE DE FLAMANVILLE DES 13 ET 14 DECEMBRE 2022. (Préfecture)

M. le PRESIDENT.- Point numéro 7. Un certain nombre d'entre nous ...

M. FOOS.- Une réflexion sur (inaudible) : je trouve très bien que le public soit invité à participer – d'ailleurs, c'est l'une des raisons de la démocratie – qu'il puisse effectivement écouter ce qui se passe pour toutes les missions de la CLI. Je regrette beaucoup qu'au moment où, enfin, on aborde un peu les problèmes techniques, tout le public ait disparu. Du coup, on se demande vraiment ...

Un intervenant (hors-micro).- inaudible

M. FOOS.- ... Presque tout le public. Presque tout le public parce qu'on en a vu beaucoup s'en aller. Je me demande donc ce qui pouvait bien motiver la venue de ce public parce que, normalement, s'ils viennent, c'est pour se tenir au courant de ce qui se passe. Je le regrette, voilà, et je ne dois pas être le seul.

M. PRESIDENT.- Merci, Jacques FOOS. Pour autant, on n'est pas découragé dans la pratique de cet exercice démocratique. Il faut que le public soit présent, qu'il puisse poser des questions dans le temps qui lui est imparti. La démocratie est comme la liberté, elle a besoin d'être encadrée pour pouvoir offrir toute sa mesure.

On arrive donc au point 7 avec M. FLAHAUT. On attendait aussi ce rapport sur l'exercice de sécurité civile depuis un moment. Il a eu lieu mi-décembre 2022. La préfecture va nous rendre son retour d'expérience à propos de cet exercice.

M. FLAHAUT.- Bonjour à tous, je suis François FLAHAUT, directeur de cabinet de Monsieur le préfet de la Manche. Je vais vous exposer un résumé du point de vue de la préfecture mais en reprenant les éléments des retours d'expérience qui ont été partagés par l'ensemble des services qui ont participé à

l'exercice des 13 et 14 décembre 2022. Je vais essayer de vous restituer les objectifs et les principaux enseignements de cet exercice, et puis aussi les pistes, les perspectives d'amélioration – parce qu'il y en a toujours – et c'est bien là l'objectif de ces exercices que de dire ce qui va, ce qui va peut-être moins bien et ce qui peut être amélioré.

Le rappel des objectifs de l'exercice : l'objectif général est de tester tous les dispositifs prévus tant du côté des pouvoirs publics que de l'exploitant en cas d'accident nucléaire intervenant dans une installation nucléaire, à la fois le PUI (Plan d'Urgence Interne) de l'exploitant et le PPI, qui concerne plus les pouvoirs publics. En l'occurrence, c'est un PPI qui s'applique sur les vingt kilomètres puisque le périmètre en a été étendu ces dernières années.

Le premier objectif est de tester la chaîne d'alerte et d'information des services et des collectivités.

Le deuxième objectif est d'activer et de faire fonctionner les cellules de crise, donc en l'occurrence, à la préfecture, on a une salle de crise qui s'appelle le COD, (Cellule Opérationnelle Départementale) qui est pilotée par Monsieur le préfet ou par un membre du corps préfectoral, et qui réunit autour de la table tous les services concernés par la crise. C'est une cellule de crise qui est régulièrement activée pour des exercices mais aussi en situation réelle. Et, effectivement, c'est un élément très important de la gestion de crise puisqu'il faut que cette salle soit complètement opérationnelle.

Le troisième objectif, c'est tester la chaîne décisionnelle et les interactions entre les différents acteurs, que ce soit EDF, l'IRSN, l'ASN, la préfecture, afin de s'assurer que l'on ait les bonnes informations sur l'état de l'installation, sur la nature de l'accident, sur l'évolution de la situation, sur les conséquences, les dispositions qui sont prises pour protéger l'environnement et les populations, et les actions de communication. Tout cela s'organise autour de ce que l'on appelle des « Audioconférences décisionnelles ». C'est-à-dire que l'on réunit tous ces acteurs dans la salle de crise et puis ceux qui sont en distanciel, on les a en audioconférence, notamment pour tout ce qui concerne l'expertise. En l'occurrence et pour l'IRSN et l'ASN, on a un certain nombre d'experts qui ne peuvent pas être sur place mais qui sont activés dans leur cellule de crise nationale. C'est donc le lien entre l'échelon national et l'échelon local que l'on va tester et on va donc faire des mises à jour toutes les heures et demie puisque c'est là le rythme des audioconférences. Il faut que chaque acteur ait le temps de faire les mises à jour. Et puis, cela permet à Monsieur le préfet de prendre les décisions adaptées.

En l'occurrence, s'agissant du scénario qui avait été choisi pour l'occasion : à 07 heures 45, on a donc une brèche dans le circuit primaire - je laisserai EDF et l'ASN éventuellement compléter mais je...

Importants bruits parasites pendant toute cette première partie d'intervention. Il tente de régler le problème en changeant de micro et en écartant les téléphones portables.

Je ne reprends pas parce que je pense que c'était quand même audible.

A 07 heures 45, on a donc une brèche dans le circuit primaire, un déclenchement du PUI, donc le plan d'urgence interne de l'opérateur, à 08 heures 25 et puis une série d'incidents qui va pousser l'opérateur dans ses retranchements puisque l'on part du principe dans le scénario que l'on empêche la mise en service de systèmes de sécurité, et on arrive finalement à une seule pompe en service pour assurer le refroidissement du cœur. On se met donc dans une situation volontairement... On se met en difficulté du point de vue de l'opérateur et puis pour provoquer ensuite une réaction à l'extérieur de l'établissement. Quant à nous, l'objectif dans le scénario – et c'est vrai que c'est réellement le point de vue que la préfecture défend, même si on va nous dire que ce n'est pas réaliste et que cela ne se produit pas - est qu'il nous faut partir sur l'hypothèse d'un rejet à l'extérieur, un incident qui provoque un rejet, puisque c'est à partir de là que l'on va pouvoir tester, nous, les différents acteurs, que ce soient le SDIS ou les pompiers, pour voir un peu l'impact que cela provoque sur la population. En l'occurrence, on avait décidé de jouer l'exercice en météo réelle. C'était là un parti pris de l'exercice et vous allez voir que cela a quand même eu un impact puisque cela a un petit peu minoré ce que l'on aurait pu imaginer. C'est d'ailleurs l'une des pistes d'amélioration que j'évoquerai : la prochaine fois, peut-être ne faut-il pas forcément jouer en météo réelle parce que l'on n'a pas forcément pu tester tout ce que l'on aurait souhaité tester.

Chaque service, pour ces trois objectifs, tester la chaîne d'alerte d'information, des services et des collectivités, cela a plutôt bien fonctionné en ce qui concerne les services, puisque l'on a réuni tout le monde autour de la table, que les services ont été alertés dans les délais impartis et que l'on n'a pas eu de dysfonctionnement. Vous savez, de façon très pratico-pratique, l'exercice repose sur la mise à jour des annuaires de crise des différents services, et on doit respecter l'ordre dans lequel on prévient Monsieur le préfet, les différents opérateurs, et on s'assure que tout le monde converge vers les salles de crise. Cela doit se dérouler dans un délai qui soit le plus court possible. En l'occurrence, cela a bien fonctionné.

Je reviendrai sur la question des collectivités territoriales parce qu'on a essayé de les associer plus qu'on ne l'avait fait les fois précédentes, mais là encore, on a une marge de progression. Je pense que j'y reviendrai. Je pense que, autant l'information circule bien entre les services concernés, autant on a encore une marge de progression puisque l'on considère que l'on n'a pas suffisamment alimenté les collectivités territoriales pour qu'elles puissent jouer un rôle, et elles s'étaient clairement mises en état de recevoir les informations qu'on leur transmettait.

En ce qui concerne l'activation ou le fonctionnement des cellules de crise, aucune difficulté particulière n'a été signalée. Je vais donc revenir sur un certain nombre de points puisque, dans l'exercice, on a ces objectifs généraux mais, ensuite, chaque service qui participe nous dit ce qu'il souhaite tester. C'est-à-dire que c'est un peu à la carte. Les services peuvent dire par exemple : moi, Éducation nationale, je souhaite que l'ensemble des établissements qui se situent dans la zone du PPI, donc dans les vingt kilomètres, participent à l'exercice. Ensuite, on va définir la façon dont on participe. Évidemment, vous imaginez bien qu'évacuer tous les établissements scolaires dans un rayon de vingt kilomètres, c'est extrêmement lourd et cela nécessiterait de mobiliser un grand nombre de bus, donc ce n'est pas l'option qui a été choisie. Ce qui a été choisi, c'est que, déjà, les établissements scolaires activent leur PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité). Ce sont des plans qui existent dans chaque établissement mais cela n'est pas réservé aux questions nucléaires. Mais dès que l'on doit mettre à l'abri les enfants, par exemple quand il y a une intrusion dans un établissement, on effectue des exercices, il y a des sirènes, on équipe les établissements scolaires en conséquence et on fait en sorte que tout cela se déroule sans panique pour que, ni les enseignants, ni les enfants ou les étudiants... Qu'il se produise des accidents au sein des établissements liés au fait que l'on ait mal organisé. S'agissant de cela, l'Éducation nationale en l'occurrence a vraiment joué totalement le jeu, et c'est un élément extrêmement important pour nous parce que, via les enfants, on sensibilise aussi la population aux risques nucléaires. Il faut savoir qu'il y a un certain nombre d'expositions, de cours, de d'exposés qui ont été faits dans les établissements scolaires pour essayer de familiariser les enfants et, par conséquent, les parents et tous les encadrants, à ces problématiques. Le rythme des établissements n'a pas été impacté parce qu'on a joué la mise en place des plans en atelier, c'est-à-dire qu'on ne l'a pas jouée, par exemple, pendant la pause méridienne mais on a joué cela à un moment de la journée, en général dans la matinée, le jour de l'exercice, mais pas forcément dans le tempo de l'exercice. Mais c'était déjà un effort très

appréciable et cela a aussi permis à l'Éducation nationale de vérifier qu'elle arrivait à bien centraliser toute l'information sur l'ensemble de ces établissements, et elle a elle-même sa propre cellule de crise.

Pour la gendarmerie, l'objectif était plutôt le bouclage de la zone, parce que, dans l'hypothèse où on se retrouve face à un rejet, il faut être en capacité de boucler, de respecter un certain nombre de points de bouclage. Tout cela pour vous dire que chaque service testait aussi ses capacités. Il s'agissait donc d'un exercice qui se déroulait en météo réelle et c'est ce qui a un peu empêché – c'est ce que je vous disais tout à l'heure – d'exploiter toutes les potentialités du rejet. L'opérateur a bien pris en compte la demande d'avoir un rejet mais, simplement, le rejet s'est effectué en fonction de la météo, c'est-à-dire avec un vent de nord-ouest vers la mer. Le rejet s'est donc effectué vers la mer et non pas vers la terre. De ce fait, s'agissant des décisions qui ont été prises, il ne s'est pas agi de procéder, même de façon fictive, à une évacuation des populations. C'est vrai que l'un des points sur lequel on retravaillera peut-être la prochaine fois concerne le fait, non pas de travailler en météo réelle mais, et toujours dans l'optique d'essayer de se mettre en difficulté, de tester un peu, de pousser un peu les dispositifs jusque dans leur retranchement, de jouer peut-être en météo fictive et de décider à priori que le rejet aurait un impact sur le territoire. C'est donc là une piste d'amélioration.

Les informations transmises par l'opérateur ont été suffisantes, elles ont permis de déclencher le PPI. On a obtenu une bonne coordination entre les services, que ce soient les pompiers, la gendarmerie, pour le bouclage du périmètre de sécurité. Et puis, il y a une innovation que l'on a testée cette fois : le dispositif FR-Alert. Alors, je ne sais pas si vous êtes familier avec cette nouvelle possibilité de gestion de crise. On vit avec notre temps donc, aujourd'hui, beaucoup de gens étant dotés d'un téléphone portable, l'État français se dote – également dans la perspective des Jeux olympiques et des grands événements – d'un dispositif qui va permettre sur une zone donnée d'alerter tous les détenteurs d'un téléphone portable par l'envoi d'un message. C'est un message qui va être défini par Monsieur le préfet, qui va permettre de dire : voilà, on a un événement à tel endroit en ce moment, et on décide alors de prévenir toutes les personnes qui sont dans un rayon de deux kilomètres. Tout cela est très technique et c'est encore en phase de tests au niveau national mais, au niveau des préfectures, on est incité à utiliser le dispositif dès que l'on effectue un exercice parce que cela nous permet d'en tirer des enseignements. En l'occurrence, cela a permis d'alerter 1 200 personnes dans la zone concernée. Les personnes pouvaient cliquer sur un lien pour nous confirmer qu'elles avaient bien été alertées et nous confier leur retour « Je n'ai pas compris » ou « J'ai compris », etc. Il existe donc

une étude en cours à propos de la manière de calibrer les messages, l'objectif étant évidemment que les gens reçoivent les informations nécessaires et prennent les bonnes décisions. Cela a été un point positif.

On rencontre toujours cette difficulté au sujet de la connexion d'un certain nombre de téléphones portables vers les îles anglo-normandes, quand on se situe à cet endroit. Ainsi, un certain nombre de personnes ne sont pas alertées. Cela concerne notamment les gens qui n'ont pas l'habitude d'être à cet endroit. Vous le savez, quand on configure son téléphone, si l'on choisit ne pas accepter les données à l'étranger, on est raccroché au système français. En fait, il y a vraiment une question de paramétrage du téléphone portable. Globalement, les locaux connaissent parce qu'ils ne souhaitent pas avoir du « hors forfait » et se rendre dans les îles anglo-Normandes. Mais quand vous venez, que vous êtes un expert extérieur et que vous venez pour l'exercice... En l'occurrence, il y a des gens – je crois qu'ils faisaient partie de l'ASN – qui n'ont pas reçu le message tandis qu'ils étaient sur place. Ce sont là des points que l'on est en train d'améliorer. En tout cas le dispositif était plutôt satisfaisant, la mise en place de (inaudible).

En résumé, les améliorations qui pourraient être possibles : effectivement, dans la phase scénario, il s'agirait de bien intégrer la nécessité pour tous les services de tester leur dispositif. Il faut donc effectivement un scénario qui prenne en compte un rejet avec un impact. Je pense notamment aux pompiers, qui avaient déployé tout leur matériel mais dont les sondes n'ont pas pu être utilisées, même de façon fictive, puisque le rejet se portait vers la mer. S'agissant de l'information des collectivités territoriales : on avait fait une réunion de préparation – et on doit d'ailleurs faire une réunion de Retex avec les collectivités que l'on n'a pas encore eu le temps d'organiser – mais, globalement, on considère que l'on n'a pas été en mesure d'informer suffisamment. Pour vous donner un exemple, on a convoqué les collectivités concernées à une visioconférence ou une audioconférence. Les gens sont parvenus à se connecter mais, finalement, l'alimentation en situation réelle aurait été beaucoup plus importante. Donc là, c'est vrai que je pense que, sur un prochain exercice, il faudra que l'on mette la barre un tout petit peu plus haut en termes de travail avec les municipalités concernées. Il nous faut travailler sur la gestion maritime des rejets. Puisque le rejet s'est fait en mer, la question qui s'est posée concerne le suivi via des stations de mesures supplémentaires en mer, d'autant plus que les îles anglo-normandes étaient associées à l'exercice et étaient présentes. Cette fois encore, on essaie d'améliorer notre coordination avec les îles anglo-normandes, qui sont des voisines pour nous et qui sont évidemment très intéressées par ces exercices. Monsieur le préfet a considéré, lors d'un prochain exercice, qu'il faudra vraiment que l'on prévoit l'évacuation réelle d'une population pour voir

les difficultés auxquelles on est confronté. C'est-à-dire : c'est bien de mettre à l'abri, c'est bien de tester les écoles, mais il faudra que l'on passe un jour, soit à l'échelle d'une ville, soit au moins à celle de plusieurs établissements. Cela signifie qu'il faudra mobiliser un grand nombre de bus mais il s'agirait, sur la base du volontariat, d'aller peut-être plus loin.

Un dernier point pour pas ne pas être trop long parce que je sais que la gestion du temps est importante et pour laisser du temps à vos questions : ce dont je viens de parler concernait le J1, le premier jour de l'exercice. Le deuxième jour de l'exercice a permis de travailler sur ce que l'on appelle « Le post-accidentel », c'est-à-dire que l'on part du principe qu'il y a eu un rejet et puis on essaie de tester un certain nombre de choses. Il y a eu deux points qui ont été testés, sur lesquels on s'est exercé : la possible évacuation d'un EHPAD avec, vous l'imaginez, toute la difficulté que peut représenter l'évacuation des personnes qui ont un état de santé très difficile. Donc, comment fait-on pour mobiliser des moyens quand on n'a pas le choix et que l'on doit évacuer un EHPAD ? Et puis il y a eu le cas d'un éleveur de cochons, qui avait un peu paniqué, qui avait décidé d'évacuer son bétail sur les routes et puis avait eu un accident. On se retrouve donc avec un accident auquel on doit ajouter la gestion d'une situation de crise. Il s'agissait donc de voir un peu comment on réagirait et comment on ferait en sorte d'avoir suffisamment de moyens pour traiter un accident dans l'accident. C'étaient là ces deux points. On n'a pas noté de difficulté majeure s'agissant de ces deux points mais c'est toujours important de s'entraîner.

Je conclurai là-dessus : de toute façon, le simple fait d'avoir l'exercice, le simple fait de réunir les différents services, de tester tous les dispositifs techniques, en soi, c'est bénéfique puisqu'on fait progresser notre organisation, et puis on forme les nouveaux arrivants et on s'assure d'être toujours au niveau en cas de difficulté.

Si vous avez des questions, je peux essayer d'y répondre avec l'exploitant et peut-être l'ASN, si nécessaire.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur FLAHAUT. Juste avant les questions, peut-être une petite précision à propos de la direction du vent : il devait être plutôt nord-est s'il allait vers la mer. Je le sais bien parce que je suis pêcheur et que c'est à ce moment-là qu'il n'y a pas de poisson et que l'on ne va donc pas à la pêche ! C'est juste une précision qui a son importance, et pas seulement pour la pêche, mais pour la sécurité des personnes et pour les rejets en mer. Monsieur MARTIN, oui ?

M. MARTIN.- Je suis un peu intrigué. Quand j'étais en responsabilité dans l'établissement de La Hague, on me disait que, finalement, il était très difficile d'évacuer des gens parce que les gens qui avaient un élevage voulaient obligatoirement partir avec leur bétail et qu'ils le mettaient sur les routes. Mais là, si j'ai bien compris, j'ai entendu un épisode avec des cochons. Est-ce à dire que l'exercice qui a été simulé ne l'était pas avec le départ du bétail ? Le bétail restait donc dans les étables.

M. FLAHAUT.- Là, en l'occurrence, le préfet n'avait pas donné d'instruction d'évacuation. Il s'agissait d'une personne qui décidait d'évacuer de son propre chef parce qu'elle paniquait. Elle avait entendu des informations, et puis elle avait décidé d'évacuer son bétail un peu en ordre dispersé justement. En plus, il y avait un accident, ce qui impliquait l'intervention des services vétérinaires, des forces de sécurité, les gendarmes. Mais ce n'était pas une décision d'évacuation venant du préfet puisqu'en l'occurrence le scénario ne le nécessitait pas.

M. MARTIN.- Mais quel était le résultat ? Le bétail était-il sorti et les routes étaient-elles bloquées ou était-ce simulé ?

M. FLAHAUT.- Le résultat est qu'il y a effectivement eu un certain nombre de cochons qui a péri dans l'accident puisqu'il s'agissait d'un camion qui s'est retourné sur une route et qu'il a aussi fallu gérer l'aspect vétérinaire. Je ne sais pas si vous avez plus de détails, mais c'est cela.

Un intervenant.- La question était : les cochons sont-ils vraiment morts ou n'était-ce qu'un exercice sur table ?

M. FLAHAUT.- Non, non, non. tout cela était un exercice sur table. Ne vous inquiétez pas, les cochons vont bien.

M. MARTIN.- Je vous remercie.

M. le PRESIDENT.- Madame la Vice-présidente, maire de Surtainville, Odile THOMINET.

Mme THOMINET.- Là, je prends la casquette de maire parce qu'il est vrai que s'agissant des collectivités – et vous avez dit que vous pensiez qu'il fallait fournir un effort au niveau des collectivités – il faut faire et non pas penser. Il faudrait faire cet effort puisque certains sont quand même restés toute la journée auprès de leur téléphone - beaucoup travaillent – et c'est quand même un manque de respect puisqu'on avait eu une réunion auparavant durant laquelle on nous avait bien mis en garde.

M. FLAHAUT.- Malheureusement, je devais participer à l'exercice mais j'ai contracté le Covid à ce moment-là. J'ai donc été privé de l'exercice. Pour autant, ce que m'ont dit les gens qui ont participé à l'exercice, c'est qu'il y a quand même eu une audioconférence et une visioconférence qui ont été organisées, que l'on a eu des connexions.

Différents intervenants hors-micro.- Non. Non. Pas avec les élus.

Mme BIHEL.- Pas avec les élus concernés. Effectivement, on avait eu une présentation en amont ...

M. FLAHAUT.- ... Voilà, on s'était vu au CNPE ...

Mme BIHEL.- ... Vous nous aviez recontactés ensuite pour nous mettre en garde. J'avais donc bloqué les rendez-vous, j'en avais changé d'autres pour qu'ils aient lieu à la mairie et éviter que j'aille à Cherbourg. On a attendu un signe toute la matinée mais rien ne s'est manifesté. A 12 heures 30, effectivement, on a seulement reçu un message comme madame ou monsieur Lambda. C'est vrai qu'il n'y a rien eu du tout. On n'a pas reçu de compte-rendu ensuite ...

M. FLAHAUT.- C'est clairement identifié comme étant un problème. Évidemment, je l'ai dit, c'est là une piste d'amélioration. Il faut que l'on organise cette réunion de Retex dédiée aux collectivités. On va donc faire le match retour de la réunion que l'on avait faite. Mon absence a aussi clairement été préjudiciable pour cet exercice. On doit cependant être capable d'y faire face parce que ce sont effectivement des choses qui peuvent se produire en situation réelle, se retrouver isolé, chez soi, tandis que l'on doit être en salle de crise. Cela étant, cela a pénalisé l'exercice.

Je m'engage à propos de l'organisation de ce retour d'expérience. Ce que l'on avait demandé à tous les élus : avoir les moyens de connexion. Normalement, on leur avait aussi promis un ou deux points de situations mais vous me dites que vous ne les avez pas reçus. Je vais vérifier et tenter d'en comprendre les raisons. Normalement, il y avait des points de situation qui devaient être envoyés par courriel. C'est là où il y a quelque chose que je ne comprends pas. Certains sont-ils parvenus à se connecter ou pas, ont-ils reçu le message ou non ? Je vais refaire le point.

M. LUNEL. - En fait, les points de situation, ils étaient adressés à la CLI. Les membres de la CLI recevaient régulièrement les points de situation. Quant à moi, j'étais au COD et c'est pourquoi j'ai pu le faire.

La responsable de la communication nous donnait les points régulièrement et j'ai pu ainsi les transmettre aux membres de la CLI. Ce sont peut-être là les retours que vous avez eus.

Mme THOMINET.- C'est vrai que le compte rendu ne nous a pas non plus été fourni, et c'est dommageable. Quant à la téléphonie, vous en avez parlé et je ne vais pas revenir sur le sujet. Cela aussi, cela fait des années qu'on en parle et ce n'est toujours pas résolu. Ce qui est positif, c'est qu'il y avait des gens présents, sur place, et qui ont bien constaté qu'il existait un réel problème. Il faudra aussi que l'on trouve des solutions sur ce point.

M. FLAHAUT.- On sera amené à en reparler mais je pense qu'il y a une question de paramétrage des téléphones portables. Effectivement, si on paramètre le téléphone de manière à refuser les données à l'étranger, on reste normalement sur le réseau français.

Mme THOMINET (hors-micro).- Inaudible

M. LEMONNIER.- Aujourd'hui, on a un autre problème : la qualité des réseaux téléphoniques. Pour ne pas les citer, la qualité du réseau Orange devient de plus en plus catastrophique. On est quand même relativement inquiet. J'habite dans une commune qui se trouve un peu enclavée puisque les signaux passent par-dessus. Aujourd'hui, on n'a qu'un seul opérateur qui fonctionne. Ce jour-là, justement, on s'est retrouvé avec une panne du relais téléphonique et on n'a donc pas été averti du tout, et on n'avait aucun moyen de communication. Le seul moyen de communication possible, c'était le satellite, via les téléphones. Certaines communes du pôle sont équipées du téléphone par satellite. Mais j'avais déjà mis en avant le fait qu'étant donné l'emplacement de la commune de Pierreville, je suis obligé de sortir avec mon antenne satellite pour pouvoir capter du réseau. En cas de situation de crise réelle, il y a quelques points qu'il va nous falloir relever très rapidement parce que ce n'est pas le jour où l'on rencontrera un souci que l'on pourra dire « Dommage, on le savait mais on n'a rien fait ».

M. FLAHAUT.- Le système permet une amélioration. Sur un rayon de deux kilomètres, on a quand même eu 1 200 personnes qui nous ont répondu, qui ont donc bien reçu le message. En proportion, cela représente les deux tiers des personnes estimées présentes dans ce périmètre à ce moment-là. Ce n'est pas 100 %, effectivement. Il faut donc continuer à travailler mais on a un problème avec l'implantation des antennes. Je crois qu'il y a des projets. C'est un secteur qui est jugé prioritaire. Les messages sont passés en direction des opérateurs.

M. le PRESIDENT.- Oui, il y a plusieurs personnes ...

M. ROUSSELET.- ... Oui, j'ai le sentiment de réentendre donc systématiquement les mêmes choses depuis 20 ans. On a toujours un bon fonctionnaire qui vient nous présenter, de manière très fonctionnaire, les choses. On entend un mot « Satisfaisant ». Moi, je ne vois pas où il y avait quoi que ce soit de satisfaisant là-dedans. Cela étant, parfois, l'ASN utilise « Perfectible » et je pense que c'était plutôt un terme adapté.

Je ne comprends pas : vous nous avez promis une réunion en mars. Cette réunion n'a pas eu lieu. On avait des échanges avec la préfecture lors d'une réunion d'un groupe Inter-CLI voici des années. Vous nous avez promis que cela se remettrait en place. Alors, ce n'était pas forcément vous, ce pouvait être le directeur de cabinet précédent, ou bien même celui d'avant. A chaque changement de directeur de cabinet, on nous dit que cela va changer mais cela ne change jamais. Et à chaque fois, on entend les mêmes choses. On entend qu'il y a un problème avec le réseau téléphonique, etc., etc., etc., mais que cela s'est amélioré et que la prochaine fois ce sera parfait. J'ai entendu, je ne sais combien de fois : « La prochaine fois, on fera une vraie évacuation ». Vous nous l'avez dit une fois encore tout à l'heure. Alors, prenons date, prenons acte, on verra bien à l'occasion du prochain l'exercice. On verra si, réellement, vous allez le faire. Je n'y crois pas une seule seconde parce que l'on a tellement entendu ce discours que, moi, j'en ai vraiment par-dessus la tête.

Quand est ce que l'on va faire cette fameuse réunion Inter-CLI que l'on vous a demandée, que vous nous avez promise, afin que l'on puisse reprendre la liste des questions que l'on avait rédigée tous ensemble ? On y a passé des heures de travail. Or, ce matin, on avait dit, « on vous donne quinze minutes pour faire simplement un rappel de ce qui s'est produit ». Mais derrière, il y a eu plein de questions. La preuve, c'est qu'aussitôt on commence les questions. Mais ce n'est pas quinze minutes qu'il nous faut, nous, pour vous poser des questions mais il faudrait que l'on passe trois ou quatre heures ensemble pour que l'on refasse le point sur ces histoires d'évacuation de bétail, sur ces histoires de téléphone, etc. Parce que, finalement, il n'y a strictement rien qui soit résolu. Alors, que ce vous serve à vous, les services, je l'entends, je l'ai compris, on l'entend à chaque fois, d'accord. Mais nous, la CLI, c'est normalement et justement notre rôle d'être en lien avec la société civile. Or, on le sait, je l'ai répété à chaque fois, si demain il y a un pépin, on va commencer à téléphoner aux associatifs aussi – dont je suis – et on va me demander ce qu'il faut faire. Vous imaginez le bazar si, de votre côté, vous dites qu'il ne faut pas évacuer tandis que je leur réponds qu'il faut le faire, ou l'inverse ? Parce qu'on l'a vu à Fukushima, on a vu ce genre de choses se produire dans

différents endroits. Il serait bon que l'on effectue un minimum de travail en commun, entre la société civile, à travers la CLI, et les services de la préfecture, mais que cela soit réalisé de manière concrète et que l'on constate des améliorations, nous aussi.

Vous nous avez parlé de bouclage pour la gendarmerie. Moi, je peux vous dire que j'étais sur place – parce que, nous aussi, on a mis des observateurs en place – et il n'y en a pas eu, mais eu pas du tout. Il n'y a pas eu un seul carrefour bouclé. Peut-être cela a-t-il été fait encore une fois et seulement sur le papier parce qu'il y a plein de choses qui se font sur le papier. Que ça s'est fait parce qu'il y a plein de choses qui font sur le papier, mais la réalité des gens au quotidien, ce fut celle-là. Alors, c'est vrai que l'on ne peut pas traiter le sujet ce matin parce que l'on a plein de choses à faire, mais alors promettez-nous de nous organiser rapidement cette réunion avec la CLI, avec les élus. Et puis, ensuite, que l'on puisse regarder et construire ensemble un calendrier des choses à faire avant le prochain exercice, et que, lors du prochain exercice, on puisse regarder ensemble les choses qui se mettent en place.

M. FLAHAUT.- Alors oui, mais simplement, ce que je demande – et il me semble l'avoir déjà demandé – c'est un courrier adressé à Monsieur le préfet. Vous m'écrivez que vous souhaitez... Vous m'expliquez ce que...

M. ROUSSELET (hors micro).- Inaudible

M. FLAHAUT.- ... Non, mais vous l'avez peut-être dit. Vous l'avez dit, je m'en souviens. Simplement, quels sont vos objectifs pour que l'on puisse préparer de façon constructive, optimale, cette réunion qui va durer trois à quatre heures, ou que l'on peut renouveler. Simplement, explicitez-nous bien les points qui sont importants pour vous. Vous faites passer cela par le Bureau de la CLI, par le biais du président. Courrier adressé au préfet et, sauf erreur, je ne l'ai pas. Il faut un peu formaliser les choses et il n'y a aucun problème, on organisera cela.

Effectivement, on a du retard concernant l'organisation du Retex avec les élus locaux mais on va le faire. Quand je dis que les choses sont satisfaisantes, effectivement, elles sont perfectibles, et je l'ai dit. Mon propos porte sur les points positifs et les améliorations. Cela veut donc bien dire que c'est perfectible. Un exercice vise à vérifier un certain nombre de choses. On peut ajouter des objectifs, donc les fois prochaines on peut tout à fait discuter des objectifs. Effectivement, quand je dis que c'est satisfaisant, c'est en ce qui concerne la partie interservices qui est extrêmement importante parce que, dans la gestion de crise,

effectivement, la communication entre les différents services concernés, c'est un point clé. Maintenant, le développement de la culture de crise au sein de la population, via les associations et les collectivités, elle est extrêmement importante. S'agissant de cela, je pense que l'on peut progresser ensemble, donc faisons-le.

Mme HOVNANIAN.- Très rapidement, en 2001, à New York, quand il y a eu les attentats du World Trade Center, le World Trade Center a été évacué très rapidement parce qu'il y avait eu des exercices, parce qu'il y avait eu déjà un attentat et qu'à la suite à cet attentat, les personnes sur place avaient pris l'habitude d'évacuer de manière régulière, et le World Trade Center est quand même assez important, en tout cas ça l'était. Le même jour, aux Nations unies, ils se sont dit qu'ils pouvaient être visés à New York et ils ont tenté une évacuation. Cela leur a pris cinq heures pour évacuer les locaux parce que personne ne croyait à la possibilité d'être attaqué. De la même manière, je pense que vous ne croyez pas à la possibilité qu'il y ait un jour un accident et que, de ce fait, vous ne prenez pas ces exercices au sérieux.

M. FLAHAUT.- Je ne peux pas vous laisser dire cela. C'est pris extrêmement au sérieux par l'État, sinon on ne ferait pas tous ces efforts. En l'occurrence, il y a un grand nombre de personnes qui est impliqué. Ce sont plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de personnes qui sont impliquées dans un exercice d'ampleur nationale pour lequel on mobilise à la fois les échelons nationaux et les échelons locaux. Je ne peux pas vous laisser dire que ce n'est pas pris au sérieux, c'est pris au sérieux. Cela étant, on peut progresser, il y a des marges de progression, comme toujours. Et non, c'est pris très au sérieux. Dans l'exposé, je vous ai dit qu'effectivement, la préfecture faisait tout pour que les scénarios soient les plus crédibles possibles et que l'on travaille sur des hypothèses de rejets. Et c'est là un point sur lequel, même si c'est peu probable, il faut que l'on travaille avec cette hypothèse, sinon l'exercice n'a pas d'intérêt. Et effectivement, il va falloir, lors des prochains exercices, que l'on fasse en sorte d'aller plus loin. Moi, je suis très content d'entendre que tout le monde est volontaire et donc, faites des propositions. Je pense qu'au niveau de l'évacuation, évidemment, il va falloir s'appuyer sur des structures qui sont volontaires ou choisir des communes. Cela se construit effectivement dans le temps.

D'ailleurs et comme vous le dites, on n'est pas obligé d'attendre. Les exercices, cela peut se faire indépendamment d'un grand exercice national, établissement par établissement. C'est ce que fait l'Éducation nationale en prenant très au sérieux l'exercice, puisqu'elle mobilise tous ses établissements dans le rayon

des vingt kilomètres. C'est nouveau, c'est quand même un gage de sérieux et cela oblige les gens à se poser des questions pour le coup, parce que l'on ne cache pas cette problématique en la mettant sous le tapis mais on en parle aux enfants. Et donc par le biais des enfants, on informe les parents. Il y a des questions qui sont soulevées, des expositions, et cela permet d'alimenter le débat public de façon très positive.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur FLAHAUT. Un petit mot de l'ASN puis viendront les autres questions. Faites assez vite parce qu'on a notre ordre du jour à tenir.

M. LAFFORGUE (ASN).- Je voudrais juste faire un commentaire personnel : lorsque je suis arrivé à l'ASN, donc en 2021, ce n'est pas si vieux, le premier exercice de crise auquel j'ai assisté, c'était l'exercice de crise de Penly, qui a eu lieu en octobre ou novembre 2021. L'un des objectifs de l'exercice était justement de tester l'évacuation et il y avait eu une réunion préparatoire avec les communes, enfin la commune concernée, avec la population. Il y a eu une information communiquée à la population. Le jour de l'exercice, il y a une mobilisation de quarante bus, de mémoire, mais une seule personne s'est présentée. Et elle n'a pas voulu prendre le bus parce que, quarante bus pour une personne, c'était quand même un peu trop. Il y a effectivement une difficulté de la préparation des services de l'État et on en a conscience, et on essaie de faire mieux, mais il y a aussi une culture de sûreté, une culture de sécurité, que la population doit s'approprier et c'est en lien avec le point suivant inscrit à l'ordre du jour. Il y a une culture de sûreté et de sécurité que la population doit acquérir. C'est compliqué mais on essaie de s'y atteler. C'est un sujet qui a été évoqué à la CLI d'Orano La Hague, et c'est un vrai travail difficile et qu'il faut prendre en main. Je pense que la CLI a son rôle à jouer dans ce travail-là.

M. FORTIN-LARIVIERE.- Je vais aussi me permettre, et vous m'excuserez, Monsieur le Président, de m'exprimer en tant que vice-président en charge des déplacements, parce que c'est un sujet effectivement très important, donc je voulais juste sensibiliser la CLI de Flamanville, mais aussi celle d'Orano, en somme toutes les CLI, sur l'importance du réseau routier dans le cadre de ces exercices. J'espère que l'on n'aura jamais à s'en préoccuper. Cependant, en charge des routes départementales au sein du Département, il est aujourd'hui extrêmement compliqué de mettre en avant la modernisation de nos axes routiers pour plein de raisons, entre autres environnementales. Mais je rappelle que, dans les REX qui ont été faits autour de Fukushima, l'un des points noirs qui avait été remonté, c'est l'absence véritablement de réseau routier capable. Aujourd'hui, on voit autour de Cherbourg tout ce qui se passe. Je rappelle que, jusqu'à présent, il y

avait encore deux voies qui traversaient Cherbourg mais cela ne sera bientôt plus le cas. Dans les études que l'on mène actuellement sur la modernisation d'un certain nombre d'axes ou de la création d'autres axes, je demande la participation de tout le monde pour se poser la question suivante : quels vont être nos moyens dans les prochaines années, surtout si le territoire a vocation à densifier encore ses activités nucléaires ?

M. le PRESIDENT.- Merci Monsieur Fortin-Larivière. C'est évidemment quelque chose dont le Département a la responsabilité et, comme vous le dites, ce n'est pas rien. Odile, un petit mot ? Entendu, Guillaume HEDOUIN et puis Jacques FOOS.

M. HEDOUIN.- Je vais faire très, très court. Effectivement, je pense qu'à propos de la culture de sûreté, on a besoin de mobiliser très largement les populations et c'est aujourd'hui là où se trouve un petit peu la carence. C'est-à-dire que l'on parvient à mobiliser effectivement différentes institutions dans les exercices, différents partenaires, et on voit bien que l'on travaille sur ces routines dans les exercices, mais on a du mal à travailler vraiment sur une culture qui doit être régulière. La régularité paye pour cette culture du risque et effectivement, aujourd'hui, comme il n'y a pas une régularité de mobilisation de l'ensemble de la population pour les exercices, y compris peut-être en commençant « petit » durant des week-ends où l'on ne mobilise pas les activités économiques, mais en tout cas, on voit bien que cette culture du risque ne peut pas se créer aujourd'hui tant que l'on travaille uniquement sur les modalités des institutions et que cela ne va pas jusqu'aux citoyens, jusqu'aux travailleurs, etc., qui se trouvent sur la zone.

M. FOOS.- Je rejoins tout ce qui s'est dit ici pour avoir assisté à de nombreux exercices. Le public ne se sent jamais réellement motivé. Mais je rejoins aussi ce que dit Yannick ROUSSELET, je suis d'accord avec lui, cela fait effectivement des années que l'on demande une réunion. Est-ce que l'on ne pourrait pas demander à Monsieur le Secrétaire général d'être notre interprète pour éviter de faire traîner les choses auprès du préfet et pour qu'il puisse lui donner son accord quant à l'organisation de cette réunion ? Parce que si l'on commence à rédiger des courriers, s'il faut réunir le Bureau... Je pense que c'est désormais bien clair pour vous et ce serait très bien de procéder ainsi.

M. FLAHAUT.- non, mais c'est juste pour cadrer la réunion. Il s'agit seulement de me communiquer ce qui vous tient particulièrement à cœur. Il faut une première réunion qui sera peut-être suivie d'autres réunions. Donc, quel est le premier sujet que vous souhaitez traiter ? Il faut que l'on puisse préparer et que ce soit constructif. L'idée n'est pas de bloquer. Je vais regarder l'agenda et on peut ...

M. le PRESIDENT.- ... Monsieur FLAHAUT, en tant que président de CLI, écoutez, je vous propose de ...

M. FLAHAUT.- ... Combien de personnes cela concernerait-il ?

M. le PRESIDENT.- Je vous propose de contacter certains d'entre vous qui se sont exprimés à la suite de cette réunion et que, dans les plus brefs délais, (inaudible) ...

M. FLAHAUT.- ... On peut déjà avoir un premier échange pour débroussailler et programmer ...

M. le PRESIDENT.- ... Et que cela arrive avant le 10 juin.

M. FLAHAUT.- D'accord.

M. ROUSSELET.- Où se trouvent les dossiers et les questions que l'on a déjà posés à la préfecture ? Tout cela aurait dû se transmettre de directeur en directeur ? Je ne comprends pas que l'on est en train de nous demander ce sur quoi on doit travailler. On a passé des heures à travailler ensemble.

M. FOOS.- Oui, oui, même des jours. Non, mais franchement.

Mme BURNOUF.- Je ne voudrais pas conclure mais je voudrais faire une suggestion. Pardonnez-moi, c'est du bon sens mais j'ai l'impression qu'il y a une perte sur la ligne entre l'État et la CLI. J'espère que l'État lit les comptes rendus de la CLI parce qu'il y a plein de matière. Cela fait au moins une demi-heure qu'on en parle. Il y a de la matière aujourd'hui, il y en a eu plein précédemment, il y a eu des courriers, on a eu plein de discussions sur ces sujets. J'espère que l'État lit les comptes rendus et s'en sert.

M. FLAHAUT.- Oui, oui, oui. Bien sûr, l'État lit. Déjà, Monsieur le préfet, et peut-être l'avez-vous remarqué, tient à ce qu'il y ait un membre du corps préfectoral à chaque CLI. C'est aussi la preuve de l'implication. Non seulement le site PC, donc la gestion de crise, est systématiquement présente mais un membre du corps préfectoral est présent à chaque CLI. Il entend, lit, écoute, expose et il fait le relais. C'est vraiment pris très au sérieux. N'ayez aucune inquiétude à ce sujet. Maintenant, mon objectif est surtout d'avoir une réunion productive. Effectivement, si vous souhaitez actualiser... On retrouvera dans les archives parce que l'une des forces de l'administration, ce sont ses archives. Je pense que l'on va retrouver les archives de M. ROUSSELET. Maintenant et puisque ce sont apparemment des documents qui datent de plusieurs années, est-ce toujours pertinent, est-ce que vous souhaitez actualiser ? C'est là le sujet.

M. ROUSSELET.- Ne vous inquiétez-pas, ce sont les mêmes questions. Ce sont toujours les mêmes questions puisqu'il n'y a jamais eu quoi que ce soit de résolu.

M. FOOS.- On peut penser qu'un courrier informel du président devrait suffire en principe.

M. le PRESIDENT.- Voilà, on va faire ainsi. En abandonnant ma casquette de président de CLI et en prenant celle de maire, même s'il est vrai que la culture du risque n'est pas assez partagée dans le grand public, et cela a été dit, croyez bien qu'elle est partagée parmi les maires. S'agissant de la réunion que vous aviez organisée avant cet exercice, de nombreux maires étaient présents et ils avaient vraiment montré leurs attentes. Mais il est aussi vrai que ces attentes ont été profondément décevantes. On va essayer de rattraper cela. Soyons constructifs, allons de l'avant et rédigeons rapidement ce courrier. Je peux vous dire qu'en tant qu'élu d'une commune de près de 500 habitants qui se trouve tout près et comme c'est le cas de tous mes collègues, c'est un vrai et profond sujet de sécurité publique pour nous.

8. DECLENCHEMENT INTEMPESTIF DE LA SIRENE PPI, VENDREDI 31 MARS 2023, DANS LA COMMUNE DE FLAMANVILLE. (Exploitant et préfecture)

M. le PRESIDENT.- On va parler des sirènes. Il y a eu un déclenchement intempestif, non pas un mercredi, mais le vendredi 31 mars 2023, dans la commune de Flamanville. Nous voulions une explication de l'exploitant parce que cela n'est jamais anodin. Cela n'est jamais anodin et cela peut provoquer des inquiétudes. La CLI et les élus voulaient un retour de cet incident.

Exploitant.- Effectivement, c'est excessivement rare et c'était donc important que l'on puisse faire le retour de ce qui s'était passé techniquement, ce fameux 31 mars à 12 heures 25. Tout d'abord, ce qu'il est important de comprendre du fait de la géographie du site de Flamanville, c'est que l'on a une particularité : en général, il y a une seule sirène sur les sites qui permet d'avertir dans un périmètre de deux kilomètres autour de la centrale. Mais nous, on a la particularité d'avoir deux sirènes, donc une sur le site et une sur la commune de Flamanville puisque, lorsque l'on avait qualifié ces systèmes-là, Il y avait une partie de la commune qui ne pouvait pas entendre l'alerte quand elle était donnée par la centrale. Dans le cas présent, c'est cette fameuse sirène de la commune de Flamanville qui s'est déclenchée de manière intempestive puisque celle située dans le CNPE ne s'est pas déclenchée du tout.

Du coup, on a expertisé pour essayer de comprendre ce qui s'était passé. Il y avait trois origines possibles. La première, c'était une liaison téléphonique qui aurait pu ne pas fonctionner. On a tout contrôlé avec Orange et on n'a identifié aucune difficulté sur cette partie de la ligne téléphonique. Ensuite, on aurait pu avoir un problème électrique. Idem, on a fait différents tests sur les alimentations électriques et on n'a pas relevé de souci particulier. Et puis, dernier point, ce pouvait être tout simplement un problème matériel. On a été regarder et en faisant ces contrôles, on s'est rendu compte qu'il y avait un parafoudre à côté qui avait été abîmé. Très clairement, on a donc pris la foudre au niveau de cet endroit-là et cela a eu comme impact à la fois d'abîmer le parafoudre mais aussi la carte de puissance électronique de l'installation et de la sirène en tant que telle.

Qu'est-ce que l'on a fait ? On a remplacé les différentes cartes qui étaient abîmées en collaboration avec le fabricant de ce système. Bien sûr, le système de parafoudre a été réparé mais maintenant, dans nos contrôles réguliers – puisque l'on va contrôler régulièrement le bon fonctionnement et la bonne disponibilité de ce matériel - on en profite pour regarder l'état des dispositifs parafoudre situés autour, pour vérifier qu'il n'y ait pas de difficulté.

Dernier point, mais c'est là un principe permanent chez nous : en collaboration avec le constructeur, cette technologie de sirène sera amenée à évoluer en juin 2024 pour une technologie plus récente, mais cela fait partie de l'amélioration continue. Donc, de rien particulier. En tout cas, cela n'a rien à voir avec cet événement mais cela concerne plus le suivi classique des matériels et l'évolution habituelle. Voici donc ce qui s'est passé ce fameux 31 mars et les raisons de ce déclenchement de sirène.

M. le PRESIDENT.- Merci à l'exploitant. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme DRUEZ.- Simplement, je n'ai pas lu ce qu'a dit la presse à la suite de cet évènement. Je ne sais pas si un élu de Flamanville est présent mais j'aimerais savoir ce qui s'est passé à Flamanville quand la sirène s'est déclenchée ? Est-ce qu'il y a eu des réactions ? Parce que c'est intéressant au niveau des Rex.

Exploitant.- C'est vrai que je n'en ai pas parlé et j'en suis désolé. Comment avons-nous été prévenus ? Ce sont des gens qui ont appelé la presse et la presse a appelé le service de communication, et le service de communication a pu dire qu'il n'y avait pas d'évènement et que tout allait bien dans la centrale. Voilà comment nous, EDF, avons été prévenus. Parce qu'encore une fois, sur le site, on a notre sirène et on n'entend pas forcément la sirène de Flamanville. Cela dépend de la direction et la force des vents. C'est bien

pourquoi il existe deux systèmes différents. Nous, on est en bas de la falaise, on n'entend donc pas forcément le déclenchement de la sirène de Flamanville. En somme, on a été prévenu par la presse. Voilà comment cela s'est passé en toute transparence et c'est le service de communication qui a pu préciser qu'il n'y avait ni exercice ni problème réel dans la centrale, que c'était un déclenchement intempestif. Et puis, nous sommes allés arrêter la sirène.

Mme DRUEZ.- Oui, mais cela aurait été vraiment intéressant de savoir combien de gens se sont sentis concernés, combien de gens avaient appelé la presse, sachant qu'ils ont peut-être appelé la presse et non pas la mairie, et vous voyez un peu ce que cela signifie ? Cela veut dire que cet événement, par rapport, c'est un vrai ...

M. ROUSSELET.- ... Non, mais je suis certain que le directeur de cabinet a la réponse parce qu'à la préfecture, ils ont forcément fait remonter les informations : une fausse alerte, qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui se passe dans la population ?

Exploitant.- Je n'ai pas tout cela, tout ce que je peux vous dire, c'est comment cela s'est passé.

Un intervenant hors-micro.- Il n'y a pas eu de communication ?

Mme DRUEZ.- Quant à moi, cela m'interpelle.

Un intervenant.- Juste un clin d'œil pour détendre : est-ce que le tocsin existe toujours ?

Rires dans l'assemblée

Mme THOMINET.- Entre élus, on s'est concerté. Comme on n'a pas tous les moyens, on sait très bien que, lorsque les cloches vont se mettre à sonner, on va faire un relais. De toute façon, dans le circuit, on sait que l'on va faire cela.

M. le PRESIDENT.- On n'a pas l'expérience du 2 août 1914, mais on essaiera de faire fonctionner cela.

M. LAFFORGUE.- J'ai la même interrogation que celle de Madame DRUEZ. C'est une vraie question et je rappelle que, normalement – et je parle sous le contrôle de Monsieur le sous-préfet et de l'exploitant – dans un PPI en phase réflexe, on n'appelle ni la mairie, ni la presse, ni sa grande tante. On n'appelle

personne, on rentre chez soi, on se confîne et on écoute France Bleu Cotentin ou France Inter. On n'aurait donc pas pu savoir si c'était un exercice ou une situation réelle.

Mme THOMINET.- Je suis d'accord, cela étant dit, qu'est-ce ce que fait tout le monde ? Les gens téléphonent aux mairies. Je suis désolée, c'est vraiment là l'entrée. Nous, les maires, on n'est pas toujours ... Bien sûr, on va l'allumer à condition aussi que cela fonctionne. Mais ce sont quand même vers les mairies que les gens se dirigent.

M. LAFFORGUE.- Il s'agit exactement du même problème que celui de tout à l'heure : le problème de culture, de sûreté, de la population. Normalement, la population, dans ce cadre-là, elle aurait dû réagir. Enfin, elle aurait dû... Ce que l'on souhaiterait, c'est qu'elle réagisse en connaissant le PPI phase réflexe, c'est-à-dire qu'elle se confîne chez elle et allume la radio. Et ce n'est pas quelque chose que l'on observe, mais c'est un vrai sujet ...

Un intervenant hors-micro.- ... Inaudible ...

Un intervenant.- Comment ?

Un intervenant hors-micro.- ... La radio doit lui dire ...

Un intervenant.- Oui, elle aurait dû faire cela et appeler la presse ensuite et non pas appeler la presse de la Manche directement.

M. ROUSSELET.- Mieux, il eût fallu que la radio dise que c'était juste un dysfonctionnement immédiatement. Or, cela n'a pas non plus été le cas. Mais je propose que l'on inscrive ce point à la réunion de travail avec la préfecture. Il suffit de réinterroger le maire de Flamanville, regarder les choses, reprendre ce qui s'est passé un peu dans les médias à ce moment-là. Je pense que c'est un cas d'école extrêmement intéressant sur lequel travailler.

M. le PRESIDENT.- Merci, Yannick. On a passé du temps là-dessus. Oui, Monsieur ?

Un intervenant.- Concernant la remarque qui vient d'être émise à propos de la réactivité de la population, peut-être faudrait-il penser à la former, cette population, pour qu'elle puisse réagir ? Parce que je crois que, de ce point de vue-là, il y a quand même quelques défaillances. Parce que si vous ne la sensibilisez pas, cette population, elle ne réagira à rien.

M. le PRESIDENT.- Merci Monsieur ...

Un intervenant.- ... Je suis d'accord et c'est ce que je disais tout à l'heure.

M. le PRESIDENT.- Je vois que c'est un sujet profondément intéressant et qui sera, tel que Yannick l'a suggéré, inscrit naturellement dans le processus de sécurité que l'on va tenter de mieux évaluer ensemble, puisque vous êtes d'accord sur ce point.

M. FLAHAUT.- C'est évidemment un point qui doit être abordé. Cela étant, cela nous renvoie tous à nos responsabilités, que ce soit l'exploitant, la préfecture et puis les associations qui doivent, elles aussi, sensibiliser les populations et qui peuvent effectuer un travail de pédagogie. C'est donc à chacun d'œuvrer. Je pense que cela nous renvoie au fait que l'absence de réaction de la population est problématique.

Tout a été dit par Monsieur LAFFORGUE-MARMET de l'ASN : on a un sujet de culture du risque et de culture de la sûreté et de la sécurité. Alors, travaillons sur ce point. Cette sirène, finalement, elle ne fait que confirmer ce que l'on pense tous.

M. le PRESIDENT.- La CLI apporte quand même sa contribution et c'est pour cette raison qu'elle a reçu le prix remis par la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie et justement à propos d'une culture du risque et d'une exposition qui avait eu lieu dans les locaux du Département ...

M. FLAHAUT.- ... Exactement, cela a été souligné et tout ce qui va dans le bon sens doit être encouragé ...

M. le PRESIDENT.- ... Et avec nous, les élus, mais aussi avec les pouvoirs publics.

M. FLAHAUT.- Il faudrait étudier dans quelle mesure cette exposition pourrait voyager dans les différentes mairies et faire l'objet d'événements en direction des populations. C'est une question qui peut se poser ...

M. le PRESIDENT.- ... On ne demande que cela ...

M. FLAHAUT.- ... Puisqu'elle a été récompensée. Je pense qu'il faudrait que chacun s'en empare.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup d'avoir permis le débat à propos de cette question qui est vraiment prégnante.

M. FORTIN-LARIVIERE.- juste un petit mot : effectivement, je suis d'accord avec le fait que c'est à tout le monde de contribuer mais si une évacuation – et je croise les doigts – devait avoir lieu, c'est quand même une affaire de coordination.

M. le PRESIDENT.- Merci, Axel FORTIN-LARIVIERE, d'avoir rappelé cela.

9. EPR : POINT SUR L'AVANCEMENT DES REMISES EN CONFORMITE DES SOUDURES DU CSP AVEC LES TRAITEMENTS THERMIQUES DE DETENTIONNEMENT ET LES EPREUVES HYDRAULIQUES. POINT SUR L'ORGANISATION ET LE PROGRAMME PREVUS POUR LES ESSAIS DE REQUALIFICATION D'ENSEMBLE. (Exploitant)

M. le PRESIDENT.- On arrive au point sur l'EPR avec le point d'avancement, Monsieur MORVAN, sur les remises en conformité des fameuses soudures CSP, avec les traitements thermiques de détentionnement et les épreuves hydrauliques. On vous demande si c'est possible, et on vous en remercie, de nous faire un point sur l'organisation et le programme prévus sur les essais de requalification d'ensemble. Merci, Monsieur MORVAN.

M. MORVAN.- Bonjour à toutes et tous. S'agissant du point d'avancement sur le projet EPR, deux thématiques ont été retenues par le Bureau de la CLI : le premier porte sur l'avancement du circuit secondaire principal, point que l'on fait à chaque CLI et le second point porte sur les essais d'ensemble qui auront lieu après l'été.

Concernant les soudures du circuit secondaire principal, déjà, deux bonnes nouvelles : lors de la dernière CLI, je vous avais parlé de nos difficultés sur les traitements thermiques de détentionnement, mais aujourd'hui, ils sont tous achevés, ils sont tous achevés et conformes. C'est là un point qui me semble essentiel. Et la deuxième bonne nouvelle également, c'est que sur les soudures du circuit secondaire principal, les soudures sont également achevées. Je vais y revenir, mais je pense qu'il fallait commencer par ce point-là.

Ce matin, nous avons, je pense, abondamment parlé de l'EPR. Je profite – et malheureusement, Monsieur JACQUES n'est pas là – pour reparler de la qualité des soudures du CSP parce que cela me semble quand même fondamental. Je pense que, ce matin, cela a été abordé de manière imprécise, voire

inexacte. Je commencerai tout simplement par dire que, s'agissant des soudures du circuit secondaire principal, ce sont plus de 7 000 essais qui ont été réalisés dans différents laboratoires, de manière à vérifier la tenue de ces soudures, que ce soit en termes de résistance, de résilience, de ténacité, de vieillissement sous déformation. Nous sommes donc vraiment sous une assurance qualité, déjà sur la phase en amont de résolution des soudures, qui a été très poussée.

Ce qu'il me semble également important d'avoir à l'esprit : chaque soudure qui a été reprise, ce sont plus de vingt étapes de contrôle sur chaque soudure. Vous imaginez donc le nombre de contrôles, que ce soit dimensionnel, des contrôles radiographiques, des contrôles ultrasons, des contrôles par ressuyages. De ce fait, quand j'entends dire que la qualité de ces soudures n'est pas satisfaisante, j'ai un petit peu de mal à être d'accord. Et en complément – et c'est là un regard indépendant – je fais entièrement confiance aux experts et aux analyses faites par l'ASN et l'IRSN, en particulier par la Direction des appareils à pression de Dijon, qui a réalisé plus de quinze inspections sur le circuit secondaire principal de Flamanville depuis que l'on a entamé ces réparations, et elles ont toutes été satisfaisantes. Cela me semblait important de rétablir la vérité à propos de ce sujet des soudures. Effectivement, il y a eu un problème mais il est en passe d'être définitivement traité. Nous nous occupons maintenant des derniers contrôles de ces soudures, sachant que 60 % des contrôles ont déjà été réalisés, et nous pourrons alors clore définitivement ce chapitre.

Si je passe au slide suivant : s'agissant des soudures de traversée... Parce qu'effectivement, à chaque CLI, on a fait un zoom sur les soudures de traversées, qui sont celles les plus complexes à réaliser. J'y reviens donc très rapidement. Pour mémoire, ce sont les soudures vertes qui se situent en plein milieu de la traversée de l'enceinte. Ces soudures, elles sont définitivement bonnes. Cela avait déjà été précisé à la dernière CLI. Les dernières avancées du terrain : on a refermé le circuit. S'agissant des manchettes qui ont été démontées pour pouvoir travailler à l'intérieur des circuits, elles sont toutes remontées et elles sont toutes soudées. Les traitements thermiques sont également réalisés sur ces manchettes. Nous sommes donc au stade du dernier contrôle, et c'est précisé sur ce slide. Les contrôles après traitement thermique sont en cours. 50 % des contrôles sont faits et sont satisfaisants.

Sur le slide suivant : ici, il s'agit de la partie eau. Sur le circuit secondaire principal, il y a une partie qui véhicule la vapeur et une partie qui véhicule l'eau. Dans ce cas également, les soudures de traversées, qui sont situées ici, ont été également réalisées, sont satisfaisantes et entièrement achevées. Et la dernière

étape consistait à reposer ce que l'on appelle le spool en S, lié à sa forme, et ce spool en S a été reposé sur les quatre lignes du circuit eau. Les soudures seront entièrement achevées. Les TTD (Traitement Thermique) sont entièrement réalisés. Et là également, les contrôles sont réalisés à 50 %. Les 50 % des premiers contrôles sont satisfaisants à 100 %. On peut donc dire que l'affaire des traversées, d'ici quelques semaines, j'oserais même dire avant un mois, sera entièrement terminée avec les derniers contrôles.

Concernant les soudures hors traversées, et parce que la reprise du circuit secondaire principal a également pris en compte un certain nombre de soudures hors traversées, sont entièrement réalisées. Les contrôles avant TTD ont été réalisés et nous avons donc eu un taux de qualité qui était quand même très satisfaisant, avec 97 % des soudures qui étaient conformes. Celles qui n'étaient pas conformes ont été reprises. Ensuite, en terme de qualité, pour pouvoir finalement imaginer le travail qui a été réalisé à Flamanville, concernant l'ensemble des cordons de soudure qui a été repris, l'ensemble de ces soudures, cela représente dix kilomètres de soudure. Vous imaginez, pour ceux qui ont déjà fait un petit peu de chaudronnerie ou qui ont déjà pratiqué des activités de soudage, de soudage manuel, à propos des activités exercées sur les soudures hors traversées, sur ces dix kilomètres de soudures, ce sont seulement soixante centimètres de soudure qui ont nécessité des reprises. Ce sont des affouillements légers de manière à corriger ces écarts.

Concernant les contrôles de ces réparations, après TTD, sur les soudures qui ne se situent pas dans les traversées, nous en sommes à 60 % des contrôles. Les contrôles se passent bien là également. Cette fois encore, la fin des contrôles est prévue pour la fin du mois de juin. Nous sommes donc pratiquement arrivés au bout de ce dossier.

En parallèle, parce que, bien évidemment, pour pouvoir réaliser ces travaux durant ces trois dernières années, nous avons démonté plus de 1 600 équipements sur l'installation, que ce soient des matériels électriques, des chemins de câbles, des détecteurs. L'ensemble de ces matériels est en cours de repose, nécessite une requalification intrinsèque pour chaque matériel, mais également une requalification, que l'on appelle requalification fonctionnelle, à travers des épreuves hydrauliques qui permettent de mettre en pression les circuits sur lesquels nous sommes intervenus. Donc, vous avez trois zones qui ont été définies pour chaque train, pour chaque boucle du réacteur, et chaque zone, la zone 1, la zone 2 et la zone 3, nécessite une épreuve hydraulique. On a quatre boucles sur l'EPR, $3 \times 4 = 12$, il y a donc douze épreuves

hydrauliques. Nous en avons déjà réalisé deux qui sont satisfaisantes. La troisième a lieu aujourd'hui et la fin des épreuves hydrauliques est prévue pour le mois d'août. Nous travaillons donc tous d'arrache-pied pour que le circuit secondaire principal soit définitivement remonté et requalifié pour la fin du mois d'août.

Voilà ce que je voulais vous dire en terme d'avancement sur le circuit secondaire principal de Flamanville. En résumé : la qualité est au rendez-vous, l'avancement a eu quelques aléas, notamment concernant les traitements thermiques de détentionnement et cela a fait l'office d'un sujet lors de la dernière CLI mais ce sujet-là est maintenant derrière nous. Nous prévoyons la fin complète des activités exercées sur le circuit secondaire principal à la fin du mois d'août.

M. le PRESIDENT.- On va peut-être passer aux questions. Y a-t-il des questions à la suite de cet exposé ? Oui, Monsieur HEDOUIN ?

M. HEDOUIN. Oui, il s'agit juste d'une question arithmétique : si j'entends les 10 000 mètres de soudure, si 97 % sont correctes – et à priori, c'est ce que j'entends – on n'obtient donc pas 60 centimètres restant à retraiter mais plutôt plusieurs dizaines de mètres en réalité. Cela veut dire que l'on doit bien avoir un gradient de traitement de soudure, que toutes ne sont pas équivalentes. Et enfin, pour une question de mesure : quand on gonfle un ballon, on est face à un pourcentage infime d'erreurs qui suffit à faire exploser le ballon. En somme, ce ne sont pas 97 ou 99 % qui sont rassurants en réalité. C'est-à-dire qu'il suffit d'un tout petit pourcentage pour que le système puisse être remis en cause. Je pense qu'il faut faire attention lorsque vous arrivez avec des chiffres qui paraissent effectivement être à première vue des chiffres extrêmement satisfaisants. En réalité, j'entends qu'ils sont satisfaisants. Pour le process industriel, il n'y a pas de problème, mais en terme de sûreté, c'est important aussi que ces tout petits chiffres soient considérés. C'est-à-dire qu'ici, tous autant que nous sommes, nous ne souhaitons pas avoir d'erreurs sur ces soudures.

M. MORVAN.- Bien évidemment, concernant les critères pour chaque soudure : sur chaque soudure, vous pouvez avoir des défauts et des critères qui définissent des seuils acceptables et non acceptables. Quand on parle de 97 % de soudures satisfaisantes, effectivement, il y a 3 % sur lesquels nous avons des reprises, et les longueurs de reprise représentent 60 centimètres de reprise. Cela signifie que vous pouvez trouver des petits défauts de quelques centimètres qui ont été repris sur plusieurs soudures. Cela nécessite des affouillements légers pour aller chercher ce défaut et réparer ce défaut.

Les longueurs sont donc bien exactes ...

Un intervenant hors-micro.- ... Inaudible.

M. MORVAN.- Exact. C'est là le premier point. Bien évidemment, et je pense que cela a été évoqué régulièrement en CLI, notamment concernant certaines soudures, cela fait appel au référentiel exclusion de rupture et avec des critères de qualité qui sont draconiens. En fait, les défauts que l'on va chercher seraient largement acceptables pour la plupart des applications industrielles. On va donc vraiment chercher des défauts qui sont extrêmement petits, pour lesquels on a des seuils très précis : ou vous êtes du bon côté ou du mauvais côté, et ensuite vous réparez.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur MORVAN et merci pour la question. Une question du public ?

Un intervenant.- Peut-on connaître les opérateurs techniques qui ont réalisé les travaux des soudures ?

M. MORVAN.- Bien sûr, il n'y a rien de secret. S'agissant des opérations de traversée, donc les traversées de l'enceinte, opérations les plus complexes, il y a eu différentes solutions étudiées et un appel d'offres a ensuite été réalisé. C'est l'entreprise Westinghouse qui a pris ce marché, donc celui concernant les traversées de l'enceinte. Pour eux, les activités sont pratiquement achevées. Je l'ai dit, nous sommes sur les derniers contrôles.

Pour le reste du circuit, il s'agit d'un circuit de responsabilité Framatome, qui travaille avec son GMES Nordon-Ponticelli. Les personnes qui ont vraiment fait les gestes intervenants sur le circuit, c'est le GMES Nordon-Ponticelli. Et pour toute la partie traitement thermique, c'est l'entreprise CETH qui a effectué les traitements thermiques complexes à la fois pour Westinghouse et pour Framatome. Quant aux traitements thermiques dits « simples », ils ont été réalisés directement par le GMES Nordon-Ponticelli.

Un intervenant.- En écoutant votre réponse, me vient une autre question : existe-t-il en France les qualifications nécessaires pour que ce soient des opérateurs et des employés français qui puissent effectuer ce travail ? Parce qu'à ma connaissance, pour réaliser ces opérations, Westinghouse a fait venir en France des gens qui venaient de très loin, y compris certains opérateurs qui venaient du Brésil.

M. MORVAN.- Vous faites erreur concernant les opérateurs du Brésil.

Un intervenant.- Non, non. (Rires).

M. MORVAN.- D'accord.

Un intervenant.- Merci.

M. MORVAN.- Je réponds : en terme de qualité, et je fais entièrement confiance...

Un intervenant hors-micro.- ... Inaudible.

M. MORVAN.- ... Laissez-moi finir ma présentation ...

Un intervenant.- ... Je ne parlais pas de qualité mais je parlais de la technicité. Existe-t-elle en France ? Et concernant la filière nucléaire, est-ce que nous formons des gens capables d'effectuer ce travail en France ? C'est là la question que je posais.

M. MORVAN.- Alors, laissez-moi répondre. Je suis intimement convaincu que nous sommes capables de réaliser ce type d'interventions en France, que nous avons tout à fait les qualifications pour le faire. Nous sommes capables d'effectuer ce travail de qualité. Là, il se trouve que lorsque vous faites un appel d'offres, il y a un pesage de l'activité et de ses risques, et que l'entreprise Westinghouse a accepté de réaliser cette intervention en pesant l'ensemble de ces contraintes, celles portant à la fois sur la réalisation et sur les risques. Ce sont donc eux qui ont été retenus. Mais bien évidemment, en France, nous avons les compétences pour le faire et je pense que vous êtes suffisamment informé sur tout ce qui est réalisé dans la filière nucléaire pour permettre de progresser en termes de compétences mais également en termes de nombre de personnes formées. Pas plus tard qu'il y a une semaine, je me suis rendu à l'école de soudure de Cherbourg, à HEFAIS, et ce qui y est fait est absolument remarquable en termes de développement de compétences pour l'ensemble des industriels de la plaque. Il ne s'agit pas uniquement des industriels tels qu'EDF et ses sous-traitants, mais cela vaut également pour le Naval et pour les industries, notamment celle d'Orano. Nous avons les compétences mais il faut bien évidemment encore en développer plus parce que nous savons que nous avons des besoins pour les projets industriels à venir.

M. le PRESIDENT.- Merci pour la question et merci, Monsieur Morvan. Nous allons passer maintenant aux essais de requalification.

M. MORVAN.- Si je passe aux essais, je l'ai dit : lorsque vous aurez achevé les interventions sur le circuit secondaire principal et qu'il sera requalifié, cela signifie que les épreuves hydrauliques auront été satisfaisantes. Nous réaliserons donc une série d'essais à la sortie de l'été ou au début du troisième trimestre 2023. Ces requalifications ont plusieurs objectifs. Selon moi, l'objectif prioritaire, c'est vraiment d'apporter la

preuve à l'Autorité de sûreté qu'il n'y a pas de régression sur l'installation de Flamanville, sachant que certains essais ont été réalisés il y a plusieurs mois. C'est donc bien une répétition générale du bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes de l'installation. Cela consiste également à réaliser des essais qui prennent en compte les précédents essais qui avaient été réalisés en 2019 et en 2020, les précédents essais à chaud, donc en pression et en température. Sur l'un des slides, j'expliquerai en quoi cela consiste.

Finalement, il y a eu un certain nombre de remarques ou de point de fonctionnement qui avaient été identifiés en 2019 et 2020 sur les essais réalisés. On a apporté un certain nombre de compléments. Certains essais ont nécessité des reprises sur l'installation. Cette répétition, qui aura lieu après l'été, permettra de vérifier que l'ensemble de ces ajustements soient conformes et que les essais sont satisfaisants, que l'ensemble des critères sont satisfaisants.

Et puis, le dernier point, qui est également absolument fondamental : l'exploitant, donc les personnes qui vont piloter la centrale pendant les 60 ans d'exploitation de Flamanville 3 qui sont prévus, doivent initialiser ce que l'on appelle les essais périodiques. Cela signifie, lorsque l'on démarre une installation, que l'on réalise des essais de qualification et ensuite, de manière régulière, l'exploitant réalise des essais pour vérifier que les critères prévus à la conception, qui ont été déclarés conformes, restent conformes tout au long de l'exploitation de la centrale. On parlait tout à l'heure des essais sur les diesels, ce sont des essais périodiques, c'est un exemple parmi les essais que l'on réalise dans toutes les centrales de France et de Navarre et de manière très régulière.

Lors des essais d'ensemble que nous allons réaliser au troisième trimestre, nous allons également initialiser ce que l'on appelle le T 0, donc le premier essai périodique parmi un grand nombre d'essais réalisé par l'exploitant, de manière que son programme d'essais soit ensuite déclenché de manière automatique et régulière tout au long de la vie de la centrale.

Les enjeux majeurs de cette série d'essais, je le répète : pas de régression sur la centrale de Flamanville, validation de l'ensemble des critères de sécurité et de sûreté de nos installations, et puis finaliser notre rapport complet des essais, qui doit être transmis à l'Autorité de sûreté, parce que cette analyse des bilans complets des essais est absolument fondamentale pour avoir l'autorisation de démarrage de Flamanville.

Je vais passer très rapidement sur ce slide parce que le but n'est pas forcément de détailler l'organisation. Sachez que cela fait déjà plusieurs mois que l'on travaille sur ce programme d'essais. Il a été partagé avec l'Autorité de sûreté. Aujourd'hui, le volume d'essais est clairement identifié et la durée de cette période d'essais est également clairement identifiée. Nous avons donc réfléchi à toute la phase organisationnelle pour réaliser ces essais. Ce seront donc des essais réalisés 24 h sur 24, sept jours sur sept, avec des ressources qui viennent à la fois des centres d'ingénierie, qui viennent de Framatome et puis des ressources essayeurs de mes équipes. L'ensemble de ces équipes est formé. Nous sommes actuellement dans une phase de répétition sur simulateur, phase durant laquelle nous regroupons les personnels d'exploitation, les essayeurs Framatome et EDF, pour jouer l'ensemble des essais, notamment sur phases critiques de manière que les gens soient complètement entraînés à la réalisation de ces essais à partir du mois de septembre.

Concernant ce dernier transparent : il s'agit là plutôt d'une illustration de ce qui va se passer dans la chaufferie parce que, finalement et je l'ai déjà dit, ce sont des essais grandeur nature. On part de la pression atmosphérique et puis d'une température de 20° dans le circuit primaire, puis, progressivement, on élève la température, on monte en pression avec les courbes bleues, la courbe bleue représentant les températures du circuit primaire. De 20°, on va atteindre les 300°. Et puis, s'agissant de la pression atmosphérique, on ira jusqu'à 155 bars. Et vous voyez qu'à certaines phases de ces essais, vous avez des chutes de pression violentes ou des chutes de températures violentes. Tout cela fait partie des essais que nous devons réaliser pour vérifier le bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes de sûreté et ce, jusqu'à la fin des essais où l'on a une revue de sortie des essais périodiques, période durant laquelle on réalise des essais d'ensemble et où l'on communique le rapport complet à l'Autorité de sûreté.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur les essais ?

M. le PRESIDENT.- Oui, y a-t-il des questions sur ce qui vient d'être dit ?

M. MARTIN.- En somme, ce sont les détails techniques qui m'intéressent. J'ai bien vu que vous montiez à chaud, que vous commenciez les essais à chaud en montant 155 bars mais vous n'avez pas de puissance disponible autrement que celle fournie par les pompes principales. Vous chauffez donc avec les pompes principales.

M. MORVAN.- Correct.

M. MARTIN.- Mais les générateurs de vapeur, vous ne les traitez que partiellement, puisque vous n'avez pas assez de débit, et puisque cela doit faire en gros 40 mégawatts au lieu de 4 000 mégawatts.

M. MORVAN.- Effectivement, les essais d'ensemble visent bien à reprendre tous les systèmes liés à la chaudière. Donc là, avec les ponts primaires, on atteint sans problème la température requise, donc la pressurisation à 155 bar. On est en capacité de transformer de l'eau qui arrive au générateur de vapeur en vapeur, mais il s'agit d'une quantité de vapeur effectivement limitée, qui nous permettra néanmoins d'aller jusqu'aux essais de la turbine parce que nous allons à nouveau lancer la turbine.

M. MARTIN.- Voilà, c'était ma dernière question.

M. MORVAN.- On ira jusqu'à un lancement de turbine. Alors, quand je dis « Lancement de turbine », on ne la jette pas bien loin, on l'a fait tourner à 1 500 tours par minute. On fera donc tourner la turbine. La dernière fois qu'on l'a fait, je venais d'arriver sur ce projet, c'était en février 2020, et cela a duré quelques minutes. Cela étant, on n'a pas assez de vapeur pour faire tourner la turbine pendant ...

M. MARTIN.- ... D'accord, non mais c'était là ma question et vous m'avez répondu, je vous en remercie. C'est clair.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. ROUSSELET.- On ne va pas tout redévelopper ce matin parce qu'on revient chaque fois sur tous les sujets. Simplement, comme je ne sais pas trop à quel moment intervenir, je vais parler maintenant.

A propos des questions hydrauliques, vous savez que Taishan 1 est actuellement à l'arrêt depuis plusieurs semaines puisqu'il y a des problèmes. Je précise qu'il s'agit d'un arrêt programmé, un arrêt normal. Je ne dis donc pas que c'est en raison d'une panne. Il est arrêté pour changer le combustible, mais il y a une découverte de corrosion trop importante sur les combustibles M5. Tout cela est parti en analyse. Actuellement, évidemment, se pose la question suivante : à quel moment Taishan 1 pourra redémarrer, dans quelles conditions et comment ? Cela nous amène à la question du combustible et de ces problèmes hydrauliques. Arrivent ensuite plusieurs problèmes différents : celui de la solidité des combustibles liée à ces mouvements hydrauliques qui, par conséquent, amènent à des flux neutroniques pas tout à fait attendus. On constate des oscillations qui se produisent. Évidemment, on ne va pas faire ce bilan ce matin mais je pense qu'il est indispensable qu'à la prochaine CLI, on ait vraiment un bilan complet dans lequel on reparle de : où

en sommes-nous avec ces combustibles ? Vous savez qu'il y a 64 assemblages supplémentaires qui ont été relivrés. Simplement, ceux-là ont reçu un traitement thermique des ressorts pour renforcer les assemblages, mais ils n'ont pas encore de renforcement structurel des assemblages. Ainsi et si j'ai bien compris, EDF va être appelé à nouveau à se refaire livrer 64 assemblages supplémentaires qui, eux, auraient une amélioration de la structure, amélioration qui permettrait de compenser ces effets d'oscillation et d'interaction avec le déflecteur principal.

Je pense que toutes ces questions : renforcement du combustible, où en est-on, combien y en a-t-il qui vont être réellement utilisés sur plusieurs cycles, la question sur les quatre - non pas ceux situés aux coins puisque c'est cylindrique – mais les quatre qui sont le plus en interaction avec le déflecteur vont-ils servir qu'à un seul cycle ? Je pense que cela vaut la peine qu'il y ait vraiment un point complet sur les combustibles, le nombre qui va être utilisé, le nombre qui va être remplacé, cette question du renforcement des ressorts thermiques et des renforcements structurels des assemblages, et les raisons pour lesquelles on n'y a pas pensé plus vite, pourquoi en sommes-nous là, et quelles en seront les conséquences sur l'avenir fonctionnel de ce réacteur ?

Un dernier point, mais qui est lié indirectement à cela, c'est cette question du fond de cuve, avec les problèmes de turbulence qui y sont liés, avec le fait qu'EDF est actuellement en train d'étudier un processus – je dirais un « entonnoir » – pour essayer que les flux viennent beaucoup plus verticalement à l'intérieur des combustibles. Cette fois encore, je pense qu'il serait intéressant qu'EDF nous fasse l'état des points de ce système qui est à l'étude, qui va peut-être demander trois ou quatre ans de R&D. Il faudrait que l'on sache à quel moment EDF pense l'utiliser et, en attendant, comment ce système va-t-il être compensé en revenant avec le contrôle commande ? Comment le filtrage de ce système de fluctuation neutronique conduit aussi à des oscillations neutroniques ?

Évidemment, je pense que l'on ne va pas traiter tous ces points ce matin parce que cela fait beaucoup. Mais je pense que ce serait important que l'on ait vraiment une révision complète de tout cela pour que l'on ait bien tous compris où on en est parce que, sincèrement, je m'interroge vraiment sur l'avenir de tout cela parce qu'il existe encore de sérieux problèmes.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Yannick ROUSSELET, c'est noté. On reviendra en longueur sur tout cela lors de notre CLI de la rentrée.

M. MORVAN.- Deux éléments de précision. Effectivement, concernant Taishan 1, c'est un arrêt de tranche classique durant lequel ils ont observé des oxydations sur les crayons. L'analyse est en cours et il ne m'appartient pas de parler pour l'exploitant Chinois. Bien évidemment, EDF et Framatome, appuyons et analysons ces éléments-là. Ces éléments-là seront également partagés avec l'Autorité de sûreté. Il n'y a donc pas de sujet.

Et puis s'agissant du dernier point, il n'est pas prévu – ou alors vous disposez d'informations que je n'ai pas – d'avoir de nouveaux assemblages de combustible pour Flamanville. On dispose de 64 assemblages combustibles modifiés, qui ont été préparés par Framatome et livrés sur le site de Flamanville. Ils sont actuellement dans la piscine du combustible, ils sont en position sûre. Et ce sont bien ces assemblages qui seront chargés en périphérie du premier cœur de de Flamanville. Je n'attends donc pas d'autres assemblages combustibles.

M. ROUSSELET.- Vous ne voulez donc pas confirmer l'information que vous allez recevoir 64 assemblages supplémentaires pour le deuxième cycle, assemblages qui seraient renforcés dans leur structure ?

M. MORVAN.- Je parle du premier cycle.

M. ROUSSELET.- D'accord, mais maintenant, je vous repose la question : y aura-t-il 64 assemblages qui pourraient être susceptibles d'avoir une structure renforcée, pour éviter que ce squelette bouge ?

M. MORVAN.- Il me semble que je l'ai déjà dit en CLI et il existe un document de l'IRSN qui est très clair, qui se prononce sur les propositions faites par EDF pour le premier cycle, qui sont satisfaisantes. Quant aux cycles suivants, nous sommes encore en discussion. Je ne vais donc pas vous parler de mesures pour lesquelles nous n'avons pas encore pris de décision.

M. ROUSSELET.- Vous n'évacuez pas l'idée mais ce n'est pas validé pour le moment.

M. MORVAN.- Il ne m'appartient pas de commenter vos propos. J'ai dit que c'étaient des sujets en discussion avec l'Autorité de sûreté. Nous aborderons donc uniquement le premier cycle pour lequel les mesures prises par EDF sont satisfaisantes.

M. le PRESIDENT.- Monsieur MARTIN ?

M. MARTIN.- Monsieur le Président, je vous remercie. M. ROUSSELET est parfaitement au courant de tout cela, il en parle sous forme interrogative, mais il nous prend un peu pour des baleines.

Ce que je voulais simplement vous demander : avez-vous toujours des contacts avec l'exploitant de Finlande puisqu'eux, ils ont monté des éléments combustibles dits renforcés et on sait comment, à partir du modèle Konvoi. Je voudrais savoir si, de votre côté et sans que cela ne soit un secret, vous suivez ce qu'ils font puisqu'ils sont montés à la puissance nominale et qu'il fonctionne normalement. Ou alors, au contraire, êtes-vous un peu à la quête de renseignements ? C'est une question, ce n'est pas un...

M. MORVAN.- Non, mais c'est une bonne question et je vais vous faire une réponse très simple. Nous avons des liens étroits avec les Finlandais. L'exploitant de Flamanville 3 travaille de manière très rapprochée avec l'exploitant TVO depuis de nombreuses années, et depuis que TVO a pris vraiment à 100 % les commandes de l'EPR de Finlande, les échanges sont journaliers. Il n'y a absolument aucun sujet là-dessus. On a des informations sur leur quotidien d'exploitant, donc cela se passe très bien. On a évoqué Taishan, et on a également des contacts qui sont à nouveau établis avec Taishan de manière soutenue, notamment à propos de ce qu'ils font en arrêt de tranche et la problématique qui a été évoquée par Monsieur ROUSSELET. Nous avons tous les éléments, il n'y a donc pas de difficulté.

M. MARTIN.- Je vous remercie, mais ce que je voulais dire simplement, et vous y avez répondu, c'est qu'il y a bien un comité qui suit des appareils analogues dans des conditions de fonctionnement à peu près analogues. Quant à moi, j'ai retenu que le temps de fonctionnement de Taishan 2 a été remarquable l'année dernière, puisqu'il a fait plus de 5 000 heures. Le premier a été un peu plus gêné. Je trouve que les deux réacteurs ont quand même des temps de fonctionnement notables si on les compare à certaines installations qui, malheureusement, n'ont pas atteint ces chiffres. Personnellement, je suis très rassuré et si je pose des questions, c'est purement dans un intérêt technique et non pas dans un intérêt polémique. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour cette question.

10.POINT SUR L'ARRET DE L'UNITE DE PRODUCTION N°1, REDEMARRAGE REPORTE AU 2 JUIN 2023. (Exploitant et ASN)

M. le PRESIDENT.- Justement, vous parliez des temps de fonctionnement, on va y venir en quittant l'EPR et en allant vers Flamanville 1, et parce que nous allons faire un point sur l'arrêt de l'unité de production n° 1. Le redémarrage était prévu, je vous le rappelle, au mois de mars et puis il a été décalé et reporté au 2 juin prochain. L'exploitant va nous expliquer pourquoi.

M. GIBAUD - Exploitant.- On va faire un point sur le réacteur numéro un. La dernière fois que l'on s'était quitté, on avait remplacé les générateurs de vapeur et on se préparait à redémarrer dans le courant du mois de mars. On nous a demandé, à la suite d'un retour d'expérience d'une autre centrale, la centrale de Penly pour ne pas la citer, de faire un certain nombre de contrôles par rapport à des soudures réparées. On a réalisé ces contrôles et, sur deux soudures, les contrôles non destructifs donc parlait Monsieur MORVAN tout à l'heure, c'est-à-dire ceux réalisés principalement à base d'ultrasons, n'ont pas permis de lever le doute sur le bon état de ces deux soudures. C'est la partie que vous voyez ici en orange. Il y avait deux soudures situées dessus, et comme on ne parvenait pas à lever le doute en réalisant des contrôles de manière non destructive, une décision a été prise : on nous a demandé de procéder au remplacement de cette partie-là de l'installation. C'est donc situé sur le circuit de refroidissement à l'arrêt du réacteur, que l'on appelle RRA. On a dû procéder à ce remplacement. Il nous a fallu arrêter nos opérations de redémarrage du réacteur et puis procéder au remplacement de cette partie.

Comment procède-t-on à chaque fois ? On réalise ces contrôles non destructifs, donc à base d'ultrasons et, s'il y a un doute, il faut le lever. La seule manière que l'on connaît pour le lever est de procéder au remplacement la tuyauterie. Ensuite, on envoie cela dans un laboratoire situé à côté de Tours, que l'on appelle le LIDEC. Imaginez un tuyau que vous coupez et vous regardez si vous avez une fissure. Pour le coup, il ne peut pas y avoir de doute à la fin.

Premièrement, le remplacement a été réalisé avec l'entreprise Westinghouse. Deuxièmement – en tout cas, je peux l'affirmer aujourd'hui – on a eu le retour du LIDEC à propos des soudures qui ont été contrôlées et il y a donc absence de défauts sur l'ensemble des soudures qui ont été contrôlées. On a zéro CSC sur le réacteur de FLA 1 pour l'instant. Le seul défaut qui ait été trouvé, c'est 0,22 millimètres et c'est un défaut à l'intérieur de la soudure. Cela n'a donc rien à voir avec de la corrosion puisque, s'agissant de la corrosion, c'est comme à la maison, c'est provoqué par le contact avec l'eau. Si cela se situe à l'intérieur,

cela ne peut pas se développer. Donc, nous sommes très loin de noter des défauts significatifs ou autres, et donc absence totale de corrosion sous contrainte, en tout cas concernant cette partie-là.

Ensuite, on avait repris nos opérations de redémarrage avec ce nouvel objectif du 2 juin. Là, il s'agissait de nos opérations classiques de redémarrage du réacteur à la suite de l'ensemble de ces contrôles satisfaisants. C'est ce que nous appelons la fameuse « Chaussette », c'est-à-dire que c'est l'état dans lequel on conduit notre réacteur en pression et en température pour le redémarrer. On part d'un réacteur complètement déchargé et, ensuite, on passe à différents états. Toutes les opérations de rechargement, les opérations suivantes de montée en pression et en température de l'installation ont été réalisées sans difficulté. Et puis, au moment de passer au-dessus des 110 degrés, parmi nos experts, il y en a qui ont émis des doutes sur une soudure pour laquelle ils s'étaient prononcés de manière favorable. Ils ont commencé à émettre des doutes et, de fil en aiguille, aujourd'hui, on nous demande de procéder de nouveau à un remplacement de tuyauterie parce que nos experts n'arrivent pas à se positionner par rapport à la levée de ce doute-là. Cela concerne de nouveau le système de réacteur de refroidissement à l'arrêt mais sur une autre partie. On a quatre boucles sur nos réacteurs et cela se situe sur la boucle numéro 2. C'est une partie plus petite que celle que je vous ai présentée précédemment. C'est cette fameuse soudure A 7, située sur un coude à 90°, une partie de tuyau. On va donc devoir procéder au remplacement de cette partie.

C'est forcément une mauvaise nouvelle pour nous. Cela étant, à partir du moment où il y a un doute, on se doit de le lever. Et si on ne sait pas le faire via des contrôles non destructifs, alors on n'a pas d'autre choix que de procéder au remplacement et d'envoyer cela au laboratoire de Tours, ainsi que je vous l'ai décrit précédemment. A Tours, on va découper et on aura le résultat et on saura ce qu'il en est. En tout cas, on aura zéro doute sur le fait que, lorsque l'on repartira, ces doutes seront levés, et c'est ainsi que l'on procède à chaque fois. C'est très coûteux pour l'entreprise et puis pour le réacteur mais, au moins, on est sûr que lorsque l'on redémarrera, on n'aura plus de doutes sur la pleine disponibilité de nos systèmes. Cela induit forcément un nouveau décalage du retour du réacteur numéro 1 sur le réseau français. Aujourd'hui, le contrat qui a été fixé avec l'ensemble des salariés pour ramener le réacteur sur le réseau, c'est le 13 août. Cela va nous demander de redescendre, de décharger le réacteur, se remettre dans la disposition d'un réacteur complètement déchargé, procéder au remplacement de cette partie-là avec les équipes de Westinghouse, et puis refaire le chemin inverse, celui que je vous ai présenté avec la chaussette, pour pouvoir redémarrer.

Voilà un petit peu ce que je pouvais vous dire à propos de l'état d'avancement de Flamanville 1 à cette date.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il des questions sur le réacteur numéro 1 et puis sur le calendrier ? Oui, Monsieur MARTIN, à nouveau.

M. MARTIN.- Je souhaiterais obtenir un petit renseignement. Concernant la soudure précédente, finalement, vous y aviez un petit défaut volumique qui n'a sans doute pas été détecté quand on a construit, défaut que l'on a relevé plus tard. Ce défaut était sans importance dès lors que ce n'était pas une fissure. J'ai cru comprendre ceci : finalement, aujourd'hui, ce type de découverte est-il dû au fait que l'on réalise des contrôles avec des appareils beaucoup plus performants que ceux utilisés à l'époque, époque durant laquelle on a construit ces tuyaux et à laquelle on ne détectait pas des défauts qui se situaient alors en dessous de la limite autrefois fixée ? Parce que le fait que vous n'avez pas trouvé les défauts correspondants, une fois la coupe effectuée chez LIDEC, semble quand même indiquer que c'était insignifiant. Aussi, n'est-ce pas la méthode de contrôle qui a progressé, qui s'est perfectionnée, et qui entraîne finalement ce type de découverte ?

Exploitant.- Ce qui est certain, c'est que l'on découpe actuellement des tuyaux qui ont 30 ans et, in fine, on n'y trouve pas de défaut. La difficulté est qu'au départ, on avait ce phénomène de corrosion sous contrainte que l'on est encore en train de modéliser et d'apprendre. Actuellement, on s'occupe de soudures réparées. Ce sont des zones où il y a des mélanges. Et dans ce cas, nos méthodes de contrôle ont des limites. A l'aide du contrôle non destructif, on voyait a priori un gros défaut. Cependant. On est allé regarder et il n'y en avait pas du tout. Aujourd'hui, c'est là où se situe la limite de nos contrôles. Ils sont pénalisants, en tout cas pour nous, mais on n'a pas mieux. Aussi, dès que l'on a un doute, du coup, on n'a pas d'autre choix que de procéder au remplacement.

M. MARTIN.- Le système a donc cliqué et, dès que vous avez un doute, vous faites une réparation.

Exploitant.- Oui, aujourd'hui on en est là mais on a progressé dans nos méthodes de contrôle : on continue de travailler avec nos experts sur ces méthodes de contrôle pour que, demain, du moins je l'espère, si on doit réparer, alors on pourra réparer uniquement là où ce sera nécessaire. Parce que là, aujourd'hui, je pourrais être tenté de dire que l'on répare pour rien mais c'est facile à dire une fois que vous avez fait les contrôles destructifs.

M. MARTIN.- Non, ce ne sont pas mes termes. Je ne dis pas « Pour rien ». Je dis simplement qu'il y a une différence.

Exploitant.- Non, mais factuellement, il n'y a pas de défaut. On n'aurait donc pas dû faire ces remplacements mais on les fait parce que, comme il y a un doute, il faut qu'on le lève. Cela, c'est notre futur.

M. MARTIN.- Parce que j'ai vu des phrases un peu injurieuses qui semblaient dire que vous vous êtes livrés à des coupes de tuyaux inconsidérées, etc., alors qu'il avait bien forcément une raison technique. En l'occurrence, c'était du fait que le nouveau contrôle ne correspondait pas à l'ancien contrôle. Cela me paraît donc légitime que vous ayez un doute et que vous fassiez le nécessaire. Ces propos, ce n'est pas dans la presse que je les ai relevés mais ce n'est quand même pas loin de chez vous. (Rires). Je les mets de côté. Voilà tout, merci.

Exploitant.- Notre culture du doute est essentielle pour nous en culture nucléaire. Aussi, dès que l'on a un doute, on le lève.

M. MARTIN.- Merci beaucoup et merci, Monsieur le Président.

Silence

11.RETOUR SUR LA CONSULTATION DU PUBLIC CONCERNANT LA MISE EN SERVICE DU COUVERCLE DE L'EPR DE FLAMANVILLE. (ASN)

M. le PRESIDENT.- (*Oubli ouverture micro*). Pardon, excusez-moi. Nous allons aborder le point suivant : le retour sur la consultation du public concernant justement la mise en service du couvercle l'EPR de Flamanville. Qui s'exprime sur ce point ? L'ASN ?

ASN.- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter assez rapidement le retour sur la consultation du public s'agissant de la décision de l'ASN d'autoriser le report du couvercle, enfin la limite

d'autorisation de fonctionnement du couvercle de la cuve de l'EPR... (Coupure du micro) ... au premier arrêt de ce réacteur.

Sur le transparent suivant, vous trouvez un rappel bref du contexte. C'est un transparent je vous avais déjà présenté lors de la CLI précédente. Je ne pense pas qu'il y ait besoin de commentaires à son propos. A propos de la consultation en elle-même : elle a eu lieu en deux étapes, du 10 au 31 mars et puis durant une semaine, entre le 10 et le 17 avril, pour récupérer des commentaires supplémentaires de certaines personnes, dont ceux de certains membres de la CLI. Au total, nous avons 177 commentaires qui ont été déposés sur le site de l'ASN, 154 l'ont été par des particulier et 23 par des associations ou des groupements d'intérêts.

S'agissant des résultats de cette consultation : sur ces 177 commentaires, donc il y a 121 avis qui sont favorables au projet de décision, 43 avis sont défavorables et 13 avis ne se prononcent pas. Et les raisons pour les avis défavorables, les principales considérations évoquées sont : la première, c'est le fait que l'on puisse remplacer le couvercle avant le démarrage du réacteur. La deuxième – comme cela a déjà été évoqué aujourd'hui – ce sont les défauts de qualité de fabrication du couvercle actuel et du fond de cuve. Enfin, il y un troisième aspect qui porte sur le sujet des déchets puisque l'on aura un couvercle qui sera considéré comme un déchet de faible activité. Cela porte également sur la radioprotection des travailleurs. Il y a des problématiques qui dépassent le cadre du couvercle : le retour d'expérience des EPR actuellement en fonctionnement et des oppositions à la mise en service du réacteur EPR en général.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les résultats de la consultation. Concernant des éléments qui ne sont pas présents sur les transparents : l'ASN a donc autorisé le remplacement du couvercle par une décision du collège datant de la semaine dernière. Aujourd'hui, l'EPR peut fonctionner avec le couvercle actuel jusqu'au premier arrêt du réacteur. Pour ce premier cycle, la durée de fonctionnement se situera entre 15 et 18 mois.

Concernant les éléments figurant dans les avis qui ont été émis lors de la consultation du public, c'étaient des éléments qui avaient déjà été rapportés lors de la précédente consultation du public en 2018. L'ASN a donc considéré qu'elle avait déjà pris en compte ces éléments lors de la précédente consultation et elle a considéré que ces éléments-là ne remettaient pas en cause la demande de Framatome. Merci.

M. le PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme HOVNANIAN.- Une seule question : dans l'avis, il est noté – si j'ai bien compris et si je m'en souviens bien – que s'il devait y avoir un retard supplémentaire, alors le couvercle devrait à ce moment-là être remplacé avant. Je voulais juste m'assurer que cela ne poussait les exploitants à tenter d'ouvrir à tout prix et le plus rapidement possible.

ASN.- Effectivement, il y a une considération dans la décision de l'ASN. Même si on est un peu moins déterministe que ce que traduisent vos propos, on considère effectivement qu'en cas de retard important, l'exploitant devra considérer la possibilité de remplacer le couvercle de la cuve avant le démarrage du réacteur. A propos de la deuxième partie de votre question, je n'ai pas d'élément à apporter si ce n'est un commentaire personnel : je ne pense pas que ce soit ce point-là qui pourrait pousser un exploitant à accélérer le démarrage d'un réacteur. Merci.

M. VASTEL.- Je souhaitais intervenir ...

M. MORVAN - Exploitant.- ... Peut-être en complément et comme on a parlé de l'exploitant : je pense m'être suffisamment exprimé en CLI à propos de l'objectif de mon prédécesseur et, en tout cas, c'est le discours que je porte au quotidien auprès de mes équipes et que je tiens en CLI : priorité absolue à la qualité pour démarrer en toute sûreté. Il n'y a donc aucune pression. Bien évidemment, on a une pression du planning et on a un objectif de démarrage. Je pense que l'on a tous besoin de ce réacteur-là. On en a besoin en France, j'en suis convaincu, mais pas à n'importe quel prix. La qualité restera donc toujours ma priorité. Ne mettez pas en doute le rôle de l'exploitant et le positionnement que je tiens avec mes équipes.

M. VASTEL.- Je voulais intervenir justement à ce sujet. La dernière fois, lors de la CLI d'octobre, il avait été dit : chargement du combustible au premier trimestre 2024, réception du couvercle durant l'été 2024. Il y a donc trois ou quatre mois d'écart entre le chargement et la réception du couvercle. Dans le cas de figure numéro 1, on démarre le réacteur puis on change ensuite de couvercle et, conséquence, le couvercle est contaminé, c'est un déchet et on prend aussi des risques pour ceux qui changent le couvercle. En plus, le déchet représente un coût. Le temps du changement de couvercle sera beaucoup plus long que si le couvercle n'était pas contaminé. Dans le cas de figure numéro 2 : si on attend trois ou quatre mois, le couvercle va être beaucoup plus facile à changer, il est récupérable parce que cela va permettre de récupérer l'acier, et au niveau du temps de changement du couvercle, on arrive à peu près à la même chose.

Je ne comprends pas pourquoi... Dans ce cas, c'est plutôt une erreur, enfin non, pas une erreur, mais c'est un peu travailler en dépit du bon sens parce qu'à trois ou quatre mois près, cela reviendrait au même de changer le couvercle et on aurait un gain s'agissant de la facilité à changer le couvercle, et on n'aurait pas de déchet. J'ai donc un peu de mal à comprendre.

Exploitant.- Effectivement, je vous avais précisé que le couvercle était en cours de fabrication. J'avais moi-même été le voir et y retournant la semaine prochaine, je pourrais donc vous donner des nouvelles lors de la prochaine CLI. Concernant ce couvercle, aujourd'hui, le planning annonce une livraison pour septembre 2024 mais d'ici la livraison, il y a aujourd'hui tout un temps de préparation sur site, qui dure entre trois et quatre mois. Cela veut dire que notre objectif est bel et bien que la tranche de Flamanville 3 soit prête à un démarrage en fin d'année. Ensuite, suivra effectivement tout un processus d'autorisations qui appartient, bien évidemment, à la seule Autorité de sûreté. Mais s'agissant d'une tranche qui, pour nous, doit être prête en fin d'année, cela signifie qu'elle resterait alors plus d'un an en attente, le temps de remplacer ce couvercle.

Une nouvelle fois, je pense que l'on a besoin aujourd'hui d'énergie nucléaire en France et que l'on a besoin d'énergie tout court, et que le démarrage de Flamanville 3 est absolument nécessaire. Cette demande a été faite par Framatome et elle a été acceptée. Le couvercle de Flamanville fonctionnera pour un cycle complet et pour un remplacement prévu en 2025. Il n'y a donc pas de difficulté par rapport à cela.

M. le PRESIDENT.- D'autres questions ? Oui, Monsieur Martin ?

M. MARTIN.- J'ai cru comprendre – même si c'est aussi une affaire financière - qu'un arrêt de réacteur coûte quand même 1 000 000 € par jour ou quelque chose comme cela, alors si vous avez douze mois de retard, cela représente tout de même 12 000 000 €. Cela dépasse le prix du... Non ? Est-ce que je me trompe ou sont-ce des chiffres farfelus ?

Exploitant.- A une époque, on annonçait ces chiffres-là mais je n'ai plus de chiffres actualisés. On peut donc imaginer que ce soit un petit peu plus.

Un intervenant hors-micro.- C'est un peu plus, oui.

M. MARTIN.- Cela justifie donc justement votre stratégie.

M. LAFFORGUE.- Je me permets juste d'intervenir : si on a 1 000 000 € par jour, pour douze mois cela représente 360 000 000 € et non pas 12.

Silence

12. INSPECTION DE REVUE DE L'EPR DE FLAMANVILLE. (ASN)

M. le PRESIDENT.- Merci pour cet échange. On va laisser la parole à l'ASN qui va nous parler de son inspection de revue EPR, et dont je vous dirai rapidement un petit mot avec Thierry LETOUZE tout à l'heure parce que nous y avons passé la journée d'hier, en direct.

M. BARBOT - ASN.- Effectivement, je vais vous faire un point sur l'inspection de revue qui est en cours sur l'EPR. Mon collègue et moi nous sommes absents ce matin pour être présents à la CLI.

L'idée est de vous présenter un peu les différents types d'inspection qui sont mis en œuvre par l'ASN sur un site. Il y a les inspections courantes, que vous connaissez, qui sont des inspections pratiquées sur une journée, qui sont, soit inopinées, soit annoncées, et qui portent sur une thématique particulière.

Il y a les inspections dites renforcées où ce sont deux équipes d'inspection qui sont présentes sur le site pendant deux jours et qui approfondissent un thème particulier. Il s'agit d'une équipe d'inspection un peu plus fournie. Pour le moment, je laisse de côté l'inspection de revue puisque je finirai par cela.

Ensuite, il y a les inspections avec prélèvements et mesures. Ce sont là des inspections inopinées qui portent généralement sur la thématique de l'environnement. Dans ce cas, on arrive sur le site de manière inopinée avec un laboratoire. On effectue des prélèvements, l'exploitant fait également des prélèvements de son côté, et puis on compare les échantillons et les résultats de ces analyses pour voir si les prélèvements effectués par l'exploitant sont corrects.

Il y a des inspections sur événement, qui font suite à des activités particulières. On peut notamment évoquer l'affaire des DUS, des départs de feu sur les DUS, pour lesquels des inspections ont été diligentées l'année dernière.

Il y a les inspections dites de chantier : ce sont des inspections réalisées le temps d'une journée, qui se déroulent pendant les arrêts de tranche et où l'on vient également de manière inopinée pour contrôler des activités en cours, que ce soit au sein du bâtiment réacteur mais également pour le contrôle d'activités dans des circuits importants pour la sûreté connexe.

Enfin, il y a des campagnes d'inspection. Ce sont des inspections un peu plus particulières, durant lesquelles on va réaliser une inspection avec un canevas commun sur plusieurs sites d'EDF en France. L'idée est d'avoir une vision un peu globale de la situation d'EDF sur une thématique particulière et de pouvoir intercomparer les exploitants sur le sujet. L'année dernière, typiquement, a eu lieu une campagne sur la radioprotection, qui avait concerné Flamanville et le site de Paluel et pour les sites qui nous concernent.

Le dernier type d'inspection, qui est celui le moins pratiqué : ce sont les inspections de revue. Dans ce cas, ce sont des inspections qui se déroulent durant une semaine. Alors, quand on dit une semaine, ce sont trois jours d'inspection sur site. Il faut savoir qu'il y a des inspecteurs qui viennent d'un peu partout en France. En gros, la journée du lundi, c'est donc l'arrivée des inspecteurs sur site. La journée du vendredi est consacrée à la restitution et au départ des inspecteurs. Les mardi, mercredi et jeudi, les inspecteurs présents sur le site contrôlent et pratiquent un examen approfondi et global de la situation d'un site, d'un exploitant. Il faut savoir que ces inspections sont réalisées... Alors, il y a une, voire deux inspections, de revue réalisées par an sur le territoire. En fin d'année, l'an passé, il y a eu le site de Penly qui a eu une inspection de revue. Cette année, cela concerne donc l'EPR et il y en a également une réalisée sur un autre site, à Nogent sur Seine. En gros, cela concerne un ou deux sites par an qui vont être inspectés de cette façon.

Pour revenir à l'inspection qui nous concerne, celle de l'EPR : comme je vous le disais, ce sont trois jours d'inspection réalisée par quatre équipes d'inspecteurs. Elle est pilotée par M. Christophe QUINTIN, l'inspecteur en chef de l'ASN. Elle aborde quatre thématiques que j'évoquerai ultérieurement. Cette équipe d'inspection est composée de quinze inspecteurs de l'ASN, que ce soient des divisions du territoire mais également des Directions nationales, avec la Direction des centrales nucléaires basée à Montrouge et la Direction des équipements sous pression implantée à Dijon. Ce sont donc des inspecteurs confirmés et qui ont une expertise et une expérience certaines dans le domaine de l'inspection. Participent également à cette inspection de revue onze experts de l'IRSN, qui interviennent sur des points particuliers et qui accompagnent et participent à l'inspection avec les inspecteurs de l'ASN.

Pourquoi avons-nous décidé de faire cette inspection sur l'EPR et à cette période en particulier ? Comme vous le savez, on réalise des inspections périodiques dans l'établissement et avec des thématiques particulières. Cette fois, l'idée était d'avoir une vision globale avec un peu de recul et non pas forcément que des inspections... Parce que c'est quand même essentiellement la division de l'ASN Caen qui pratique les

inspections à l'EPR. Il y en a d'autres mais ce sont quand même essentiellement des agents de la division de Caen. L'idée est donc aussi d'avoir un autre regard porté sur le site par d'autres inspecteurs, de pouvoir comparer la vision des choses à travers d'autres regards, et obtenir cette vision au plus près du chargement. L'idée n'est pas de faire cette inspection la veille du chargement parce que, si l'on trouve des écueils, il faut laisser le temps à l'exploitant de remettre les choses en place comme il faut. Il s'agit que cela soit fait dans un délai raisonnable, entre le bon avancement de l'installation et la mise en service prévue du réacteur. L'idée était également de vérifier le pilotage du reste à faire avant le chargement. Le reste à faire, c'est un peu ce qui est évoqué durant les réunions, ce sont toutes les activités qui sont encore en cours ou qui doivent être terminées avant, soit les essais d'ensemble que l'on évoquait, soit également la phase de chargement du réacteur. Il s'agit de s'assurer que l'organisation est en place sur le site. C'est vrai que, là, on est à mi-chemin entre un site qui est en cours de projet et quelques activités qui sont transférées à l'exploitant. Il s'agit donc de s'assurer que l'organisation en phase exploitation est déployée, partiellement mise en œuvre compte tenu compte tenu de la situation, mais est au moins prête et peut être mise en œuvre. On va vérifier l'appropriation des compétences pour exploiter en toute sûreté le réacteur. Et il s'agit aussi de vérifier que, pour réaliser les opérations de maintenance ou d'exploitation, l'ensemble de la documentation soit bien disponible et opérationnel sur le terrain, et que ce soit compréhensible par les opérateurs.

Je vais détailler maintenant un peu plus rapidement puisque l'idée n'est pas d'aller dans le détail mais de vous donner les grandes lignes de ce qui est contrôlé et les grandes thématiques qui sont abordées. Il y a le management de la sûreté. Il s'agit d'avoir une vision un peu macro du pilotage réalisé par l'exploitant et l'ensemble de l'état-major du réacteur du site, d'avoir une vision globale de la gestion des compétences, de l'intégration du référentiel, de la prise en compte du Rex, qu'il soit celui du Local Park mais également ceux provenant d'autres sites, de l'OL 3 d'Olkiluoto et de Taishan.

Il y a une thématique que l'on va qualifier d'un peu plus opérationnelle, la maintenance. Il s'agit de s'assurer que l'organisation, le référentiel, la gestion des compétences, sont bien déployées, avec un focus spécifique fait sur les équipements sous pression, qu'il s'agisse d'ESP (Équipements Sous Pression) ou ESPN (Équipements Sous Pression Nucléaire). On vérifie l'appropriation des installations par les agents en question puisque, pour certains, ce sont des équipements qu'ils exploitent déjà mais il s'agit de savoir s'ils font les bons gestes au bon moment et au bon endroit sur les équipements. On vérifie cela, notamment par

la réalisation de mises en situation. Ce sont des exercices qui sont demandés aux opérateurs et qui portent sur les équipements.

Il y a également la thématique de la conduite et c'est ce que l'on peut faire un peu plus couramment en inspection. Typiquement, il y a un simulateur, on joue un exercice, que ce soit en conduite normale ou en conduite incidentelle ou accidentelle, et on regarde comment les opérateurs réagissent face à la situation. Mais il y existe également des contrôles plus dévolus à la partie terrain des équipes de conduite, donc des agents de conduite qui vont sur le terrain et qui effectuent toutes les opérations de lignage, voire de condamnation administrative sur le terrain pour configurer les installations comme il faut et ... (Parasitage du son / inaudible) ... d'un réacteur. C'est-à-dire : comment ils le réalisent et comment ils ont préparé la réalisation des essais périodiques pour s'assurer que l'installation fonctionne correctement.

Enfin, la dernière équipe a une vision un peu plus globale. L'idée est d'aller sur le terrain pour vérifier l'état des installations et s'assurer que la vision de l'exploitant sur le reste à faire soit bien conforme à ce qu'il y a effectivement sur le terrain et à l'avancement des équipements.

On avait prévu une petite photo mais ce n'est pas grave s'il n'y en a pas. L'ASN a communiqué à propos de cette inspection sur internet, sur LinkedIn. Il faut suivre la page de M. QUINTIN. Si vous vous connectez à internet, vous tapez « LinkedIn » puis « Christophe QUINTIN » et vous arriverez sur la page. Vous y trouverez une explication du contexte de l'inspection.

Pour finaliser un peu mon propos, l'inspection à proprement parlé se termine ce soir. Il y a un travail de restitution et de synthèse ce soir, en fin de journée, et demain matin, avec l'ensemble de l'équipe d'inspection. La restitution auprès de l'exploitant, quant à elle, se fera demain, en fin de matinée. A l'issue de ce travail, l'ensemble de l'équipe, et pour chaque thématique, devra faire une restitution de son côté et elle sera alors reprise par l'inspecteur en chef puis fera l'objet d'une lettre de suite globale, lettre de suite qui sera mise en ligne sur le site internet de l'ASN. Ce sera certainement en ligne avant l'été. On y trouvera l'ensemble des constats réalisés par l'équipe lors de cette inspection. Comme d'habitude, cette lettre de suite vous sera diffusée via la CLI. Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup. Je voulais juste vous communiquer une petite information à la suite de notre visite. Thierry LETOUZE et moi-même avons participé hier en toute transparence à la visite et à l'inspection de revue de l'ASN de 07 heures 45 à 17 heures 30. Cela s'est fait à flux tendu et c'était très

intense. Le matin, nous avons vu justement ce qui a été décrit tout à l'heure très précisément, avec surtout toute la partie management de la sûreté. Nous avons accompagné M. QUINTIN lui-même lorsqu'il interrogeait une partie de l'équipe dédiée à la sûreté. Cela a donné lieu à des échanges, qui étaient vivants, qui étaient critiques, faisant suite aux questions très précises que posait l'ASN, notamment à propos de la capacité de retour d'expérience par rapport à des événements qui ont eu lieu sur le parc industriel français, qui ont eu lieu à Taishan et en Finlande, et à propos de manière dont l'équipe qui pilotera la sûreté de l'EPR serait en position, en condition surtout, d'y répondre, et de répondre à tous ces problèmes-là. Il y a plein de problèmes et des incidents qui ont été anticipés et, à chaque fois, l'équipe essayait de donner une réponse le plus rapidement possible, en faisant appel aux compétences de tous les métiers de l'entreprise. On était dans cette salle où il y avait des problèmes, et ils étaient interrogés sur la façon de les traiter, selon quel retour d'expérience, avec quelle capacité de documenter ces incidents et les moyens de les traiter rapidement. C'étaient des incidents comme la fluctuation d'une vanne de pression. Il y avait aussi des questions sur la performance informatique pour que les systèmes d'information soient le plus efficaces possible parce que, et vous le savez, si on n'a pas l'information, ce n'est pas la peine de travailler. Tous les métiers étaient interrogés et cela allait très loin parce que, même M. QUINTIN a demandé que l'on aille chercher un robinetier pour voir si dans le cas d'une vanne – qu'il appelait « Une petite vanne fuitarde » – , qui fuyait un peu, il n'y avait pas des corrections à apporter. Ils sont allés chercher le robinetier et on a passé toute la matinée, soit presque quatre heures sur ce sujet.

Après un déjeuner pris en quinze minutes, on est allé dans la salle de commande. Pendant trois heures et demie, on y a fait une immersion avec l'IRSN et l'ASN et un exercice. C'était un exercice réalisé sur simulateur, en situation de conduite normale, mais, très vite, il est devenu incidentel et même accidentel parce qu'il y a eu une brèche dans le circuit primaire. Il fallait absolument préserver le combustible, donc garder le cœur immergé, pour que le combustible ne se dégrade pas. L'équipe a été mise à l'épreuve de cette difficulté. Thierry et moi-même y avons assisté. C'était assez passionnant. Ce qui ressort à propos de tout cela, Thierry LETOUZE vous en dira un mot parce qu'il a eu une réflexion très juste à la fin de cette visite et de notre participation : on s'est aperçu que la sûreté est quelque chose qui ne se négocie pas. C'est vrai que c'est une obsession totalement permanente et que les équipes s'y soumettent. C'est toujours plus. On a été briefé tout au long de la journée par Monsieur MORVAN, qui nous a aidés, notamment moi qui suis

plus littéraire, à comprendre les termes techniques. On s'est quand même aperçu que c'était une injonction absolument fondamentale et qui était très poussée par l'IRSN et par l'ASN.

Et à ce propos, je vais vous dire quelque chose : le fait que l'on ne veuille pas se substituer à l'ASN, notamment pour un exercice de revue à propos de ce qui a été fait ou un moratoire sur l'EPR ou encore ce que demandaient les gens précédemment, n'est pas un hasard. C'est simplement que l'ASN fait le job et en plaçant la barre très, très haut. Cela, je ne l'invente pas. Ce sont des faits. « *It's a fact* » comme diraient les Anglais. Ce sont les faits auxquels on a pu assister hier. Quant à moi, je conserve ma neutralité, je suis président de CLI et je n'ai pas à me prononcer sur la question du redémarrage, là n'est pas le problème et cela n'intéresse personne. Ce qui intéresse des gens, c'est déjà de savoir que l'on peut être invité dans de tels endroits et y passer la journée et que, malgré le fait que ce soit toujours perfectible, n'est-ce pas, Yannick ? Oui, c'est perfectible mais quelque chose m'a également beaucoup plu : il y a un vrai travail collectif et vous savez tous que la meilleure réponse à la fragilité et aux erreurs individuelles, c'est l'action collective. C'est tellement vrai dans le sport et c'est vrai partout. Et la manière de pallier des défaillances ou des erreurs individuelles, cela se fait par le collectif et, là-bas, le collectif nous est apparu mobilisé. Il nous est aussi apparu mobilisé grâce à la compétence que demande l'ASN et l'IRSN.

Voilà ce que je voulais dire en toute objectivité. Thierry LETOUZE, voulez-vous dire quelques mots ?

M. LETOUZE.- Merci, Président. Effectivement, je crois que c'était plus important que le retour soit fait par M. Benoît FIDELIN puisque, indépendamment du fait d'être membre de la CLI, je suis un travailleur du nucléaire. C'est donc vrai que ma parole peut être empreinte de non-objectivité, vu comme cela par certains, ce que je peux comprendre. Pour autant, je souscris parfaitement aux propos qui viennent d'être tenus par Benoît FIDELIN. Hier, on a pu toucher du doigt l'exigence incroyable de l'Autorité de sûreté. Effectivement, M. QUINTIN et M. BARBOT étaient présents pour interroger les équipes de sûreté. Cela a duré quatre heures. Bien que ces débats se fassent de manière courtoise, pour autant les débats sont francs et les questions sont franches, et on va jusqu'au bout des choses, vraiment jusqu'au bout des choses.

On a pu toucher du doigt l'exigence de l'exploitant. D'ailleurs, merci à Monsieur Morvan de nous avoir accompagnés et d'avoir traduit un certain nombre de propos parce que cela nous a permis quand même de comprendre beaucoup plus de choses. Cette exigence de l'exploitant, on l'a vue au travers d'une réunion. Quand on travaille dans le secteur nucléaire, on est un petit peu habitué à ce genre de réunion mais c'est

vrai qu'à l'extérieur cela ne se fait pas beaucoup. Ce sont les équipes de la sûreté qui réunissent des opérateurs parce qu'on vient parler d'un problème qu'il y a eu et hier, c'était un problème avec le pont-perche, des freins qui ne se sont pas déclenchés, un système de sécurité, etc.

Si on ramenait cela à notre quotidien, on pourrait le comparer à ceci : nous empêcher d'utiliser notre voiture parce que le voyant qui signale un problème dans le moteur est défaillant, et cela impliquerait alors de laisser la voiture au garage. Voilà les niveaux d'exigence aujourd'hui dans l'industrie du nucléaire. C'est là quelque chose qui est très rassurant, très, très rassurant.

Puis, le dernier point que l'on a vu l'après-midi, c'était avec vos équipes d'exploitants, pour gérer une crise. Et je vous assure que qui que ce soit serait rentré à n'importe quel moment dans la salle de conduite, il n'aurait pas soupçonné une seconde qu'il y avait un problème majeur à ce moment-là avec la fuite sur le circuit primaire. Il y régnait un calme, un sang-froid absolu, c'était très impressionnant. Et ça l'a été d'autant plus pour moi quand j'ai appris, au milieu de l'après-midi, que les gens qui opéraient travaillaient ensemble pour la première fois. C'était ce que l'on appelle « Une équipe non constituée » et j'ai trouvé cela vraiment impressionnant parce que cela ne s'est absolument pas vu.

Le mot que j'ai retenu hier et qui a été prononcé par l'un de vos collègues, Hassan, c'est : la ligne de conduite collective, les lignes de défense collective. Cela, on a pu l'apprécier tout au long de la journée. Merci à vous.

M. le PRESIDENT.- Voilà ce que l'on pouvait faire comme commentaires objectifs à propos de notre visite d'hier.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. VASTEL.- Est-ce que l'on aura un retour en CLI à propos de cette inspection ?

M. le PRESIDENT.- Sans problème et puis il y aura un retour qui sera tout à fait accessible dans deux mois, que l'on pourra trouver sur le site de l'ASN puisque M. QUINTIN nous a dit que, d'ici la mi-juillet, normalement, le bilan de cette inspection serait publié. Ce sera un bilan dont il aura fait finalement le condensé de ce qu'ont vu toutes les équipes, les équipes de terrains accompagnées d'un expert. Son condensé fera une cinquantaine de pages. Grâce à ce document, déjà, vous pourrez en apprendre mais on y reviendra sans aucun doute.

ASN.- Du coup, on ne peut pas le faire aujourd'hui puisqu'on est au milieu de l'inspection mais il n'y a aucun problème, lors de la prochaine CLI, pour faire un point spécifique sur cette inspection et ses résultats.

13. CORROSION SOUS CONTRAINTE. (ASN)

M. le PRESIDENT.- On va maintenant reprendre un sujet qui ne va pas vous surprendre puisqu'on en parle à chaque fois, c'est-à-dire la corrosion sous contrainte. Je laisse la parole à l'ASN.

M. LAFFORGUE - ASN.- Merci, Monsieur le président. On souhaitait effectivement faire un point sur la corrosion sous contrainte parce qu'il y a eu quelques modifications depuis la dernière fois qu'on en a parlé. Il y a pas mal d'évolution, c'est un sujet qui est en constante modification parce qu'on en apprend de plus en plus. Nous trouvons donc pertinent de vous faire aujourd'hui un point sur la corrosion sous contrainte.

Très brièvement, je rappelle ce qu'est la corrosion sous contrainte : c'est un phénomène de corrosion qui est aggravé par, en particulier, les contraintes mécaniques. Vous avez donc besoin à la fois d'un matériau et d'un milieu physico-chimique favorables à l'apparition de corrosion et puis des contraintes mécaniques pour pouvoir développer cette corrosion. Sur ce slide, vous avez là une image d'une fissure issue de corrosion sous contrainte. Je suis désolé mais je n'en n'ai pas l'échelle, c'est issu du rapport IGSNR d'EDF datant de cette année, que vous pouvez trouver sur internet. Là, on voit bien que la corrosion sous contrainte, ce n'est pas un trait franc. Vous voyez qu'il y a plein de petites dislocations entre les joints, etc.

Et je vais évoquer un deuxième sujet, la fatigue thermique, et vous allez comprendre pourquoi. La fatigue thermique est un phénomène connu et qui peut potentiellement apparaître sur certaines soudures situées sur les réacteurs. Qu'est-ce que la fatigue thermique ? Si vous prenez l'exemple de la fatigue mécanique : vous prenez une règle, vous vous amusez à la plier et, au bout d'un moment, elle va casser. C'est cela la fatigue mécanique. Vous avez l'apparition de fissures et puis, à force de solliciter la matière, cela vient rompre la règle. En ce qui concerne la fatigue thermique, c'est la même chose mais les contraintes mécaniques, quant à elles, sont induites par des évolutions de températures, cela peut être de la stratification, cela peut être un vortex qui va et vient, et donc vous avez une température différente. Ce phénomène-là est possible et il peut apparaître sur les réacteurs. Du coup, il est surveillé, évidemment.

C'est dans le cadre de cette surveillance, celle de la fatigue thermique, qu'ont été découvertes les premières indications qui ont donné lieu à la corrosion sous contrainte. Cela s'est produit sur l'installation de Civaux 1, lors de sa deuxième visite décennale. Et ce même phénomène a été observé, en décembre, sur le réacteur de Penly 1. Comme je le disais, les fissures qui sont causées par la corrosion sous contrainte ne sont pas planes et donc, du coup, le procédé de contrôle par ultrasons qui était utilisé pour la fatigue thermique ne fonctionnait pas. Sur ce point, c'est assez facile de se donner une image. Je sais que vous avez tous suivi avec attention la présentation que M. SOLIER, expert de l'IRSN, avait faite ici-même, l'année dernière. Pour rappel, l'ultrason, c'est seulement une onde mécanique. Si vous jetez un caillou dans l'eau, c'est exactement pareil, vous avez une onde qui se propage. Du coup, si vous avez une barrière droite, l'onde va se refléter et ce que vous allez observer, c'est cette réflexion. Et lorsque vous avez quelque chose de très franc, c'est très facile d'avoir un signal puissant. Si vous avez quelque chose de diffus et qui n'est pas droit, vous allez avoir plein de petits phénomènes de réflexion, et donc le signal que vous allez observer est beaucoup plus bruité. C'est donc difficile avec un ultrason « classique » de pouvoir mesurer précisément l'existence, ou non, d'une indication ou d'une fissure. Et c'est pourquoi, comme l'a dit M. GIBAUD tout à l'heure, la culture de sûreté impose, dans ces situations-là, de découper pour aller vérifier, au LIDEC, dans un laboratoire, qu'il y a bien une fissure présente à l'endroit où l'on a détecté une indication.

Sur le slide suivant, ce sont les tuyauteries concernées. On l'a dit, il y a à la fois le système d'injection de sécurité, qui est le premier système sur lequel a été découvert ce phénomène. Et puis, il y a un deuxième système où l'on a pu voir l'apparition de ces fissures, le système de refroidissement à l'arrêt, donc le système RRA.

Sur le transparent suivant, il s'agit d'un petit rappel à propos de la taille des tuyauteries, entre vingt et trente centimètres, qui mesurent environ trois centimètres d'épaisseur, qui sont connectées au circuit primaire principal sans organe d'isolement, l'organe d'isolement étant en aval des fissures. Effectivement, lorsque le réacteur est en production, dans le circuit primaire – représenté sur le slide par le gros tuyau orange – vous êtes à peu près à 300° et puis, quand vous êtes tout au fond de la ligne, vous avez une température beaucoup plus froide. Il y a donc un gradient thermique très important dans la ligne, ce que l'on appelle la ligne. Et évidemment, s'agissant de ce gradient thermique, il existe aussi un phénomène puisque vous avez un débit très puissant dans le circuit primaire et vous avez un débit nul dans la ligne. Vous observez donc ce phénomène de vortex où vous avez de l'eau qui vient rentrer dans la ligne et qui peut venir

modifier la température de cette ligne. Comme c'est indiqué, le tracé de ces lignes est différent selon les paliers de réacteurs.

Je vous rappelle l'historique : fort de ces constats, EDF a mis en place une priorisation des contrôles, avec le réexamen des contrôles par ultrasons, qui étaient déjà menés sur certains réacteurs, avec de nombreuses expertises de ces soudures en laboratoire et le développement d'une nouvelle méthode de contrôle par ultrasons améliorés pour justement essayer de pallier ces difficultés que l'on rencontre avec un système d'ultrasons classiques. Cette stratégie s'est basée sur des réacteurs « témoins » sur lesquels on a procédé à des découpes et des mesures pour observer si les lignes étaient sensibles ou non. EDF, grâce à ces mesures, a permis de déterminer la sensibilité des lignes, c'est-à-dire : est-ce que le phénomène peut apparaître sur ces lignes ou a une probabilité beaucoup plus faible, voire nulle, d'apparaître ? Comme on le voit ici, s'agissant du 900, il y a une probabilité assez faible que ce phénomène apparaisse. Concernant le P4 – donc les réacteurs de Flamanville, par exemple – on voit qu'il y a une petite sensibilité sur le circuit RIS BF (Branche Froide), parce que l'on a effectivement découvert des petits défauts de quelques centaines de microns. Et puis s'agissant des lignes du P'4 et du N4, là, on a observé des défauts beaucoup plus importants, de quelques millimètres. Elles sont donc, quant à elles, considérées comme étant fortement sensibles. EDF a donc ensuite priorisé ces contrôles sur les réacteurs les plus sensibles. Cela, c'était jusqu'au début de l'année.

Puis, au début de l'année 2023, sur une soudure d'un circuit RIS BC (Branche Chaude) – circuit étant considéré comme très peu sensible du fait de sa géométrie et du fait qu'il y avait un organe d'isolement extrêmement proche de la tuyauterie, normalement, il ne devait pas y avoir de développement de vortex et de stratification thermique entraînant l'apparition de corrosion sous contrainte – on a découvert une fissure d'une taille importante, vingt-trois millimètres. Pour rappel, la tuyauterie mesure vingt-sept millimètres. Le quart de la circonférence est une valeur plus grande puisqu'elle mesure vraiment 150 millimètres. Et effectivement, cela se situait sur une soudure qui avait fait l'objet d'une double réparation. Qu'est-ce que cela signifie ? En fait, la soudure avait été faite en atelier puis, ensuite, elle avait été découpée sur site pour pouvoir être refaite. Et lorsque cette soudure a été refaite, on a fait un peu comme on le fait aujourd'hui sur l'EPR, c'est-à-dire que l'on a fait des contrôles et on s'est aperçu qu'y avait des défauts. Elle a donc été de nouveau réparée pour éliminer ces défauts. Le fait qu'il y avait aussi une difficulté d'alignement a entraîné possiblement des contraintes supplémentaires, ce qui peut expliquer l'étendue de ce défaut.

Ce qui a également été observé de manière totalement décorrélée, ce sont des fissures dues à la fatigue thermique. Comme je vous l'ai expliqué, la fatigue thermique est un phénomène possible sur ces tuyauteries mais les zones sur lesquelles on avait identifié la possibilité d'apparition de ce défaut ne sont pas les zones où l'on a identifié les fissures dues à la fatigue thermique sur les réacteurs de Penly 2 et Cattenom 3. Du coup, il y a une question posée sur l'étendue du programme de vérification au titre des contrôles liés à la fatigue thermique.

Cela a conduit EDF à amender sa stratégie. L'ASN a ainsi validé cette stratégie amendée et EDF a mis en œuvre un certain nombre de contrôles sur des soudures réparées. EDF les a classées en catégories selon celles qui représentaient plus de risques d'apparition du phénomène et pour les soudures qui avaient été le plus réparées. C'est dans ce cadre-là que, par exemple, le réacteur de Flamanville 2 a étendu les contrôles sur des soudures réparées.

Sur ce transparent, ce sont les contrôles étendus en cours. Effectivement, il y a 150 soudures qui ont fait l'objet d'expertise en laboratoire. Le phénomène n'est pas relié au vieillissement. S'agissant de la cause, comme je vous l'ai dit, on a quelques idées mais ce n'est pas encore tout à fait clair. Concernant la sûreté des installations, si on prend le cas où il y a la rupture de deux branches froides des lignes RIS, l'exploitant a démontré que le cœur pouvait être maintenu, on pouvait continuer à refroidir le cœur, donc à limiter les effets de cette rupture. La rupture d'une ligne en branche chaude est couverte par le rapport de sûreté mais en raison des conséquences potentielles et l'augmentation des risques, l'événement a été classé au niveau 2 de l'échelle INES en ce qui concerne Penly 1.

Concernant les actions que l'ASN a menées, je pense que vous les connaissiez parce qu'on en a déjà discuté beaucoup ici. Si je me concentre maintenant sur Flamanville : à propos des contrôles menés à la centrale de Flamanville, il y a une quarantaine de soudures qui ont fait l'objet de contrôles et sur deux systèmes différents, RIS et RRA. Les indications qui ont été identifiées dans le cadre des contrôles n'ont pas nécessité de réparation. Il y a eu les remplacements des quatre boucles RIS branche froide du réacteur numéro 2 pour expertise au LIDEC. Puis – mais cela avait été fait avant l'annonce de l'exploitant concernant de nouveaux contrôles sur une soudure du circuit RRA – il y a eu effectivement une expertise sur la boucle 1 qui a révélé un défaut de soudage.

Des inspections ont été réalisées pour vérifier la bonne prise en compte par Flamanville des mesures conservatoires qui ont été édictées par le parc. Il y a eu l'inspection sur les chantiers de contrôle par ultrasons pour vérifier la maîtrise des procédures et puis la surveillance exercée par EDF. Et puis, il y a eu l'inspection sur les chantiers des réparations de tuyauterie pour vérifier le respect des dispositions décrites dans le dossier d'intervention, le programme de surveillance et la documentation de suivi. Merci.

M. MARTIN.- J'ai suivi avec attention l'exposé que vous venez de faire et je vous en remercie. Il y a quand même quelque chose qui m'intrigue : quand vous parlez de fatigue thermique, vous faites surtout référence aux branches chaudes puisqu'apparemment, c'est là où vous l'avez constaté. Mais vous n'avez pas présenté de micro concernant la fatigue thermique et j'aurais bien voulu voir une micro parce que les micros sont très différentes des fissures transgranulaire.

Le troisième point : quelle est l'origine des cycles qui a entraîné cette fatigue thermique puisque la vie de réacteur comporte un nombre de cycles et je voudrais savoir quel est le phénomène qui motive la fatigue thermique ? Peut-être est-ce un peu trop précis et seul l'exploitant est au courant ?

ASN.- Peut-être n'ai-je pas été assez précis : la fatigue thermique, donc les fissures qui ont été détectées, l'ont été sur le RIS branche froide et elles n'ont pas été détectées sur le RIS branche chaude. S'agissant du RIS branche chaude, il s'agit d'une fissure de corrosion sous contrainte.

M. MARTIN.- D'accord.

ASN.- Il s'agit donc bien de la fatigue thermique pour RIS branche froide. il y a bien le phénomène de sollicitation lié à ce gradient de température.

M. MARTIN.- Ma question était un peu plus délicate. Déjà, vous n'avez pas présenté de microfractographie comportant un faciès de fatigue thermique et c'est quand même très distinct de la fatigue transgranulaire. Deuxièmement, j'ai demandé s'il était possible de savoir quelle est l'origine de ces cycles thermiques parce que, selon moi, c'est ou le démarrage de réacteurs ou les manœuvres de réacteurs, donc c'est un nombre de cycles que je qualifierais presque d'Oligo-cycle. J'aimerais bien connaître quel est le faciès de votre microfractographie. Je pense que le monsieur d'à côté a bien compris parce que j'avais déjà suivi vos exposés.

ASN.- (s'adressant à son voisin) Veux-tu répondre ? (Rires).

Du coup, concernant le faciès des fissures, ces documents n'appartenant pas à l'ASN, nous ne pouvons donc pas les présenter. Ils appartiennent à l'exploitant, c'est donc à l'exploitant de... La fissure que je vous ai montrée, c'est l'exploitant qui a décidé qu'il pouvait la publier. Effectivement, on n'a pas demandé à l'exploitant si l'on pouvait publier un faciès de fissure thermique.

M. MARTIN (hors-micro).- Mais le faciès existe.

ASN.- Oui, il existe. Je veux dire que les fatigues thermiques, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Il y en a donc ...

M. MARTIN (hors-micro).- ... Inaudible.

ASN .- (Rires). Oui, oui, peut-être.

M. MARTIN (hors-micro).- Inaudible

ASN.- Il s'agit de la ligne de RIS et le vortex n'est pas stable. Du coup, vous pouvez avoir une pénétration plus ou moins importante du vortex, qui va entraîner des sollicitations mécaniques différentes ...

M. MARTIN (hors-micro).- ... (Inaudible)... au courant mais cela veut dire que c'est lié en gros au fonctionnement, aux variations de fonctionnement des réacteurs. Ce n'est donc pas un nombre de cycle infini. C'est un nombre de cycle qui se mesure facilement durant la vie d'un réacteur pendant vingt ou trente ans. Est-ce bien cela ?

Exploitant.- C'est principalement sur les transitoires.

M. MARTIN (hors-micro).- C'est sur les transitoires. C'est bien ce que je veux dire. Cela signifie donc que le nombre de cycles n'est pas excessif. Et le fait que l'on ait une fatigue thermique veut dire que c'est quand même à l'échelle de fonctionnement du réacteur.

Exploitant.- Concernant la fatigue thermique, avec l'ASN, c'est quelque chose que l'on a modélisé de longue date à la suite d'événements qui étaient notamment arrivés à Civaux. Aujourd'hui et s'agissant à la fois de la périodicité et de la typologie des contrôles, on a des contrôles qui sont adaptés pour détecter ces phénomènes-là. Aujourd'hui, on est arrivé à un stade où, si jamais et pour différentes raisons, on a, soit plus de transitoire sur ce réacteur-là, soit on identifie l'ampleur de ces transitoires et on est à même de dire qu'il y a eu une dégradation, alors, à l'arrêt suivant, on procédera à la réparation. C'est là une chose que l'on n'est

pas capable de faire aujourd'hui avec la corrosion sous contrainte puisqu'avec nos méthodes non destructives, on ne parvient pas aujourd'hui à être suffisamment affirmatif. Et comme je disais tout à l'heure, c'est pourquoi on doit lever le doute et procéder à ces remplacements. En revanche, la partie fatigue thermique est aujourd'hui totalement maîtrisée.

ASN.- Concernant la partie fatigue thermique, je n'ai pas été assez clair. Aujourd'hui, la partie fatigue thermique est attendue sur le haut des boucles RIS branche froide. De la manière dont j'ai compris votre question : le fait de dire que c'est sur un nombre de cycles courts, cela voudrait dire qu'il y aurait une fragilité potentielle du matériau et ...

M. MARTIN.- ... Non, ce n'est pas tout à fait cela que je veux dire. Ce que je veux dire : si, effectivement, c'est lié aux transitoires, comme le dit M. GIBAUD à propos du fonctionnement des réacteurs, on sait, sur un réacteur, combien de fois on va avoir de cycles et de transitoires entre deux limites. Donc, est-ce que les microfractographies de fatigue – que M. MORVAN ou M. GIBAUD doivent connaître par cœur – traduisent ce nombre de cycles ou bien existe-t-il un écart entre ce nombre de cycles du fonctionnement du réacteur et l'examen fait sur la microfractographie de fatigue thermique ? Voilà ce que je veux dire. Est-ce plus clair ?

ASN.- Encore une fois, la fatigue thermique n'était pas là où on l'a vue sur le réacteur de Penly 2. Elle n'était pas attendue.

M. MARTIN.- D'accord, mais puisqu'on l'a constatée, on doit savoir le nombre de cycles qui sont (inaudible) ...

ASN.- ... Oui, mais si elle n'est pas attendue, cela veut dire que l'on ne sait pas pourquoi elle est là. C'est donc difficile de la relier à un nombre de cycles.

M. MARTIN.- (Réaction vocale) Cela contredit un peu l'idée d'avoir des transitoires qui entraînent les... Alors là, cela devient mystérieux. Si la fatigue thermique n'est pas connue à son origine, c'est quand même embêtant.

ASN.- C'est bien pour cela qu'il y a encore des études qui sont en cours et on fait des contrôles pour mieux comprendre le phénomène. C'est l'objet de tout ...

M. MARTIN.- ... Donc, nous aurons peut-être plus tard une explication de ce phénomène ?

ASN.- Sur ce point, je ne vais pas parler à la place d'EDF, ou même de l'IRSN qui est experte sur ce sujet, mais il y a encore des études et des analyses qui se font pour mieux comprendre et déterminer le périmètre exact du phénomène.

M. MARTIN.- Entendu. Provisoirement, je me rattache aux transitoires.

ASN.- En attendant plus. (Rires).

M. MARTIN.- Merci bien. Veuillez m'excuser si j'ai ...

M. le PRESIDENT.- ... Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Yannick ROUSSELET.

M. ROUSSELET.- J'ai juste une remarque. C'est vrai qu'il faudra suivre cette histoire dans le futur. Peut-être cela vaudrait-il aussi le coup d'avoir un peu de retour d'expérience sur les (inaudible) et les réacteurs à eau bouillante où, à priori, cela a été beaucoup plus attendu et où il y en a eu beaucoup plus. Ce pourrait être intéressant que l'on suive l'histoire et que l'on essaie de mieux comprendre. Clairement, s'agissant de la corrosion sous contrainte, on n'a pas identifié pour le moment que cela soit lié, on va dire chronologiquement, à l'âge du réacteur. On voit donc bien qu'il y a là un vrai sujet puisque l'on ne sait pas à quel moment cela s'est vraiment déclenché. On ne sait pas non plus à quelle vitesse cela a progressé. On ne sait donc pas si cela a progressé dans un temps court ou dans un temps long puisque l'on voit bien que, suivant les analyses de chaque endroit, c'est différent. Clairement, cela va demander bien des éclaircissements.

M. MARTIN.- D'une façon générale, la fatigue thermique, c'est forcément sur un appareil qui est déjà ancien. Cela n'apparaît pas quand il est neuf ou qu'il vient juste de démarrer.

M. ROUSSELET (hors-micro).- C'est pourtant ce qui s'est produit.

M. MARTIN.- S'il s'agit d'un appareil ancien, l'historique est quand même meilleur. Voilà ce que je veux dire.

M. ROUSSELET (hors-micro).- Inaudible

M. le PRESIDENT.- Écoutez, moi, je vous propose puisqu'il est 12 heures 45 ...

M. MARTIN.- ... Non, ce que vous appelez récents, ce sont ceux qui ont quand même déjà trente ans, vingt ou trente ans. Flamanville 3 n'a pas encore démarré, on ne risque donc pas d'y relever de la fatigue thermique. Du moins je l'espère ! (Rires).

Rires dans l'assemblée

M. MARTIN.- Merci, Monsieur le Président.

M. le PRESIDENT.- Mais de rien. Merci à vous d'avoir posé toutes ces questions. Merci à tout le monde, au public qui est resté, et qui est resté pour écouter des choses très importantes. Merci à tous les collègues, aux élus, aux experts, aux associations, à tout le monde, d'être venus.

Vous l'avez dit, Monsieur MARTIN, cela se clôt sur un petit mystère mais que l'on éclaircira lors des prochaines CLI. Vous savez que l'on n'a pas terminé le travail. En attendant, je voulais vraiment vous remercier pour cela. Vous allez avoir très vite de nos nouvelles. Et puis, nous allons aussi très vite mettre en route ce document vulgarisé, qui intéressera le grand public, concernant l'EPR, ses problèmes, ses aléas et la nature de son chantier, pour que tout le monde en prenne possession et que l'on joue ainsi notre rôle de mission d'information. Merci beaucoup et puis on essaiera de faire un peu plus court la prochaine fois mais on n'est pas toujours maître des horloges.

Fin de séance à 12h45